



SOMMAIRE

▶	MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL	2-3
▶	MOT DU DIRECTEUR GENERAL	4-5
▶	01 CONJONCTURES INTERNATIONALE ET NATIONALE	6-9
▶	02 ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER	10-13
▶	03 ACTIONNARIAT	14-15
▶	04 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16-23
▶	05 BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES EN 2017	24-31
▶	06 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS	32-33
▶	07 ACTIVITÉ DE LA BANQUE	34-57
▶	08 RÉSULTATS	58-63
▶	09 BENCHMARKING DES PRINCIPAUX INDICATEURS	64-67
▶	10 COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR BH	68-69
▶	11 LA PERFORMANCE BH SUR LA PÉRIODE 2013-2017	70-77
▶	12 PERSPECTIVES 2018	78-79
▶	13 ÉTATS FINANCIERS	80-107
▶	14 ACTIVITE DES FILIALES	108-125
▶	15 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	126-143
▶	16 RÉOLUTIONS	144-147



▼
Mot de la Présidente
du Conseil d'Administration

**Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire que nous tenons pour vous présenter les principales réalisations de la Banque de l'Habitat durant l'année 2017 et ses perspectives pour 2018.

Courant l'année 2017, l'activité économique mondiale a connu une reprise, enregistrant une croissance de 3,7% en 2017 contre 3,2% en 2016.

Quant à l'activité économique en Tunisie, elle a enregistré en 2017 une reprise passant de 1,1% en 2016 à 1,9% grâce à une croissance positive de certains secteurs piliers dont l'agriculture, la pêche et l'industrie manufacturière toutefois sans incidence positive sur la résorption du chômage et du déficit budgétaire dont les taux se sont situés respectivement à 15,4% et 70,9%.

S'agissant de l'inflation, elle s'est établie courant 2017 en moyenne à 5,3% contre 3,7% une année auparavant. Cette tendance haussière est attribuée, principalement, à l'accélération qui a marqué le rythme d'évolution des prix des produits alimentaires (5,6% contre 2,6%) et des produits manufacturés (5,9% contre 3,6%).

Les avoirs nets en devises ont clôturé l'année 2017 au niveau de 12.885 MDT, soit l'équivalent de 93 jours d'importation contre respectivement 12.935 MDT et 112 jours une année auparavant.

En termes de moyenne annuelle, le dinar a connu une dépréciation de 12,8% à l'égard de l'euro et de 11,3% par rapport au dollar américain.

Pour le secteur bancaire et financier tunisien, l'année 2017 a été marquée par le renforcement du dispositif réglementaire en matière de supervision bancaire, du cadre prudentiel et d'organisation du marché financier notamment en matière de :

- Renforcement de l'efficacité de la supervision bancaire qui s'est poursuivi en 2017 dans le but de se conformer progressivement aux principes de Bâle pour une supervision bancaire efficace, basée sur les risques.
- La mise en place de Nouveaux dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT)
- Le lancement du projet de la mise en place d'une nouvelle exigence en fonds propres pour la couverture des risques de marché et ce, dans l'optique de se conformer complètement aux normes Baloises.

En 2017, les banques tunisiennes ont réalisé une hausse des dépôts de 10,4% contre 8,5% en 2016 et une accélération du rythme de croissance de leurs concours à l'économie de 15,27% contre 9,45% en 2016.

En matière de liquidité, le secteur bancaire s'est caractérisé par un besoin accru en liquidité enregistrant des niveaux jamais atteints. En effet, le volume de refinancement des banques auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint un niveau record de 10,962 milliards de dinars à fin 2017 contre 6,711 milliards de dinars à fin 2016 et 4,902 milliards de dinars en 2015.

Afin de contenir la surchauffe monétaire, la BCT a relevé son taux directeur en 2017 à deux reprises le portant à 5% et a procédé depuis le mois de juillet 2017 à un plafonnement du montant de l'appel d'offres à 7 milliards de dinars.

Mesdames et Messieurs,

La Banque de l'Habitat, s'est attelée en 2017 à poursuivre la concrétisation de son plan de restructuration par la mise en oeuvre des projets programmés autour des axes relatifs au capital humain, à la réorganisation, à la refonte de son Système d'Information, à la mise en place d'un système de notation des entreprises, à la définition du dispositif de contrôle interne et au développement de la synergie avec les filiales du groupe.

Tous ces projets s'insèrent dans les objectifs stratégiques fixés dans son business plan pour la période 2017- 2021 et qui concernent principalement:

- Le renforcement de la solidité et des équilibres financiers;
- L'amélioration du mode de gouvernance et de management;
- La consolidation des capacités humaines et opérationnelles;
- Le renforcement de la compétitivité et de l'efficacité de la banque dans le financement de l'économie;
- Le respect de la réglementation prudentielle.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En dépit de la conjoncture économique et sociale peu favorables en 2017, la BH a réussi à réaliser, voire même dépasser, les objectifs qu'elle s'est tracée dans son Business-Plan pour les années 2017-2021.

En effet, l'activité a été marquée par:

- Le renforcement des fonds Propres par l'augmentation du capital social, le portant de 170 MD à 238MD.
- L'émission de l'emprunt obligataire subordonné de 70 MD qui a été clôturé avant terme.
- La consolidation des ressources longues par la signature de la convention de prêt de 60 millions d'Euros avec la BAD destinée aux PME et la signature d'une convention de prêt avec la BEI pour 120 millions d'euros.
- La consolidation des ressources clientèles par la mobilisation additionnelle de 747,8MD ou 14,4% contre 497,3 MD ou +10,6% au titre de l'année 2016.
- Le renforcement des concours à l'économie avec un flux additionnel des crédits à la clientèle de 1464 MD ou 23,3%.
- L'amélioration du Résultat Net le portant à 115,5 MD, avec un taux d'évolution de 25,5% par rapport à 2016.

Mesdames et Messieurs,

L'exercice 2018 se présente difficile avec une pression continue sur la liquidité, un déficit budgétaire en aggravation, un environnement économique peu favorable et un climat social marqué par les revendications sociales.

Malgré cela, la Banque de l'Habitat, avec le soutien de ses actionnaires et l'implication de sa Direction Générale entourée de ses équipes, réussira à réaliser les projets de son programme de restructuration et à atteindre de nouveaux paliers de performance de son activité et de son positionnement sectoriel.

Enfin et au nom des membres du Conseil d'Administration, je remercie nos actionnaires pour leur soutien et la Direction Générale et les équipes de la Banque, pour leurs efforts et leur implication dans la réalisation de ces résultats.

Amel MEDINI
Présidente du Conseil d'Administration



▼
Mot du
Directeur Général

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration,
Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Chers Invités,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier pour votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Banque de l'Habitat.

En dépit d'un contexte économique, social et politique difficile, l'économie tunisienne a enregistré en 2017 une reprise de certains secteurs piliers dont l'agriculture, la pêche et l'industrie manufacturière dégageant un taux de croissance de 1,9 % contre 1,1% réalisé en 2016.

Ce niveau de croissance demeure malheureusement insuffisant pour réduire le taux de chômage qui s'est stabilisé à 15,4% et maîtriser l'envolée de l'inflation dont le taux a atteint 5,3% contre 3,7% en 2016. La position extérieure nationale reste fragile, les réserves en devises ont représenté 93 jours d'importation contre 112 jours une année auparavant. Le déficit budgétaire s'est aggravé se situant à 10.087 MD, soit 10,3% du PIB, contre 8,8% à fin 2016. Le dinar tunisien a connu une dépréciation de 12,8% vis-à-vis de l'euro et de 11,3% rapporté au dollar américain.

S'agissant du secteur bancaire, il a continué à jouer son rôle dans le financement de l'économie dans un environnement marqué par une consolidation du dispositif réglementaire et prudentiel.

En effet, le secteur a amélioré sa performance et ce malgré le resserrement de la liquidité et le relèvement du taux de marché monétaire.

Cette performance s'est traduite par la progression des principaux indicateurs avec une hausse des dépôts de 10,4% contre 8,5% en 2016, une augmentation des concours à l'économie passant à 15,27% contre 9,45% une année auparavant et un Produit Net Bancaire en progression de 18,2% contre 12,7% en 2016.

En 2017, notre Banque a été à la hauteur des challenges qu'elle s'est fixée, par l'amélioration de ses performances et la consolidation de son positionnement dans le secteur bancaire ainsi que par la progression dans la réalisation des projets s'inscrivant dans le cadre de son plan de restructuration.

Ces projets, au nombre de 55 et mobilisant plus de 200 cadres de la Banque, sont gérés en mode de management de projets selon les standards internationaux et suivis par un comité de pilotage interne et un comité de pilotage issu du Conseil d'Administration qui rendent compte au Conseil d'Administration, à la BCT et au Ministère des Finances.

Parmi les projets en cours de réalisation, je citerai principalement la réorganisation de la banque pour la mise en place d'un nouvel organigramme, l'acquisition d'un ERP bancaire en phase de choix, le renforcement de notre dispositif de gestion des risques et du contrôle, le développement des compétences managériales du personnel de la Banque et l'acquisition et la mise en production du module KYC /FATCA.

Etant le levier du développement de la Banque, la dynamique commerciale en 2017 s'est traduite par l'enrichissement de l'offre produits et services répondant au mieux à une multitude de besoins de notre clientèle. Je citerai à cet effet, le lancement du pack SMART, de l'assurance voyage, des cartes « COOL » et « GO » pour les jeunes, des crédits premier logement et du crédit CEA.

Par ailleurs et consciente de la nécessité de la modernisation de ses outils de communication, la Banque a lancé sa nouvelle page Facebook officielle et Instagram.

La Banque a aussi poursuivi le développement et la modernisation de son réseau qui a atteint 140 agences par l'ouverture de 11 nouveaux points de vente. Cet effort d'extension du réseau a été accompagné par la rénovation de 9 anciennes agences.

Mesdames et Messieurs,

Notre Banque a réussi en 2017 à contenir les difficultés qui ont marqué l'environnement bancaire et à franchir de nouveaux paliers de performance avec une collecte additionnelle des dépôts de 747,8 MD, soit une croissance de 14,4% et un flux additionnel de crédits à la clientèle de 1464 MD ou +23,3%.

L'exercice 2017 s'est soldé par un Produit Net Bancaire de 385,6 MD, en amélioration de 25,4% positionnant la Banque au 3ème rang du palmarès des banques cotées.

Parallèlement, les charges opératoires ont augmenté de 21% et le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 3 points de pourcentage pour se situer à 42,9 % à fin 2017 contre 45,9 % à fin 2016.

Le Résultat Net a progressé de 215,5% pour s'élever à 115,5 MD contre 92,3 MD en 2016 permettant d'enregistrer un ROE de 15,22% et un ROA de 1,16%. Ce niveau de résultat a permis d'afficher un résultat consolidé du groupe BH de 109,5 MD contre 82,7 MD en 2016.

L'exercice 2017 s'est caractérisé par une meilleure maîtrise des risques se traduisant par l'amélioration du ratio des créances non performantes et du taux de couverture qui se sont établis respectivement à 13% et 78%.

L'amélioration du Résultat Net, l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 70 MD et l'augmentation du capital social le portant de 170 Md à 238 MD ont consolidé les fonds propres et ont permis de continuer à respecter les ratios réglementaires avec un Ratio de Solvabilité globale de 10,9% et un ratio de solvabilité TIER I de 7,9%.

Au plan des perspectives, la Banque poursuit son processus de développement au cours de l'année 2018, en veillant à l'amélioration de ses performances et à la consolidation et la préservation de ses équilibres financiers. En effet, la Banque a émis un emprunt obligataire subordonné de 50 MD pouvant être porté à 70 MD et a obtenu l'accord de la BEI pour une nouvelle ligne de crédit de 120 millions d'Euros (dont 100 millions d'Euros seront encaissés en 2018).

Aussi, la Banque oeuvrera à accélérer l'avancement de ses projets dont principalement :

- Les projets liés au système d'information concernant la poursuite des travaux de choix de l'ERP bancaire et de démarrage des travaux de mise en place qui se poursuivront jusqu'en 2021.
- Les projets liés à la maîtrise des risques dont principalement le système de notation interne qui permettra une meilleure sélectivité de la clientèle à engagements et constituera un pas vers l'adoption des normes bâloises en matière prudentielle.
- Les projets liés au contrôle interne par la modélisation de la cartographie des risques et la définition et mise en place du dispositif de contrôle interne.
- Les projets liés au développement du capital humain et qui concernent particulièrement la poursuite du plan de départs volontaires, le programme de recrutement ciblé ainsi que la mise en oeuvre du système d'évaluation et l'entrée en activité de l'école de formation.

Madame la présidente, Messieurs les membres du conseil d'administration, je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance pour votre contribution et la confiance que vous accordez à notre Banque.

J'adresse également mes remerciements à nos chers actionnaires pour leur compréhension et soutien renouvelés. Je salue avec toute gratitude l'implication et l'engagement confirmés de l'ensemble du personnel dans le développement et la performance de la Banque.

AHMED RJIBA
DIRECTEUR GENERAL

01

CONJONCTURES INTERNATIONALE ET NATIONALE

CONJONCTURE INTERNATIONALE «ANNÉE 2017»

Au début de l'année 2017, l'économie mondiale a été marquée par des faits négatifs relatifs à la remontée des taux longs qui s'opérait depuis juillet 2016, celle du prix du pétrole avec l'introduction d'un accord de contingentement de la production entre l'OPEP et la Russie dès novembre 2016, les lourds aléas politiques en Europe (France, Pays-Bas, Brexit...) et finalement la poursuite du rétrécissement des échanges mondiaux ou encore la montée inexorable de l'endettement en Chine.

La plupart de ces motifs d'inquiétude se sont dissipés en cours d'année : les taux longs, comme le prix du pétrole, ont très rapidement plafonné, l'endettement chinois s'est stabilisé, les échanges mondiaux ont rebondi et la croissance britannique a plié mais n'a pas rompu. Quant au dollar, dont le taux de change effectif a atteint un sommet fin 2016, il a amorcé une décrue d'ores et déjà marquée contre la plupart des devises.

Ces éclaircies progressives ont été favorables à la croissance mondiale dont le rythme s'est situé à 3,7% en 2017 (selon les estimations du FMI) contre 3,2% en 2016.

L'indice boursier agrégé des 42 principales places a ainsi augmenté de 23,2 % au 31 décembre en glissement annuel, progressant de manière très régulière tout au long de l'année, contre 4,2 % en 2016. Cette progression globale a profité aux économies développées comme aux émergents dans leur ensemble.

La normalisation des politiques monétaires entamée en 2016 s'est poursuivie en 2017 sur un mode très prudent, dans un contexte de raffermissement de la conjoncture mondiale sans tensions inflationnistes, et alors que les rendements obligataires restent très bas.

L'année 2017 aura connu deux évolutions marquantes sur le front des monnaies. La première est l'explosion de la valorisation du bitcoin dont il est encore hasardeux d'apprécier la portée qu'elle aura à moyen et long termes. La seconde est le recul du taux de change effectif du dollar. Il pourrait préfigurer l'entrée dans une nouvelle grande vague de dépréciation de la devise américaine.

La parité euro/dollar s'est établie à 1,2007 dollar à fin 2017 contre 1,0464 à fin 2016 et celle du dollar/yen à 112,673 contre 117,303.

Après une année 2016 marquée par le rebond des cours pétroliers depuis un point bas, 2017 a vu ce rebond se prolonger en fin d'année, après certes une stabilisation au cours des trois premiers trimestres. Le Brent s'est apprécié de 17 % entre le début et la fin de l'année, et de 22 % en moyenne annuelle 2017 par rapport à 2016.

Hors pétrole et métaux précieux, l'indice des matières premières a été relativement stable sur l'ensemble de l'année, si l'on excepte une petite accélération en toute fin d'année. Mais, dans l'ensemble, les cours des métaux ont plutôt été orientés vers la hausse, à la faveur d'une phase favorable du cycle industriel mondial, tandis que les cours des produits alimentaires se sont dirigés à la baisse.

Evolution de la production mondiale (en %)

Région	2016	2017
Monde	3,2	3,7
Pays avancés	1,7	2,3
Etats Unis	1,5	2,3
Zone Euro	1,8	2,4
Japon	0,9	1,8
Pays émergents et en développement	4,4	4,7
Russie	-0,2	1,8
Chine	6,7	6,8
Brésil	-3,5	1,1
Moyen Orient et Afrique du nord	4,9	2,5

Evolution de quelques indicateurs (en%)

	2016	2017
Volume du commerce mondial (Biens et Services)	2,5	4,7
Cours des matières premières (en dollars)		
Pétrole	-15,7	23,1
Hors combustibles	-1,6	6,5
Prix à la consommation		
Pays avancés	0,8	1,7
Pays émergents et en développement	4,3	4,1

CONJONCTURE NATIONALE «ANNÉE 2017»

Après une année caractérisée par une faible croissance en 2016 (+1,1%), l'économie tunisienne a enregistré une reprise au cours de l'année 2017. En effet, l'activité économique a enregistré une amélioration grâce à certains secteurs piliers dont l'agriculture, la pêche et l'industrie manufacturière. La croissance globale devrait se situer autour de 1,9%, un niveau qui n'a pas permis de résorber le chômage dont le taux s'est stabilisé à 15,4% durant le quatrième trimestre de l'année 2017 contre 15,5% à fin 2016.

L'activité agricole et principalement le secteur de l'arboriculture a été marquée par une importante production d'huile d'olive pour la campagne 2017-2018 qui devrait se situer entre 260 et 280 mille tonnes, enregistrant ainsi une progression de près de 160%, voire plus, par rapport à la campagne précédente.

De même, la récolte des dattes connaît une hausse de 26% par rapport à 2016 pour s'élever à environ 305 mille tonnes à fin 2017.

Par ailleurs, la production du lait frais et la filière des viandes rouge ont baissé au cours de 2017 respectivement de 0,4% et de 4,9%.

Ainsi, la balance commerciale alimentaire s'est soldée par un déficit de 1.354,6 MDT au cours de l'année 2017, en accroissement de 25,9% par rapport à l'année 2016.

Le creusement du déficit est attribuable à l'accélération des importations (22,1% contre 3,2%) à un rythme plus important que celui des exportations (20,6% contre -25%). Ainsi, le taux de couverture s'est détérioré de 0,9% par rapport à 2016 pour revenir à 70,9%.

Quant à l'indice général de la production industrielle, il a poursuivi sa baisse au cours des onze premiers mois de l'année 2017 (-1,1% contre -0,2% durant la même période une année auparavant), en relation avec le repli continu de la production dans le secteur non manufacturier (-5,5% contre -3,3% en 2016) et le ralentissement de la production manufacturière (0,5% contre 1%).

S'agissant des échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, les exportations ont connu une amélioration durant l'année 2017 dans la majorité des secteurs à l'exception de celui du phosphate et dérivés (-1,6% contre 29,1%).

Les échanges commerciaux du secteur énergétique ont connu une reprise, à un rythme plus accéléré pour les importations (39,9% contre -19,2%) que pour les exportations (24,6% contre -17,3%). Ceci a entraîné une hausse du déficit énergétique de 49,2% pour s'établir à 4032,9 MDT.

Le secteur des services a bénéficié, pour sa part, de l'amélioration de l'activité touristique qui a connu, au cours du mois de décembre 2017, une évolution soutenue de ses indicateurs d'activité notamment les nuitées touristiques globales (37,7% contre 7,1%) et les entrées de touristes étrangers (23,6% contre 38,9%). Pour l'ensemble de l'année 2017, le flux de touristes étrangers a progressé de 26,9%, en glissement annuel, contre 7,7% en 2016. Les recettes touristiques ont enregistré une nette reprise au cours de l'année 2017 (+17,7% contre -1,7% une année auparavant) pour s'élever à 2.794 MDT.

En ce qui concerne le transport aérien de passagers, il a enregistré en 2017 une hausse de 12,7% contre une progression de 9,2% au cours de l'année précédente. Cette évolution a touché aussi bien les lignes intérieures (6,6%) que le trafic international (13,1%).

S'agissant de l'inflation, elle s'est établie courant 2017 en moyenne, à 5,3% contre 3,7% une année auparavant. Cette tendance haussière est attribuée, principalement, à l'accélération qui a marqué le rythme d'évolution des prix des produits alimentaires (5,6% contre 2,6%) et des produits manufacturés (5,9% contre 3,6%).

La balance des paiements courants a dégagé, au cours de l'année 2017, un déficit qui s'est davantage creusé pour se situer à 10.087 MDT soit 10,3% du PIB contre respectivement 7.935MDT et 8,8% une année auparavant

Cette évolution est essentiellement attribuable à l'élargissement du déficit commercial (FOB/FOB) de 2,5 milliards de dinars ou de 24,6% pour s'élever à 12,8 milliards de dinars au cours de l'année 2017.

La balance commerciale s'est davantage détériorée au cours de l'année 2017 dégageant ainsi un déficit (FOB/CAF) qui s'est creusé de 2.991 MDT ou 23,7% pour se situer à 15,6 Milliards de dinars, niveau record jamais atteint auparavant. Le taux de couverture a diminué, passant de 69,8% en 2016 à 68,8% en 2017.

Les avoirs nets en devises ont clôturé l'année 2017 au niveau de 12.885 MDT, soit l'équivalent de 93 jours d'importation contre respectivement 12.935 MDT et 112 jours une année auparavant.

En termes de moyenne annuelle, le dinar a connu une dépréciation de 12,8% à l'égard de l'euro, de 11,3% par rapport au dollar américain.

Au niveau des finances publiques, l'année a été marquée par la promulgation d'une loi de finances complémentaire et la révision du déficit budgétaire de l'année 2017 à 6,1% contre 5,4% prévu initialement.

Evolution des valeurs ajoutées par secteurs d'activité en termes réels

Désignation	2016	2017
Agriculture et pêche	-8,5	2,5
Industries manufacturières	0,4	0,8
Industries non manufacturières	-1,5	-3,2
Services marchands	3,2	4
Activités non marchands	2,4	0,4
PIB aux prix du marché	1	1,9

02

ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER «ANNÉE 2017»

► RENFORCEMENT DE L'ARSENAL RÉGLEMENTAIRE

Au cours de l'année 2017, le secteur bancaire et financier tunisien a été marqué par le renforcement de l'arsenal réglementaire et ce:

► En matière de supervision bancaire à travers:

La mise en place des instances créées par la loi n°2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, notamment :

- La commission d'agrément. (Décision de la commission d'agrément n°2017-1 du 12 avril 2017, fixant règlement intérieur de la commission d'agrément et la Décision de la commission d'agrément n°2017-04 du 31 juillet 2017, relative aux procédures de dépôt des demandes d'agrément).
- La commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise (Décret gouvernemental n°2017-189 du 1er février 2017, portant fixation du règlement intérieur de la commission de résolution des banques et des établissements financiers en situation compromise).
- Le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) (Décret n°2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants).

Le renforcement du cadre prudentiel par :

- La publication de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-06 du 31 juillet 2017 relative au reporting comptable, prudentiel et statistique à la Banque Centrale de Tunisie qui définit un cadre de référence pour les informations devant être déclarées à la BCT par les banques et les établissements financiers et à édicter les diligences à observer lors de l'élaboration, de la présentation, du contrôle et de la déclaration de ces informations par les établissements assujettis.

- La mise en place de Nouveaux dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT) et ce notamment à travers l'arrêté de la ministre des finances du 19 janvier 2017 et la Circulaire aux banques et aux établissements de crédit n°2017-08 du 19 septembre 2017 portant refonte de la circulaire n°2013-15.

- Le lancement par la BCT du projet de la mise en place d'une nouvelle exigence en fonds propres pour la couverture des risques de marché et ce, dans l'optique de se conformer complètement aux normes Baloises.

Le renforcement du cadre opérationnel de la supervision bancaire :

Le processus de renforcement de l'efficacité de la supervision bancaire s'est poursuivi en 2017 dans le but de se conformer progressivement aux principes de Bâle pour une supervision bancaire efficace, basée sur les risques. Ce processus a été couronné par l'adoption d'un manuel de supervision.

- **En matière de dispositions relatives à la BCT** à travers le décret gouvernemental n°2017-1259 du 17 novembre 2017, fixant la composition et les règles d'organisation et de fonctionnement de l'observatoire de l'inclusion financière ainsi que la liste des institutions et administrations concernées par son intervention.

- **En matière de politique monétaire** à travers la circulaire aux banques n°2017-02 du 10 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la politique monétaire de la BCT, basée sur la nouvelle loi bancaire, regroupant tous les aspects monétaires.

► **En matière d'organisation du marché financier : lancement de la courbe des taux**

Le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie a lancé officiellement le 21 décembre 2017 la courbe des taux des émissions souveraines qui met le marché financier tunisien en conformité avec les normes internationales.

La nouvelle courbe Zéro-coupon intègre les données du marché primaire, monétaire et secondaire avec comme objectif principal la valorisation des portefeuilles obligataires aux prix qui se rapprochent le mieux possible de liquidation des bons du Trésor sur un marché en cas de cession.

Cette courbe sera la principale référence du marché obligataire tunisien et se substituera à :

- La courbe du CMF qui est une courbe actuarielle (Yield To Maturity) publiée depuis 2005 et qui est calculée via une interpolation linéaire entre le TMM et les données du marché primaire;

•La courbe de Tunisie Clearing qui est publiée depuis 2016 et qui est estimée via un modèle zéro coupon sur la base des données des marchés des pensions livrées, de gré à gré et primaire.

► PERFORMANCE DU SECTEUR BANCAIRE EN 2017

Amélioration du rythme d'accroissement des ressources clientèle:

Les dépôts collectés par les banques cotées ont augmenté à un rythme plus élevé que celui de l'année écoulée (10,4% ou 5.324 MD contre 8,5% ou 3.990 MD).

Cette amélioration est due principalement à l'évolution au niveau de la collecte des dépôts à vue qui ont augmenté de (+16,14% ou +3.040 MD en 2017 contre 9,4% ou +1.605 MD en 2016) et à l'amélioration des dépôts d'épargne qui se sont hissés de 9,85% (1.514 MD) contre 8,94% (1.261 MDT) en 2016.

Accélération du rythme de croissance des concours à l'économie

S'agissant des concours à l'économie, ils ont enregistré une accélération de leur rythme de progression (15,27% ou 7.936 MDT contre 9,45% ou 4.504 MDT). Cette augmentation a profité, principalement, aux secteurs des services (+3.859 MDT contre +3.049 MDT) et de l'industrie (+2.970 MDT contre +1.734 MDT). Quand au marché des particuliers, les créances ont augmenté de 2010 MDT contre 1919 MDT.

Le besoin accru des banques en liquidité et son impact sur la sphère monétaire

La dégradation de la plupart des indicateurs macroéconomiques de la Tunisie s'est répercuté sur la sphère monétaire par l'accroissement du volume global de refinancement des banques auprès de la Banque Centrale de Tunisie à un niveau record de 10,962 milliards de dinars à fin 2017 contre 6,711 milliards de dinars à fin 2016 et 4,902 milliards de dinars en 2015.

Afin de contenir la surchauffe monétaire et combattre une inflation persistante, la BCT a relevé son taux directeur en 2017 à deux reprises. Une première fois en avril de 50 points de base et une seconde fois en mai de 25 points de base à 5%.

Cette action n'a pas freiné le rythme de refinancement des banques auprès de l'institut d'émission, amenant ainsi la Banque centrale à pratiquer, depuis le mois de juillet 2017, un resserrement quantitatif, à travers un plafonnement du montant de l'appel d'offres à 7 milliards de dinars. Cette approche a engendré un recours intensif à la facilité de prêt à 24H (1,263 milliard de dinars en moyenne) et une orientation du taux du marché monétaire (TMM) vers le plafond du corridor.

En effet, et en dépit d'un taux directeur maintenu inchangé à 5% depuis fin mai 2017, le TMM est passé de 4,94% en juin 2017 à 5,15% en juillet puis à 5,19% en août 2017 et 5,22% en septembre.

Depuis octobre, le TMM au jour le jour colle au niveau de 5,23%, soit tout prêt de la limite supérieure du corridor de 5,25%.

Par ailleurs et pour encourager l'épargne bancaire, la BCT a adopté une stratégie qui consiste à rapatrier l'encours des billets et monnaies en circulation vers le système bancaire à travers le changement de certains billets de banques et aussi le relèvement du taux de rémunération de l'épargne, TRE, de 4% à 5% à partir du 1er janvier 2018.

Amélioration du taux de progression du Produit Net Bancaire du secteur

Pour les banques cotées, le Produit Net Bancaire sectoriel a continué son amélioration à un rythme plus important que celui enregistré l'année précédente, soit 18,2% en 2017 contre 12,7% en 2016. Cette croissance a été principalement tirée par les revenus sur portefeuille titres.

En effet, la structure du PNB sectoriel a été marquée par l'évolution de la part des revenus sur portefeuille titres par 1,9 points passant de 26,5% à 28,6%. La marge d'intérêts et les commissions nettes constituent respectivement 48,7% et 22,8% du total produit net bancaire.

Progression du RBE

La progression du PNB (de 18,2%) à un rythme supérieur de celui des charges opératoires (de 14,82%) a impacté positivement le Résultat Brut d'Exploitation du secteur qui a connu une importante augmentation de 20,82% (+ 361,8MD) comparée au rythme de 2016 (17,3% ou +258,1 MD).

► MARCHÉ FINANCIER

En dépit des difficultés économiques, l'indice général de la bourse de Tunis TUNINDEX a terminé l'année avec un rendement positif de 14,45% tiré par les valeurs bancaires avec une contribution de 9,11% et l'agro-alimentaire de 4,28%. En tête de liste des indices sectoriels en hausse, l'indice des Biens de Consommation qui s'attribue la meilleure performance avec une progression de 19,15%.

En deuxième position, l'indice des Sociétés Financières marque également une forte montée de 17,01% alimentée par les fortes progressions de certaines valeurs bancaires (Attijari Bank, BIAT, BNA, BH et UIB).

La capitalisation boursière du marché est passée de 19,300 milliards de dinars fin 2016 à 21,852 milliards en 2017, soit un accroissement de 2,552 milliards de dinars équivalent à un gain de 13,22%.

Evolution des indicateurs boursiers

Indicateurs Boursiers	2016	2017
Indice TUNINDEX en points (base 1.000 le 31/12/1997)	5.488,77	6.281,83
Capitalisation boursière (en MDT)	19.300	21.852
Capitalisation boursière / PIB (en %)	21,4	22,4
PER moyen	13,28	13,9
Nombre des sociétés cotées (en unités)	79	81
Taux de liquidité mensuel (en %)	49	74
Taux de la participation étrangère (en %)	24,45	23,31

03

ACTIONNARIAT

ACTIONNARIAT

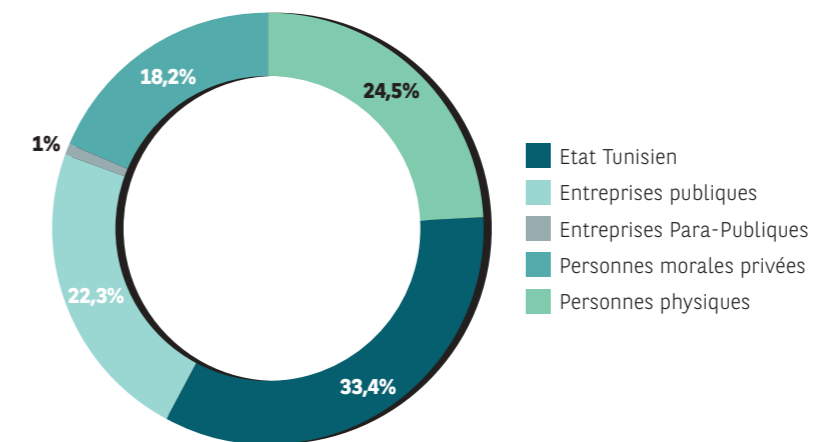
► RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2017

Actionnaires	Quantités	
	BH(AA)	%/K
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	47 332 785	99.4%
Etat Tunisien	15 882 109	33.4%
Entreprises publiques	10 596 709	22.3%
dont ETAP P/C ETAT	7 887 911	16.6%
Entreprises Para-Publiques	486 586	1.0%
Personnes morales privées	8 683 672	18.2%
Personnes physiques	11 683 709	24.5%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	237 198	0.5%
Personnes physiques	18 789	0.0%
Personnes morales	218 409	0.5%
C) GRATUITES NON CONFIRMÉES	30 017	0.1%
TOTAL GENERAL	47 600 000	100.0%

► CONDITIONS D'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES ET DATE D'INSCRIPTION

Conformément aux articles 279 du code des sociétés commerciales et 31 des statuts de la banque, les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux avant la date de la tenue de l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.



04

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FRÉQUENCE DE SES RÉUNIONS

Nom	Qualité
Les Représentants de la Participation Etatique	
Madame Amel Medini	Présidente
M Mohamed Tahar Rajhi	Membre
M Raouf Klibi	Membre
M Safouen Ben Aissa (jusqu'au 24/01/2017)	Membre
Les Représentants du Secteur Privé	
M Ahmed Trabelsi	Membre
M Rached Horchani	Membre
M Mohamed Sadok Driss	Membre
M Habib Miled	Membre
M Marzougui Najib (jusqu'au 08/03/2017)	Membre
Administrateurs Indépendants	
M Achraf Ayadi	Membre Président du C. d'audit
M Mongi Ben Takhyat	Membre Président du C. de Risques
Représentant les actionnaires minoritaires	
M Hammouda BelKhouja	Membre Représentant des actionnaires minoritaires
M Sami Hamadi	Contrôleur de l'Etat

En 2017, le Conseil d'Administration a tenu 8 réunions.
Le secrétariat du conseil est assuré par M Ahmed Mejeji, Directeur du Suivi des Participations et des Filiales.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M Zied Khdimallah «Audit Consulting & Business»
M Walid Tlili «CWT»

COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit

Ayant pour principales missions de:

- ▶ Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement, par la Banque, d'un dispositif de contrôle interne en rapport avec son activité.
- ▶ Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne et l'adoption des mesures correctives.
- ▶ Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle.
- ▶ Assurer la fiabilité de l'information financière.

Nom	Qualité
M Achraf Ayadi	Président
M Ahmed Trabelsi	Membre
Mme Amel Medini	Membre
M Sami Hammadi	Contrôleur d'Etat - observateur

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2017: 7 réunions
Secrétaire du Comité : Rachid Bouzidi, Directeur de l'audit.

Comité des Risques

Ayant pour mission de s'assurer que:

- ▶ La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion des risques et le contrôle de son respect par l'organe de direction.
- ▶ L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques et l'analyse de l'exposition de la banque à ces risques.

Nom	Qualité
M Mongi Ben Takhyat	Président
M Mohamed Sadok Driss	Membre
M Mohamed Tahar Rajhi	Membre

Nombre de réunions tenues par le Comité des Risques au cours de l'année 2017: 6 réunions
Secrétaire du comité des risques : M Haykel Khadraoui, Directeur de l'évaluation et du suivi des risques crédits.

Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit donne son avis au Conseil d'Administration sur certaines catégories de crédits, financements ou engagements notamment :

- ▶ Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil d'Administration.
- ▶ Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil d'Administration.
- ▶ Les crédits accordés aux clients classés chez la Banque ou chez d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24.

Nom	Qualité
M Rached Horchani	Président
M Raouf Klibi	Membre
M Habib Miled	Membre

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2017: 7 réunions
Secrétaire du Comité : Nabil Hassine, Directeur des crédits commerciaux

Comité de Nomination et de rémunération

A pour principales attributions d'assister le Conseil d'Administration dans l'élaboration, le suivi et l'actualisation de:

- ▶ La politique des nominations et des rémunérations.
- ▶ La politique des recrutements et de succession de la Direction générale et des hauts cadres de la Banque.

Nom	Qualité
M RAOUF KLIBI	Président
M Ahmed Trabelsi	Membre
M Habib Miled	Membre
Sami Hammadi	Contrôleur d'Etat - observateur

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2017 :2 réunions
Secrétaire du comité : M Anouar Gallas, Directeur Central des Ressources Humaines

Comité de suivi de la mise en place du programme de restructuration

Ayant pour mission de :

- ▶ Suivre l'avancement du programme de restructuration de la Banque.
- ▶ Veiller à la cohérence, la convergence et l'intégration de la stratégie de la Banque et du programme de restructuration.
- ▶ Veiller au respect des actions planifiées et des délais et à l'allocation des ressources nécessaires pour le bon déroulement du programme de restructuration.
- ▶ Approuver les décisions prises par les Comités de la Banque ayant trait à la mise en place du programme de restructuration

Nom	Qualité
Mme Amel Medini	Présidente
M Ahmed Trabelsi	Membre
M Mohamed Tahar Rajhi	Membre

Nombre de réunions tenues par le Comité au cours de l'année 2017: 4 réunions
Secrétaire du comité : M Mohamed Achour, Directeur Central de l'Organisation et de la Qualité

Commission Interne des Marchés

Les attributions de la Commission Interne des Marchés :

- ▶ Approuver les rapports d'évaluation des offres des marchés.
- ▶ Approuver la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés .
- ▶ Approuver les projets d'avenants aux marchés relevant de ses compétences
- ▶ Examiner les problèmes et les contestation relatifs à la passation et à l'exécution des marchés relevant de ses compétences.
- ▶ Approuver les rapports de règlement définitif des marchés relevant de ses compétences.

Nom	Qualité
M Ahmed Trabelsi	Président
M RAOUF KLIBI	Membre
M Hamouda Bel Khouja	Membre
M Sami Hammadi	Contrôleur d'Etat - observateur

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2017 :7 réunions
Secrétaire permanent de la commission interne des marchés: M Noureddine Rihani

► ORGANE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Les références légales

- Loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent.
- Arrêté du Ministre des Finances du 1er mars 2016 .
- Décision de la CTAF n°2017-01 du 2 mars 2017 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspectes.
- Décision de la CTAF n°2017-01 du 2 mars 2017 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspectes: version arabe.
- Décision de la CTAF n° 2017-03 du 2 mars 2017 relative aux bénéficiaires effectifs.
- Note Organique N°06/2014 : les missions et les attributions de l'Organe de Contrôle de la Conformité.
- Note de Procédure 630010 : Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme (10/05/16).
- Note de Service N°40/2017 : Utilisation des formulaires de connaissance du client « KYC »
- Note Organique N°06/2014 : les missions et les attributions de l'Organe de Contrôle de la Conformité.
- Note de Procédure 630010 : Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme (10/05/16).
- Note de Service n°40/2017 : Utilisation des formulaires de connaissance du client « KYC ».
- Circulaire BCT n°2006-06 : mise en place d'un système de contrôle de la conformité au sein des établissements de crédit.
- Circulaire BCT n°2017-08 : Règles de Contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Loi organique n°2004-63 portant sur la protection des données à caractère personnel.

Mission de l'organe :

- S'assurer des obligations judiciaires de la Banque et faire respecter les bonnes pratiques et les éthiques professionnelles et morales.
- Faire instaurer les règles éthiques et les valeurs de la déontologie, de l'intégrité et de la transparence afin de préserver et consolider l'image de marque et la réputation de la banque.
- Diagnostiquer et limiter les risques de non-conformité.
- S'assurer de la bonne application et du respect des procédures légales et réglementaires en matière de lutte contre le Blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Communiquer au Conseil d'Administration les rapports faisant état des lieux de la bonne application des notes et procédures en vigueur et proposer éventuellement les mesures correctives.
- Former le personnel de la banque à la fonction de conformité et les sensibiliser en continue aux risques inhérents à cette fonction.
- Procéder au recueil de l'accord de l'instance nationale de protection des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur.
- Procéder aux déclarations suspectes, à la réponse aux différentes demandes de renseignements de la CTAF et la diffusion des signalements.

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction a pour mission de :

- Fixer les orientations générales de la Banque.
- Etudier et approuver les plans d'actions arrêtés par les directions compte tenu des objectifs que la Banque s'est fixée.
- Etudier les problèmes en relation avec l'activité de la Banque, sa gestion, son organisation et son développement.

Nom	Qualité
M Ahmed Rjiba	Directeur Général- Président du Comité
Mme Aziza Ben Mustapha	Responsable de l'organe de Contrôle de Conformité
M Ali Riadh Boussoffara	Directeur Central du Contrôle Général
Mme Kmar Zaouali	Directeur Central de la Planification et du Contrôle de Gestion
M Haykal Khadraoui	Directeur de l'évaluation et du suivi des risques crédits
Mme Imen Messadi	Conseillère en communication auprès de la DG
M Ahmed Mejeji	Directeur des participations et du suivi des filiales
M Fourat Mamoghli	Manager en portefeuille des projets SI (PMO)
Mme Najet Chabchoub	Directeur Central des crédits
M Mohamed Achour	Directeur Central de l'Organisation et de la Qualité
M Hichem Souissi	Directeur Central de la Comptabilité
M Slim Koubaa	Directeur Central des Moyens Généraux
M Anouar Gallas	Directeur Central des ressources Humaines
M Moncef TLili	Directeur Central de l'Informatique
M Hichem Zneidi	Directeur des agences
Mme Lamia TLili	Directeur Commercial
M Walid Draoui	Directeur de l'Organisation
M Abderrahmane Ben Abdelkader	Directeur de la qualité

▶ COMITÉS OPÉRATIONNELS ISSUS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Comité de pilotage de la réalisation du programme de restructuration

Ce comité a été instauré pour suivre la réalisation du programme des projets relatifs au programme de restructuration, œuvrer au respect des délais et des budgets et veiller à ce que les actions soient en cohérence avec le programme de restructuration; proposer le cas échéant des mesures d'arbitrage, de correction ou de redressement au fur et à mesure de l'avancement des travaux de sa réalisation. Présenter des reportings de suivi au comité de suivi issu du conseil d'administration.

Comité ALM

Le Comité ALM (Asset and Liability Management ou gestion Actif-Passif) a pour mission de maîtriser dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles de la matérialisation des risques financiers (risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque, et de veiller à converger la politique commerciale et la politique financière en vue de la préservation et de l'accroissement de la valeur des fonds propres en respect avec la réglementation et des objectifs stratégiques arrêtés par la Banque.

Comité des crédits commerciaux

Ce comité a pour missions d'étudier les demandes de financement, de renouvellement et de main-levées sur les crédits commerciaux à CT et à MLT financés sur les ressources propres ou les ressources spéciales conformément à la politique de crédit approuvée par le conseil d'administration; Il veille à la mise à jour des modes de financement, au respect des quotas et des répartitions conformément aux limites convenues.

Comité des crédits de financement de la promotion immobilière

Ce comité a pour missions d'étudier les demandes de financement, de renouvellement et de main-levées sur les crédits de financement de la promotion immobilière conformément à la politique de crédit approuvée par le conseil d'administration; Il veille à la mise à jour des modes de financement, au respect des quotas et des répartitions conformément aux limites convenues.

Comité de recouvrement

Le Comité de Recouvrement a pour missions de :

- ▶ Assurer le suivi permanent du recouvrement des créances de la Banque et des plans d'actions des structures chargées du recouvrement.
- ▶ Proposer l'optimisation du processus de recouvrement des crédits en vue de minimiser les risques liés aux engagements de la clientèle auprès de la Banque.
- ▶ Statuer sur les propositions d'arrangement à l'amiable, de consolidation et de rééchelonnement et pour les dossiers litigieux à traiter au niveau des services centraux.
- ▶ Statuer sur l'opportunité de transférer certaines créances litigieuses à la Société Générale de Recouvrement des Créances (SGRC).

Commission des achats

En application du manuel des achats approuvé par le conseil d'administration en date du 08 mars 2017, la commission des achats est chargée d'émettre son avis sur les marchés relevant de son seuil de compétences relatifs aux commandes de travaux, fournitures de biens et services, études, logiciels ou services informatiques passés par voie d'Appel d'Offres, de consultation ou par voie négociée.

Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes

Le comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes a pour missions de veiller au suivi de la résorption des anomalies constatées et la mise en œuvre des recommandations formulées par les commissaires aux comptes dans les lettres de direction.

05

BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES EN 2017

BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES EN 2017

L'activité de la Banque, courant l'année 2017, a connu le lancement et la réalisation de plusieurs actions, adossées ou non au plan de restructuration, dont nous citons les volets principaux suivants :

L'avancement de la réalisation du Plan de Restructuration sur les différents projets :

Articulé autour de 55 projets et faisant participer plus de 200 cadres de la banque. Les projets concernent les axes de développement commercial, la gestion des risques, le contrôle interne, la gestion du capital humain, le système d'information et l'organisation.

La banque est accompagnée par des cabinets et des experts de renommée dans la plupart de ces projets.

Parmi ces projets nous citons :

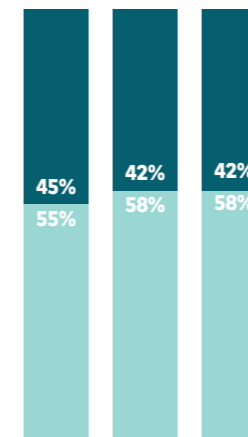
1-Les Projets liés au capital humain:

L'année 2017 a été marquée par le recrutement ciblé de nouveaux employés ainsi que la poursuite de la réalisation du plan de départs volontaires et ce comme suit:

- Recrutement de 197 employés dont essentiellement 145 agents de maîtrise et 35 cadres;
- Départ volontaire de 169 employés dans le cadre du plan social.

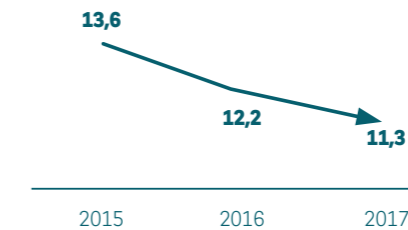
Par ailleurs, Le bilan des compétences a abouti à un bilan individuel des compétences managériales pour 450 cadres avec pour objectifs d'identifier les potentiels dont dispose la banque en termes de compétences managériales et de les orienter vers des fonctions en adéquation avec leurs profils.

Répartition de l'effectif

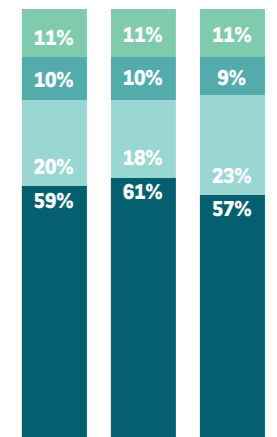


■ Siège
■ Réseau

Evolution du ratio : effectif/
nombre d'agences



Répartition de l'effectif selon la
catégorie professionnelle



■ Cardres et cadres sup
■ Maitrise
■ exécutions
■ Services

Sur la période 2015-2017, le capital humain de la Banque a diminué de 52 employés pour atteindre 1792 à fin 2017.

Par ailleurs, l'effectif du réseau est passé de 1030 à fin 2015 à 1041 au 31.12.2017, représentant ainsi 58,1 % de l'effectif global.

L'effectif moyen par agence s'est amélioré pour se situer à 11,3 à fin 2017 contre 12,2 au 31.12.2016 et 13,6 à fin 2015.

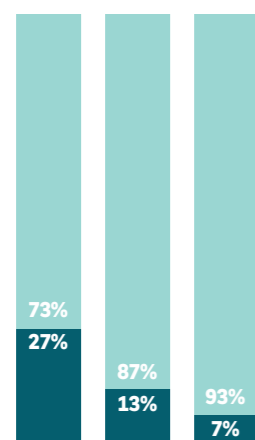
En 2017, les actions de développement des compétences managériales et métiers ont été principalement axées sur:

- Le développement des compétences techniques du personnel du réseau notamment celles relatives à la force de vente.
- L'accompagnement à l'acquisition de nouvelles technologies en adéquation avec le lancement des projets de la Banque.

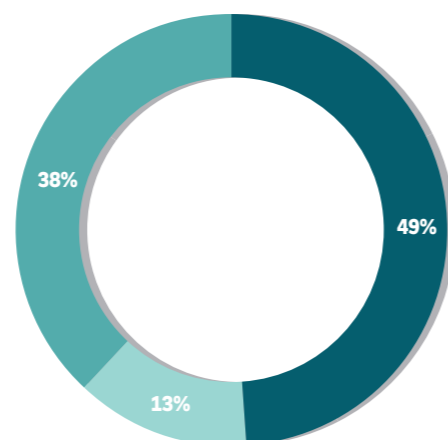
Ces actions ont concerné 1806 participants contre 1560 en 2016. Elles ont totalisé 135 actions qui ont été destinées à hauteur de 92,54% au personnel du réseau.

Les thèmes couverts par ces actions concernent principalement:

- La lutte Anti-Blanchiment pour 128 directeurs de point de vente
- Les opération du Bancaire étranger pour 216 directeurs de point de vente et chargés clientèle
- Les Produits/services de la banque pour 162 chargés de clientèle
- La gestion du Contentieux pour 21 nouvelles recrues.
- La Formation d'initiation pour 160 nouvelles recrues.
- La loi de finances 2017 pour 38 cadres



■ Siège
■ Réseau



■ cours du soir
■ intra-entreprise
■ inter-entreprise

2-Les projets du Système d'Information :

- La poursuite du projet d'acquisition d'un ERP bancaire: le projet est dans la phase finale de choix de la solution avec une étape de "Gap Analysis". 2018 sera l'année de démarrage de la mise en œuvre.
- Le système des opérations avec l'étranger rentré en production depuis septembre 2017.
- Le système de suivi des activités du réseau avec la mise en production de la plateforme de "Business Intelligence" (BI).
- La mise en production progressive de la solution monétique notamment le front office de la solution permet d'assurer une meilleure disponibilité des équipements GABs et un meilleur service pour nos porteurs et ceux des confrères.

3-Le projet de management des projets (PPM)

La banque, à travers son projet de mise en place d'une méthodologie et d'une solution de management de portefeuille, de programmes et de projets, vise à mettre en place un centre d'excellence en management de portefeuilles de projets afin d'atteindre les objectifs de son plan stratégique décliné en un programme de restructuration composé de 55 projets. Un transfert de compétences accompagne la mise en place de la solution pour les chefs de projets et le staff de direction de la banque.

4-Les projets d'Organisation :

- La mission de réorganisation de la banque a abouti à la conception d'un nouvel organigramme orienté clients et reposant sur un découpage par corps de métier et un réseau d'agences répartis sur des directions régionales. Cette organisation aura un degré de décentralisation à même de garantir une meilleure qualité de services rendus à la clientèle et sera adossée à un dispositif de contrôle interne répondant aux besoins des exigences réglementaires nationales et internationales en la matière.
- La mise en place d'une solution de Business Process Management (BPM) qui a permis l'élaboration d'un référentiel des processus couvrant l'ensemble de l'activité de la banque, le transfert de compétences aux équipes pour la modélisation des processus et le support. Cette solution permettra, à terme, d'optimiser, de mettre à jour et de partager les processus de la banque tout en tenant compte du dispositif de contrôle interne.

5-Les projets en rapport avec la maîtrise du risque:

Le développement d'un système de notation interne «SNI» pour la clientèle des entreprises fait l'objet d'un projet qui s'inscrit dans le cadre de la maîtrise du risque crédit. Ce projet, réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet international a démarré en Octobre 2016 et permettra de respecter les exigences de la circulaire de la Banque de la Centrale de Tunisie n°2016-06 relative au système de notation des contreparties.

La mission du cabinet qui s'est déroulée en 3 phases (diagnostic, conception et implémentation) a abouti à la construction de deux modèles de notation: un premier modèle dédié aux relations « TPE/PME» et un deuxième modèle dédié aux relations «Corporate». Actuellement, le projet est à sa phase finale d'achèvement à travers l'insertion opérationnelle de l'outil dans les processus de la Banque. Cette insertion concernera l'étude des nouvelles demandes de financement mais également le suivi de la qualité du portefeuille de la clientèle existante

La révision du Business Plan pour la période 2017-2021 :

Eu égard aux évolutions économiques et financières, aux nouvelles exigences réglementaires notamment de risque de marché et de fonds de garanties des dépôts, et afin de tirer profit des potentialités de développement de la banque tout en poursuivant la réalisation de notre Plan de Restructuration, le Conseil d'Administration a adopté le 6 juillet le Business plan pour la période 2017-2021. Il s'agit d'un Plan ambitieux alliant solidité financière et amélioration de la rentabilité.

L'augmentation du capital social :

Suite à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 septembre 2017, la banque a procédé en Décembre à l'augmentation de son capital social pour le porter de 170 MD à 238 MD.

Le renforcement des quasi-fonds propres par l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70 MD, lequel a été clôturé avant terme.

La consolidation des ressources longues par la signature de la convention de prêt de 60 millions d'Euros avec la BAD destinée aux PME et la signature d'une convention de prêt avec la BEI pour 120 millions d'euros.

La lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent:

► En Janvier 2017, nous avons commandé à notre Fournisseur Vitalis une mission de **balayage complet de notre Base de Données Client** avec identification par rapport aux listes de sanctions d'OFAC, NU, UE et la liste des personnes politiquement exposées, et ce en respect de toutes les mesures de confidentialité et de protection des données personnelles de notre clientèle.

► Acquisition et mise en production du Module KYC / FATCA :

Ce projet est en cours de mise en œuvre, il permet principalement de :

- Assurer l'identification des relations d'affaires conformément à nos « formulaires KYC ».
- Assurer une connaissance dynamique des clients depuis leur entrée en relation, et tout au long de leur activité avec la banque.

► Conformité à la loi de Protection des Données Personnelles

En prévision de l'adoption de la loi de protection des données personnelles, une démarche a été entamée pour recueillir l'accord des clients sur le nouveau KYC pour l'utilisation de leurs données en cas de besoins et exclusivement en cas de demande des instances judiciaires ou au Trésor Américain dans le cadre des dispositions de la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) a été entamée.

► Formation et initiation :

Un ensemble d'actions en rapport avec les obligations réglementaires a été réalisé pour des employés du réseau et des filiales de la banque.

Le développement de la synergie du groupe BH :

Conformément à son modèle économique de banque universelle opérant dans le cadre d'un groupe financier, la BH a défini un plan stratégique de développement des synergies avec ses filiales. Le développement de la synergie entre la BH et ses filiales permettra l'amélioration de la rentabilité du groupe et de rehausser le positionnement de l'enseigne BH et de ses filiales en tant que groupe financier contribuant au développement de l'économie.

L'Elargissement/rénovation du réseau d'agences :

Le réseau a été renforcé par l'ouverture des agences : Lac II, Yasminet, Mutuelle ville, El Menzeh VIII, Menzeh V, Ennasr II, Sousse Menchia, Sousse Bejaoui (centre urbain), Nefza, Jbel el Ouest et Sfax EL Ain. Avec ces 11 nouvelles agences, le réseau de la banque compte désormais 140 agences conformément aux objectifs de développement pour améliorer la part de marché en terme de représentativité territoriale.

Par ailleurs, nous avons procédé au réaménagement de la succursale Kheireddine Pacha, fleuron du réseau, ainsi que de 9 anciennes agences (Sfax Jardins, Hammam Lij, Sousse Hached, Rafraf, Ahmed TLili, Kasserine, Zaghouan, Monastir Leader et Ezzahra).

Le développement de l'offre commerciale :

- La dynamisation du réseau par le lancement de trois challenges inter-agences: BH-Iddikhar pour les dépôts d'épargne toutes formes confondues, BH-recouvrement et BH-bledna composé d'un pack-bledna offrant à son titulaire un bouquet de produits et services ciblant les tunisiens résidents à l'étranger.

- Le lancement de la carte JEUNE «COOL», attribuée à des jeunes âgés entre 13 et 18 ans, enfants de la clientèle BH détentrice de comptes de dépôt (pour des besoins non professionnels); opère sur les GABS, les TPEs et les sites marchands tunisiens.

- Le lancement de la carte JEUNE « GO », cible les jeunes âgés entre 18 et 25 ans afin de les initier à la gestion autonome de leur budget et de les familiariser avec la banque.

- Le lancement du PACK SMART adressé au segment des jeunes, âgés entre 18 et 25 ans et destiné à attirer et fidéliser cette population puisqu'elle constitue dans le futur une clientèle active susceptible d'être équipée de plusieurs produits BH. Il offre à son détenteur la possibilité d'accès à un crédit permis ou un crédit TIC (pour l'acquisition de smartphones, tablettes, PC...).

- Le lancement de l'assurance voyage ciblant les résidents qu'ils soient ou non clients de la BH et couvrant aussi bien les contrats individuels que familiaux (l'assuré, son conjoint et ses deux enfants âgés de moins de 18 ans).

- Le lancement des crédits 1er logement : adhérent au programme national du 1er logement institué par le Décret n°2017-161 du 31/01/2017 et à afin de permettre aux familles ne disposant pas d'autofinancement et répondant à certaines conditions d'obtenir un crédit leur permettant d'acquérir un logement, la BH accorde désormais des crédits alloués par le budget de l'Etat et finançant l'autofinancement (avec un maximum de 200.000 DT) pour l'acquisition d'un logement neuf auprès d'un promoteur immobilier agréé ou auprès d'un particulier aux conditions fixées par le décret.

- La distribution du FCP BH CEA à l'effet d'élargir le portefeuille de produits de placement mis à la disposition de sa clientèle, la Banque assure désormais la distribution des parts FCP BH CEA auprès de sa clientèle. Le FCP BH CEA étant un fonds commun de placement de la catégorie mixte dédié exclusivement aux titulaires de comptes épargne en actions. Ce fonds est géré par notre filiale BH INVEST.

La communication :

Consciente de la nécessité de modernisation de ses outils de communication et afin d'être au diapason des innovations technologiques, la Banque s'est lancée à partir de l'année 2017 dans la communication digitale.

La page Facebook officielle de la Banque de l'Habitat a été lancée au mois de Février 2017, elle compte actuellement 120 mille fans.

Outre les activations digitales permettant d'interagir avec les fans via des jeux et des posts, la page Facebook BH est considérée comme un support pour le lancement des offres et ce, via des posts sur les différents produits et services dans le but de les faire connaître à une cible difficile à atteindre via les supports de communication classiques.

L'année 2017 a été marquée, lors du lancement du concours de recrutement, par le démarrage des pages Instagram et LinkedIn et la création de deux mini-sites web : becreative.tn et bhbledna.tn

La fin de l'année 2017 a été marquée par le démarrage de la mission de Responsabilité Sociale, sociétale et environnementale au sein de la Banque de l'Habitat.

Aussi, des projets relatifs à la consolidation de l'image et l'amélioration de la qualité de service ont été mis en place et qui concernent l'enquête de satisfaction client, la refonte de la charte graphique, la refonte du site Web et du site Intranet.

6-Participations aux divers salons et manifestations relevant de différents secteurs d'activité

Dans un objectif de consolidation et de renforcement de la notoriété de la banque et la promotion et la vulgarisation de la gamme de ses produits, la Banque de l'Habitat a opté pour des actions terrain ciblées et ce en marquant sa présence aux divers salons dans les domaines de l'Entrepreneuriat, des Ressources Humaines, du Digital et du Développement à l'international.

Parallèlement, la banque ainsi que ses filiales, les assurances Slim, BH Invest et SOPIVEL, ont participé au 7ème Salon International de la Banque, de la Monétique et des Services Financiers «Expo Finances 2017» ayant eu lieu du 04 au 07 Octobre 2017.

7-Sponsorisations des actions sportives:

Consciente de l'intérêt commercial et publicitaire du marketing sportif et en sus des actions de partenariat conclues avec les différentes associations sportives matérialisées par des contrats de sponsoring, la Banque de l'Habitat a renouvelé son partenariat avec l'Athlète Habiba Ghribi et confirmé son soutien au domaine des courses hippiques.

Depuis plusieurs années, la Banque de l'Habitat soutient la fédération nationale de Cyclisme et compte parmi ses coureurs le champion de Tunisie « Ali Nouissri ». La banque a ainsi sponsorisé le 34ème tour de Tunisie International de Cyclisme 2017 tenu du 10 au 14/05/2017 et la 15ème édition du tour international de cyclisme entre les aéroports organisé par l'Association sportive de l'OACA.

8-Sponsorisations des actions culturelles :

La banque de l'Habitat a renforcé au cours de l'année 2017 son appui à la culture à travers le soutien des œuvres culturelles citées ci-après :

- «Drama-Aicha et le Diable»: «pièce théâtrale -Artiste et Metteur en Scène : Mohamed Kouka ;
 - La 40ème édition du Festival d'été d'Ezzahra ;
 - « Prix Nobel de la paix » Spectacle caritatif dédié à la Tunisie organisé le 02/10/2017 au Théâtre Folies Bergère à Paris.
 - Participation à l'action PRO D'OR organisé par PROS DE LA COM EOLIA :
- La BH a été récompensée lors de la cérémonie des pros d'Or qui a eu lieu courant le mois de février 2017 pour sa campagne de communication «Bâtisseurs de l'avenir» réalisée avec Habiba Ghribi.
- La BH a ainsi remporté le Pros d'or du Meilleur spot publicitaire dans la catégorie Banque et finances.
- Participation à l'Édition 2017 du Festival de Jazz de Tabarka tenu du 21 au 29 Juillet 2017 ;
 - Sponsorisation de l'Évènement Culturel Raghav Alama organisé par GOLF ADVANCED SERVICES tenu le 12/08/2017 à l'occasion de la fête de la femme
 - Sponsorisation de la 12ème édition du congrès «PICARD» organisé par l'OMD Organisation Mondiale des Douanes en collaboration avec La Direction Générale des Douanes et l'École Supérieure de Commerce de la Manouba sous le patronage des Ministres des Finances et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique ainsi que le Secrétaire Général de l'organisation Mondiale des Douanes tenu du 26 au 28 Septembre 2017.
 - Sponsorisation du 13ème congrès de l'organisation de la prévention routière internationale (PRI).

9-Campagnes Publicitaires Institutionnelles et campagnes nouvelles Offres Produits :

• Une campagne de lancement de la nouvelle offre jeune, comprenant l'émission d'une nouvelle carte, dénommée Cool, pour les jeunes de 13 à 18 ans et le pack Jeunes, dénommé Pack Smart, réservé aux jeunes de 18 à 25 ans.

Cette campagne produit a été lancée durant le mois de Juin 2017 et a touché les moyens de communication de masse (Radio, Affichage Routier, insertion presse) et moyens personnalisés (Presse Electronique, Jeux Facebook) ;

• La fin de l'année 2017 a été marquée par des campagnes institutionnelles et de vœux via des divers supports de communication ainsi que la participation à plusieurs émissions radios sur les chaînes nationales et privées via l'octroi de prix remis aux gagnants des jeux.

Campagne en faveur des Tunisiens Résidents à l'Etranger

Etant une banque de proximité et afin de s'approcher davantage du segment des Tunisiens Résidents à l'Etranger, la banque a procédé à plusieurs actions dont notamment :

- L'organisation de la «Tournée Bledna» à travers la présence de ses équipes durant le mois d'Avril 2017 au niveau de diverses destinations: Allemagne (Munich et Bonn)-France (Paris -Marseille et Lyon)-La Belgique (Bruxelles)-L'Italie (Rome-Milan). Un package spécial «Bledna» a été lancé à l'occasion.
- Cette action a été fortement médiatisée aussi bien au niveau national qu'international.
- Lancement d'une campagne publicitaire de relance Bledna multicanal durant la deuxième quinzaine du mois de Juillet 2017 jointe avec une action de street marketing via la plateforme Allo Bledi.
- Et pour plus de proximité et de disponibilité, une équipe de professionnels répartis sur 21 Agences ouvertes les après-midis de 17h 00 à 19h 30 pour accompagner les TRE dans la concrétisation de leurs projets immobiliers.

Pour approcher les compétences des Tunisiens Résidents à l'Etranger et saisir les opportunités d'investissements dérivant de cette cible, la banque de l'Habitat a participé aux :

- Forum annuel des Tunisiens Résidents à l'Etranger organisé par l'Office des Tunisiens Résident à l'Etranger (OTE) tenu le 28/7/2017 au Palais des congrès.
- Colloque des compétences tunisiennes à l'étranger portant sur le thème : «Tunisie 2030-Recherche et innovation notre chemin vers une technologie moderne et secteurs prometteurs» tenu les 16 & 17 Août 2017.
- 12ème salon annuel de l'investissement et de la création d'entreprises destiné aux tunisiens résidents à l'étranger organisé par Le Centre d'affaires de Sfax le 19/07/2017.
- L'année 2017 a été couronnée par la signature d'une convention BH-OTE le 13/12/2017.

06

PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

		31/12/2017	31/12/2016	Variation 12-2017 / 12-2016		Variation Budget 2017	Taux de réalisation
INDICATEURS D'ACTIVITE	Crédits à la clientèle	7 736,6	6 272,0	1 464,0	23,34%	802,8	182,36%
	Portefeuille titres	1 564,8	1 441,8	123,0	8,53%		
	Total actif	9 991,2	8 240,1	1 751,1	21,25%	888,5	197,09%
	Ressources clientèle	5 941,9	5 194,1	747,8	14,40%	489	152,93%
	Emprunts et ressources spéciales	1 121,3	934,5	186,8	19,98%	170,4	109,58%
	Capitaux propres	759	551,2	207,8	37,71%	192,1	108,18%
INDICATEURS D'EXPLOITA- TION	Chiffre d'affaires	733,2	575,8	157,5	27,35%	680,6	107,73%
	Marge d'intérêt	183,7	149,3	34,4	23,02%	181,8	101,04%
	Commissions nettes	78,9	67	11,9	17,79%	73,7	107,08%
	Gains nets sur portefeuille titres	123	91,2	31,8	34,87%	109	112,86%
	Produit net bancaire	385,6	307,5	78,1	25,39%	364,5	105,80%
	Frais généraux	154,3	127,5	26,8	21,00%	160	96,44%
	Frais de personnel	124,3	100,3	24,1	23,99%	113,8	109,25%
	Charges générales d'exploitation	30	27,3	2,7	10,03%	46,3	64,93%
	Resultat brut d'exploitation	244,1	192,5	51,6	26,79%	218	111,97%
	Dotations nettes aux provisions	57,1	65,3	-8,2	-12,61%	69,4	82,24%
Dotations aux amortissements	11,4	13,7	-2,3	-16,97%	12,7	89,55%	
Resultat net de l'exercice	115,5	92,1	23,4	25,46%	100,8	114,64%	

		31/12/2017	31/12/2016	Objectif 2017
Ratios de Rentabilité	Bénéfice net / capitaux propres (roe)	15,22%	16,71%	13,56%
	Bénéfice net / total actif (roa)	1,16%	1,12%	1,10%
	Pnb / total crédit	4,98%	4,90%	5,15%
Ratios d'Ex- ploitation	Commissions perçues / frais de personnel	70,18%	72,53%	70,30%
	Coefficient d'exploitation	42,98%	45,94%	47,40%
	Frais de personnel / pnb	32,23%	32,60%	31,22%
Ratios de Productivité	Dépôts / capital humain (hors poly services) en md	3,75	3,26	
	Crédits bruts / capital humain (hors poly services) en md	5,57	4,6	
	Pnb / capital humain (hors poly services) en md	0,24	0,19	
Ratio de Structure	crédits à la clientèle / dépôts de la clientèle	130,20%	120,77%	124,50%
Taux de Marge	Marge d'interet / clientele	2,63%	2,24%	
	Rendement des crédits à la clientèle	6,36%	5,84%	
	coût des dépôts clientèle	3,73%	3,60%	
Ratios régle- mentaires	Ratio de liquidite (lcr)	87,35%	82,59%	
	Ratio de solvabilite globale	10,94%	10,03%	10,33%
	Ratio de solvabilite (tier1)	7,86%	7,05%	7,32%
	Npl(créances classées / total engagements)	13%	15%	14%
	Ratio de couverture des créances classées	78%	76%	78%

07

ACTIVITÉ DE LA BANQUE

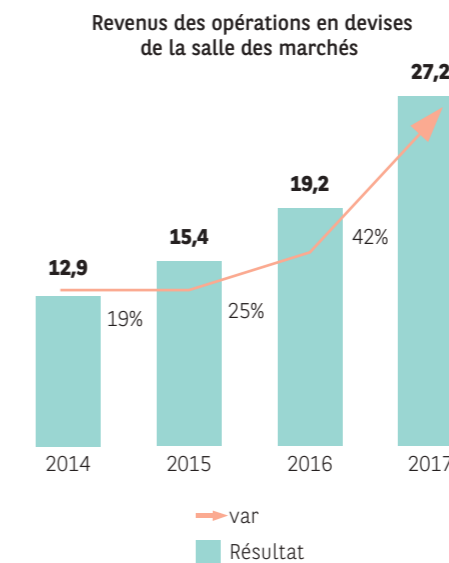
ACTIVITÉ DE LA BANQUE

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

SALLE DES MARCHÉS

L'infrastructure évoluée de notre salle des marchés combinée à une équipe dynamique et proactive ont contribué à l'amélioration des résultats. En effet, totalisant 27,2 MD, les revenus sur les opérations en devises de la salle des marchés ont augmenté de 42% par rapport à 2016.

Cette performance est générée principalement de l'activité SPOT et des Financements en devises ayant contribué respectivement de 22,8 MD et de 6,1 MD.



En mD	2017	2016	Var	2017/2016
Résultat SPOT	34.6	11.8	22.8	193.22%
Report-Deport	-16.5	1.3	-17.8	
Int/Placement. à Terme.en Dev	-3.3	-3.7	0.4	-10.81%
Int/Prêt et Emp Interb.Dev	-3.7	-0.3	-3.4	
Int/Financement en Dev	16.2	10.1	6.1	59.94%
Total	27.2	19.2	8.0	41.90%

MONÉTIQUE

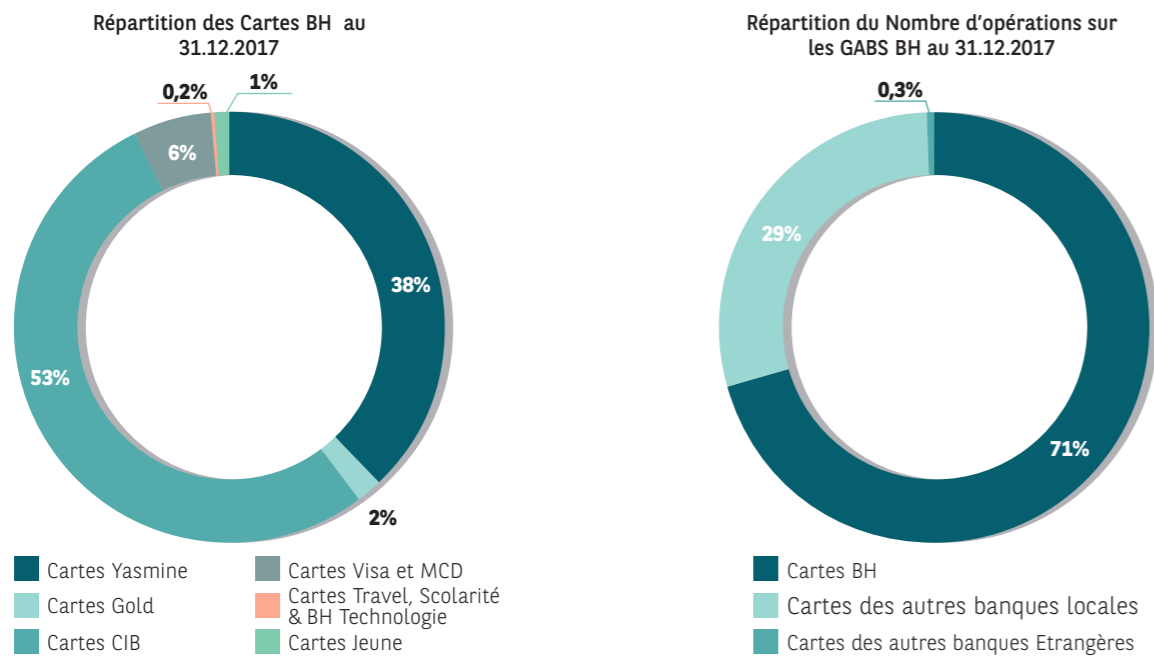
Les Cartes

L'offre diversifiée des cartes couvre l'ensemble des profils et des besoins de la clientèle. Elles sont commercialisées directement ou à travers la vente de Packs.

En 2017, le réseau a commercialisé 39 257 cartes portant aussi le stock total à 188 436. Rapporté au nombre de comptes éligibles à une carte, le taux d'équipement est passé à 62%.

L'utilisation des carters BH chez les commerçants a progressé de 17% (en nombre et en montant) avec 1,1 millions de transactions pour 82,6 MD.

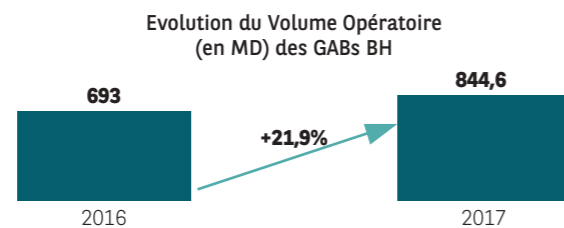
Les retraits par cartes BH à travers les GABS (BH, autres banques et à l'étranger) ont progressé de 13,5% en montant et de 7,3% en nombre pour se situer respectivement à 944,3 MD et 5,2 millions de transactions.



Les GABS

Le parc des guichets automatiques s'est renforcé de 21 nouvelles unités passant à 160 GABS interbancaires.

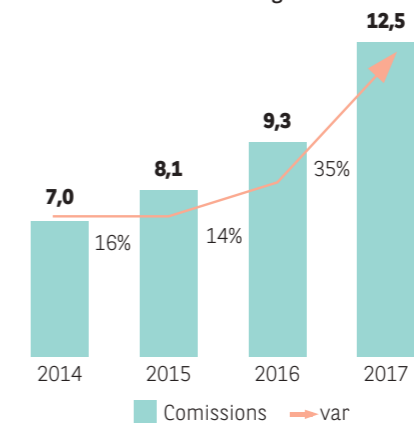
S'agissant du volume opératoire de ces GABS, le montant s'est accru de 22% pour se situer à 844,6 MD pour 4,6 millions d'opérations, en progression de 16,3%.



BANCAIRE ETRANGER

Au titre de l'année 2017, l'activité du Bancaire Etranger a poursuivi sa dynamique amorcée depuis 2014 et a dégagé un Résultat de 12,5 MD contre 9,3 MD en 2016, soit une progression de 34,5%.

Évolution du Résultat de l'Activité du Bancaire Etranger

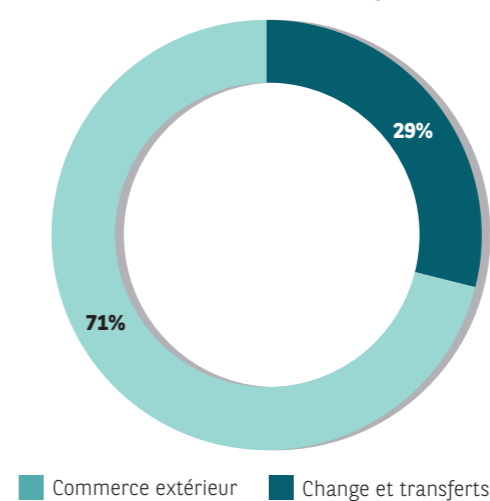


Commissions en mD	2017	2016	2015	2014	2013
Change et Transferts	3 617	2 802	2 533	2 678	2 734
Commerce Extérieur	8 847	6 462	5 605	4 345	3 682
TOTAL	12 464	9 264	8 139	7 023	6 416

Contribuant à hauteur de 71% dans le Résultat global de cette activité, le commerce extérieur a enregistré un résultat de 8,8 MD contre 6,5 MD en 2016, traduisant une croissance de 36,9%.

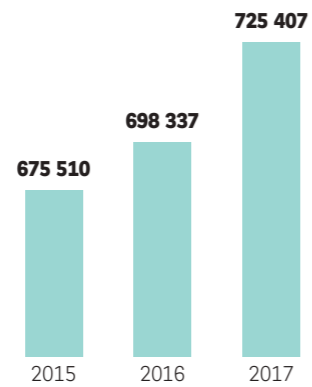
Quant aux opérations de change et de transferts, elles ont affiché un résultat de 3,6 MD contre 2,8 MD à fin 2016, soit une hausse de 29% qui est en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires de 28%.

Répartition des Produits générés par l'activité du Bancaire Etranger



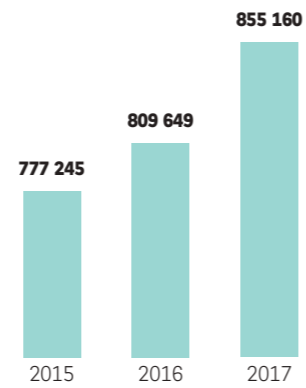
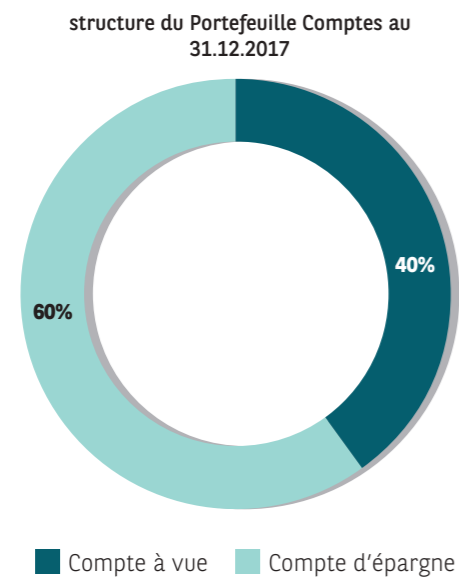
PORTEFEUILLE CLIENTÈLE (EN NOMBRE)

Le portefeuille clientèle de la Banque s'est amélioré de 3,9%.
Ce portefeuille demeure dominé par les particuliers avec une part de la clientèle particuliers avoisinant 97%.



PORTEFEUILLE COMPTES (EN NOMBRE)

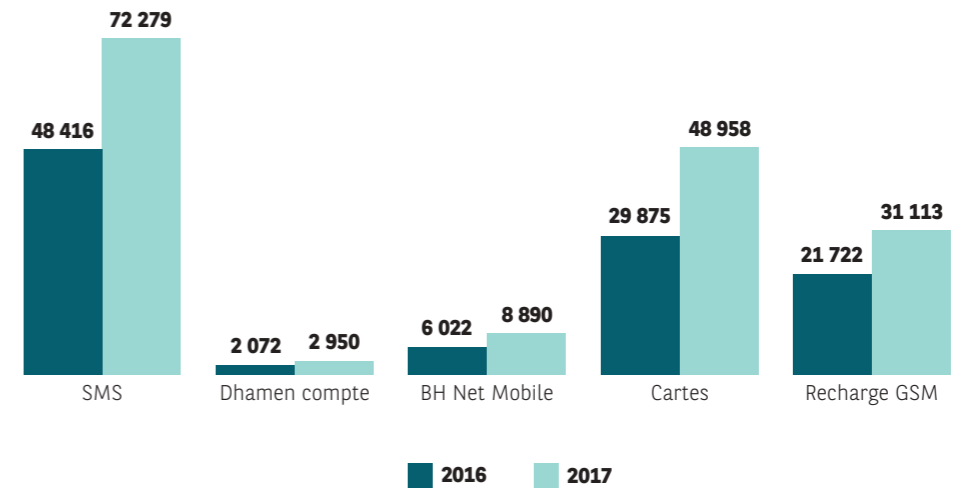
Net des clôtures, le portefeuille comptes a progressé de 5,6% toutes formes confondues.



PACKS BH

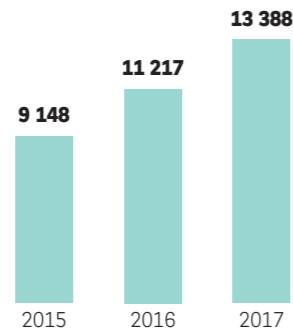
Les packs ont totalisé 82.805 au 31.12.2017 affichant une augmentation de +51%.
Ces packs ont permis d'équiper les comptes de la clientèle par:

- 72.279 abonnements SMS.
- 48.958 cartes.
- 8.890 abonnements BH Net mobile.
- 2.950 adhésions à Dhamen compte.
- 31.113 abonnements en recharges GSM.



PRODUITS DE BANCASSURANCE

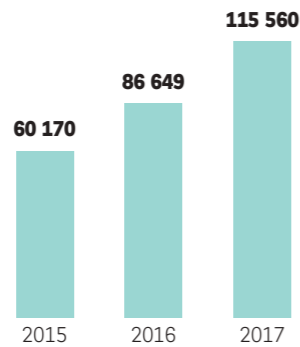
La vente du produit Dhamen Compte s'est traduite par la concrétisation de 3.226 nouveaux contrats portant le nombre d'adhésions à 13388, soit une augmentation de 19%.



CANAUX DE COMMUNICATION

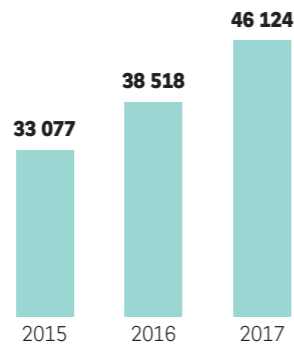
SMS

Atteignant 115.560 abonnements à fin 2017, les SMS ont augmenté de 33% avec un taux d'équipement de 38%.



BHnet mobile

Les abonnements BHnet Mobile ont atteint 46.124, avec une augmentation de 20% contre 16% en 2016. Sur les 20.091 comptes courants, 5.023 comptes sont équipés en BHnet Mobile, soit un taux de 25% contre 21% en 2016.



FAITS MARQUANTS

Le bilan de l'année 2017 a été positif pour l'ensemble des indicateurs et la banque a réalisé largement les objectifs qu'elle s'est tracée au titre de l'année.

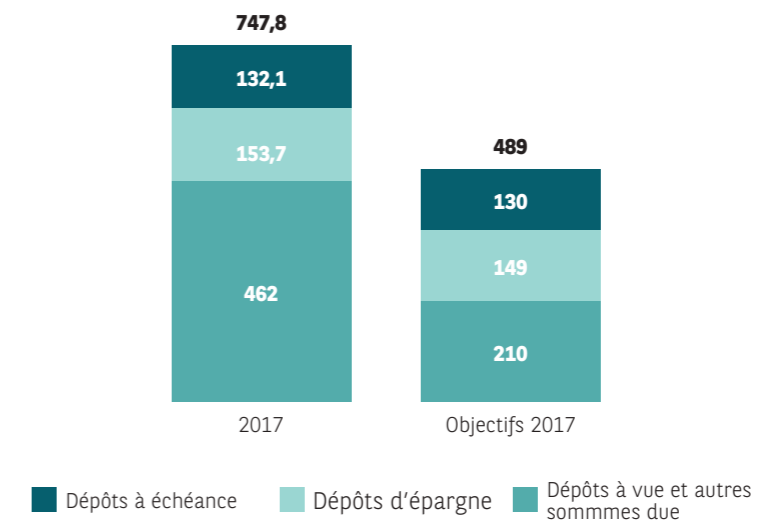
En effet, l'activité a été marquée par:

- La consolidation des ressources clientèles par la mobilisation de 747,8MD de dépôts additionnels (+14,4%) contre 497,3 MD (ou +10,6%) au titre de l'année 2016.
- Le renforcement des ressources d'emprunt grâce au regain de la confiance des bailleurs de fonds vis-à-vis de la banque. A cet effet la banque a contracté 2 emprunts : le premier auprès de la BAD d'un montant de 60 millions d'euros et le second auprès de la BEI d'un montant de 120 millions d'euros.
- La Consolidation des fonds Propres par l'augmentation du capital social, le portant de 170 MD à 238 MD et l'émission de l'emprunt obligataire subordonné de 70MD; impactant positivement la solvabilité de la Banque. En effet les ratios de solvabilité globale et TIER I ont atteint respectivement 10,92% et 7,87%.
- L'augmentation des crédits à la clientèle de 1464 MD ou +23,3 % contre 930,2 MD ou +17,4% en 2016.
- L'amélioration des indicateurs d'exploitation illustrée par un produit net bancaire et un résultat brut d'exploitation en augmentation respectivement de 25,4% et 26,8%.
- Le Résultat Net a ainsi clôturé l'année à 115,5 MD, soit un taux d'évolution de 25,5%.
- L'amélioration de la qualité d'actifs de la Banque illustré par un NPL taux de couverture des créances classées en nette amélioration, soit respectivement 13% (contre 15 % en 2016) et 78% (contre 76% en 2016).

RESSOURCES

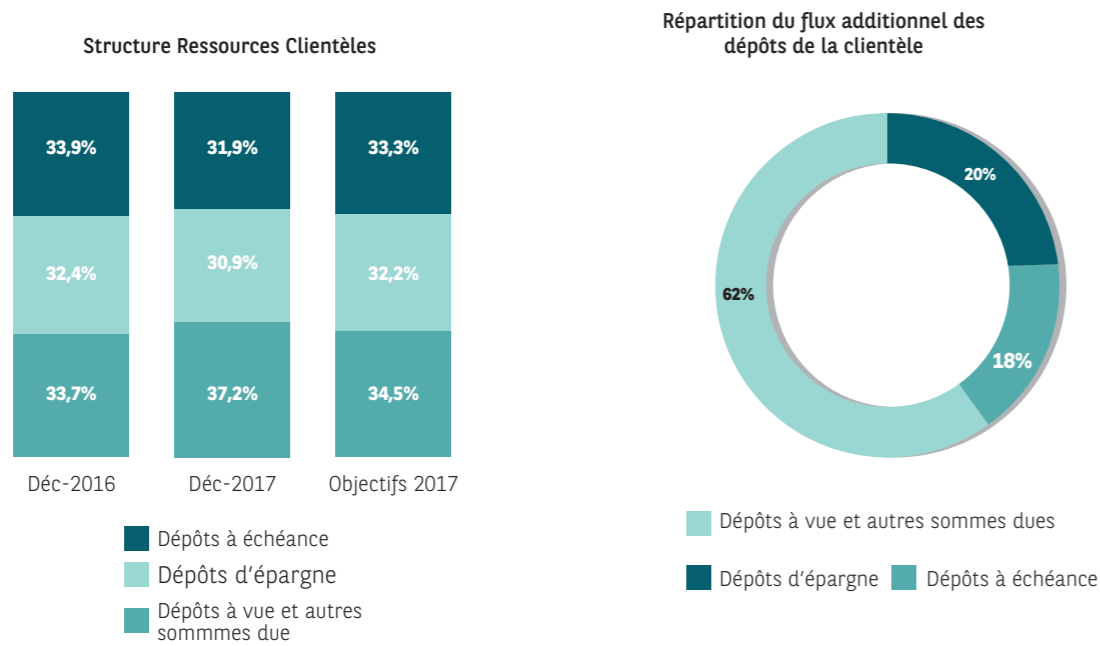
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Au terme de l'année 2017, les dépôts de la clientèle ont atteint un encours de 5941,9MD, soit un flux additionnel de 747,8MD (+14,4%) contre des objectifs de 489 MD, soit un taux de réalisation de 152,9%.



Cette collecte additionnelle est alimentée à hauteur de 68,6% par les dépôts à vue; les dépôts d'épargne et les dépôts à échéance ont contribué respectivement à cette augmentation à hauteur de 20% et 18% et 62%.

Comparé à l'année 2016, les dépôts à vue ont renforcé leur position dans la structure des ressources clientèle par 4,5 points, passant ainsi de 33,7% à 37,2%.



	31.12.17	31.12.16	12.17/12.16	Objectif 2017	Taux de réalisation
Dépôts à vue	2 093,0	1 579,8	513,1	32,48%	256,57%
Dépôts en dinars	1 442,1	1 230,7	211,3	17,17%	128,09%
Dépôts en devises	645,5	345,8	299,7	86,66%	997,76%
Dépôts d'épargne	1 835,0	1 681,3	153,7	9,14%	103,13%
Dépôts à échéance	1 894,7	1 762,6	132,1	7,50%	101,65%
Dépôts à terme	1 322,6	1 139,6	183,0	16,06%	217,78%
Certificats de dépôts	554,0	597,0	-43,0	-7,20%	-97,66%
Autres Sommes dues à la clientèle	119,2	170,3	-51,1	-30,02%	-511,24%
TOTAL	5 941,9	5 194,1	747,8	14,40%	152,93%

RESSOURCES

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts à vue ont enregistré un flux additionnel de 513,1 MD (+32,48%) contre 148 MD (+9,2%) une année auparavant. Cette évolution est tirée par la hausse des dépôts en dinars de 211,3 MD et des dépôts en devises de 299,7 MD (+86,7%).

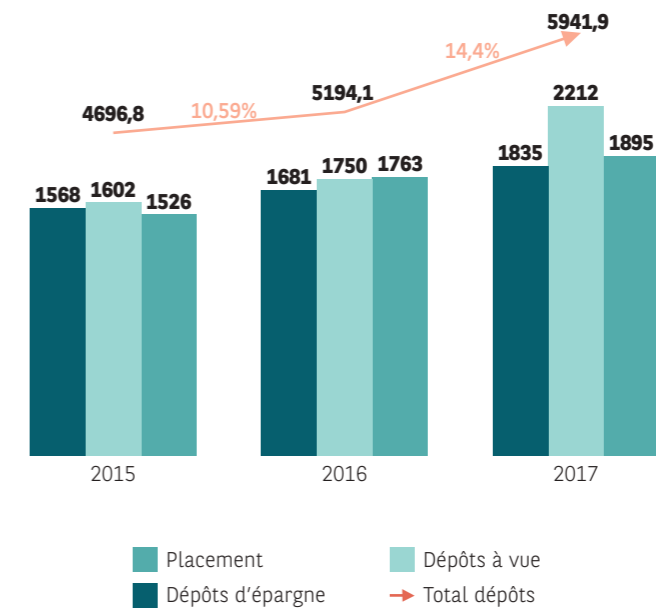
L'effort commercial de notre réseau s'est traduit par l'ouverture de 37.583 nouveaux comptes à vue drainant un apport nouveau de 236,8 MD.

Les dépôts d'épargne ont progressé de 153,7 MD (+9,1%) contre 113 MD (+7,2%) en 2016. Ces dépôts demeurent boostés par les dépôts d'épargne libre avec une augmentation de 113 MD (+13%). Les dépôts d'épargne Capital Plus ont progressé de 19,2 MD (+62,8%).

L'épargne Etude a généré une collecte supplémentaire de 3,3 MD (+19%). Par ailleurs, l'épargne logement a rompu avec la tendance baissière enregistrée au cours des dernières années réalisant ainsi un flux additionnel de 4,6 MD (+0,9%). L'épargne logement El Jadid a progressé de 5,5% soit +13,5 MD.

L'effort de commercialisation des produits d'épargne s'est traduit par l'ouverture de 35.281 comptes totalisant un apport nouveau de 175,2MD.

Les dépôts à échéance, ont progressé en 2017 avec un rythme inférieur à celui de 2016, soit une progression de 132,1MD (+ 7,5%) contre 148 MD (+9,2%) à fin 2016.



EMPRUNTS

Au titre de l'année 2017, les ressources d'emprunts ont été consolidées par :

L'émission de l'emprunt subordonné de 70 MD réparti en 3 catégories :

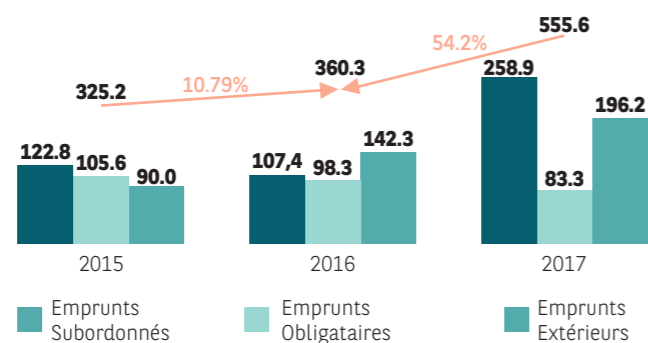
- Catégorie A (Tranche variable) : un montant d'émission de 2 MD avec un taux variable de TMM+1,95% sur une durée de 5 ans.
- Catégorie A (Tranche fixe) : un montant d'émission de 51,5 MD avec un taux fixe de 7,4% sur une durée de 5 ans.
- Catégorie B : un montant d'émission de 16,5 MD avec un taux fixe de 7,5% sur une durée de 7 ans avec 2 ans de franchise.

Le tirage d'un montant de 60 millions d'Euros de la ligne de crédits contractée auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Par ailleurs, la banque a aussi contracté un emprunt auprès de la BEI d'un montant de 120 millions d'euros (non encore encaissé) qui servira à financer notamment les PME/PMI.

S'agissant des remboursements, ils ont concerné principalement le :

- Les emprunts obligataires de 2009 et de 2013 pour 14,9 MD.
- Les emprunts obligataires subordonnés de 2015 et de 2016 pour un montant de 16,1 MD.
- La ligne BAD pour 13,5 MD;
- La ligne BEI pour 14,1 MD

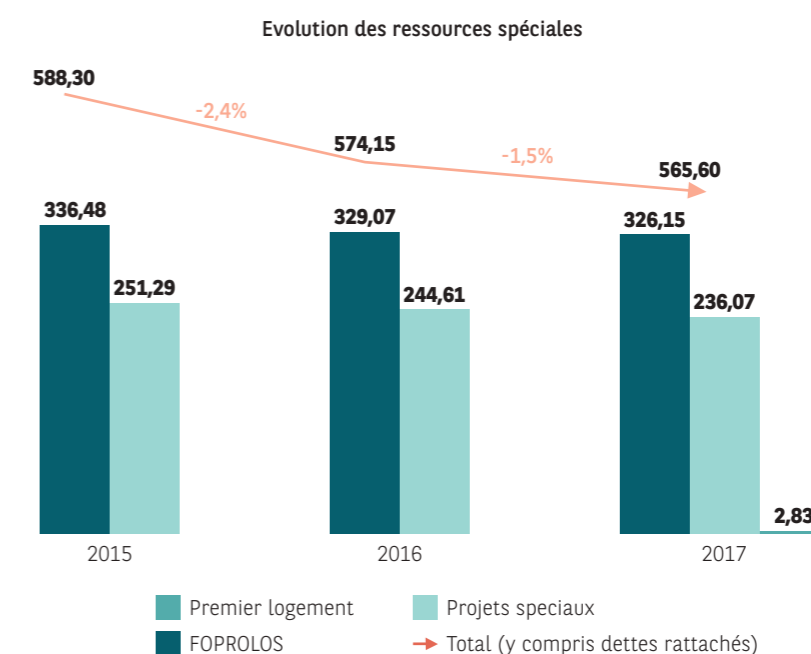


En MD	31.12.17	31.12.16	12.17/12.16	
Emprunts Obligataires	83,3	98,3	-15,0	-15,25%
Emprunts Obligataires Subordonnés	196,2	142,3	53,9	37,85%
Emprunts Extérieurs	258,9	107,4	151,5	141,06%
Emprunt Banque Mondiale	15,4	16,1	-0,7	-4,22%
Emprunts BIRD	5,0	5,0	0,0	0,00%
Emprunts B A D	193,1	26,6	166,6	627,34%
Emprunts B E I	33,1	47,1	-14,1	-29,84%
Emprunts FADES	11,1	11,1	0,0	0,00%
Emprunts HG004C	1,1	1,5	-0,4	-25,00%
Dettes Rattachées	17,3	12,3	5,0	40,22%
TOTAL	555,6	360,3	195,3	54,20%

RESSOURCES SPÉCIALES

Comparé à fin 2016, les ressources spéciales ont accusé une baisse de 8,5 MD pour se situer à 565,6MD au 31.12.2017.

Cette baisse s'explique principalement par le remboursement des fonds AFD pour un montant de 4,86 MD et la diminution des fonds relatifs au FOPROLOS de 2,9 MD.



En MD	31.12.17	31.12.16	31.12.15	12.17/12.16	
PROJETS SPECIAUX	236,1	244,6	251,3	-8,5	-3,49%
RESSOURCE BUDGETAIRE PREMIER LOGEMENT	2,8	0,0	0,0	2,8	
FOPROLOS	326,2	329,1	336,5	-2,9	-0,89%
DETTES RATTACHEES	0,6	0,5	0,5	0,1	17,60%
TOTAL	565,6	574,2	588,3	-8,5	-1,49%

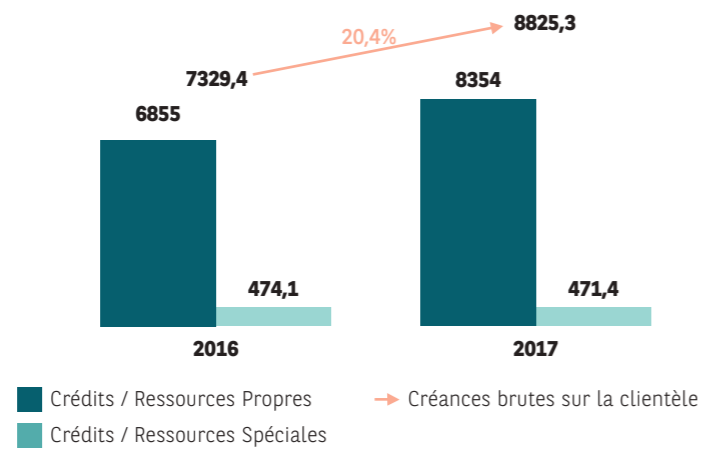
EMPLOIS

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

L'encours des crédits à la clientèle (en brut) ont totalisé un encours de 8825,3MD à fin 2017 contre 7329,4 MD une année auparavant, enregistrant ainsi un flux additionnel de 1495,9 MD (+20,4%) revenant à:

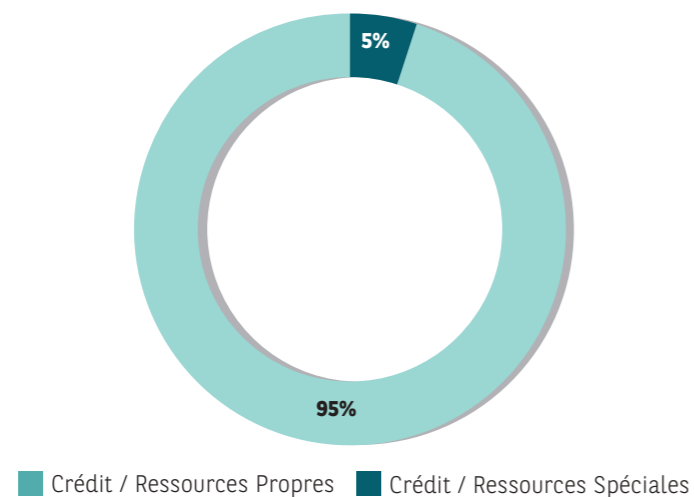
- La hausse des crédits sur ressources propres de 1498,6 MD (+22%).
- La baisse des crédits sur ressources spéciales de 2,7 MD (-0,6%).

Evolution des créances brutes sur la clientèle



	31.12.17	31.12.16	12.17/12.16	Objectif 2017 (FLUX)	Taux de réalisation	
Crédits / Ressources Propres	8 354,0	6 855,4	1 498,6	21,86%	839,0	179%
Crédits / Ressources Spéciales	471,4	474,1	-2,7	-0,57%	5,0	-54%
Crédits à la clientèle en Brut	8 825,3	7 329,43	1 495,9	20,41%	844,0	177%

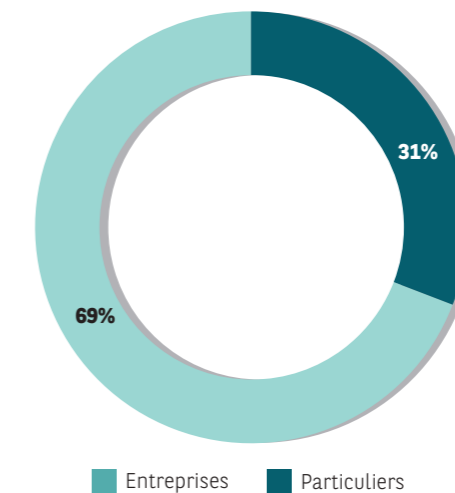
Structure des crédits à la clientèle au 31.12.2017



STRUCTURE DES ENGAGEMENTS

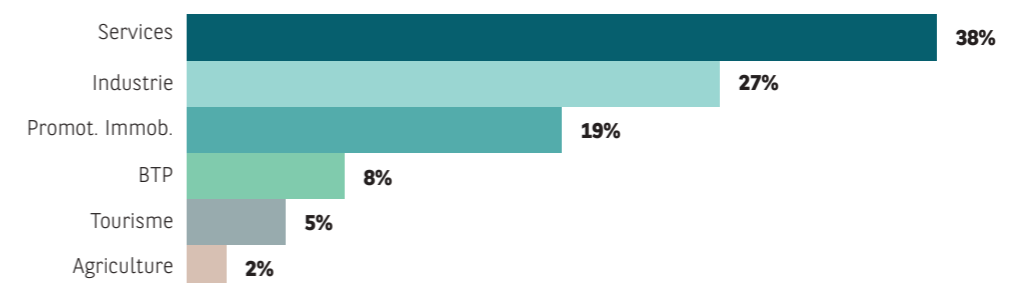
La structure des engagements de la Banque est répartie comme suit: 69% pour les entreprises et 31% pour les particuliers.

Répartition du Portefeuille Engagements de la Banque



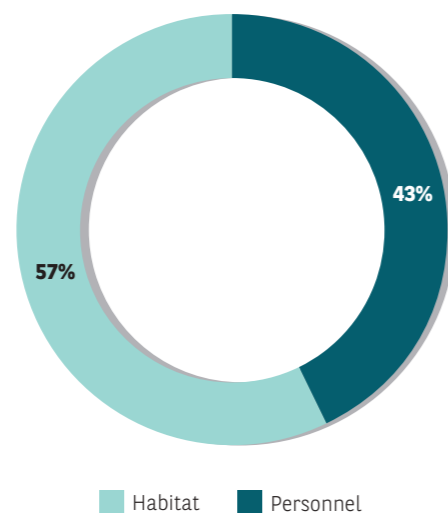
Sur les 69% des engagements de la Banque au profit des Entreprises, les services et l'industrie sont les secteurs qui bénéficient des concours les plus importants de la banque avec des parts respectives de 38% et 27% à fin 2017. La promotion immobilière occupe le 3ème rang avec une part de 19%.

Répartition des engagements de la Banque au profit des Entreprises par secteur d'activité économique



S'agissant du Portefeuille des Particuliers, les crédits habitat représentent 57% contre une part de 43% pour les crédits personnels.

Répartition des Engagements de la Banque aux Particuliers

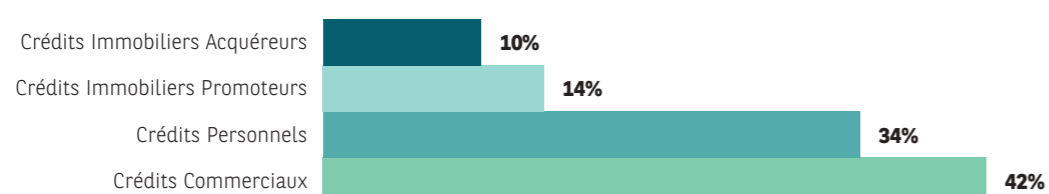


CRÉANCES PRODUCTIVES

Au titre de l'année 2017, la production de la Banque a atteint une enveloppe de 1874,9 MD dont 780,3 MD, soit 42%, revenant aux crédits commerciaux en dinar (hors escompte commercial et comptes débiteurs). 34%, soit 636,3 MD sont accaparés par les crédits personnels.

Les débloquages des crédits immobiliers aux promoteurs ont accusé une baisse de 4% en rapport avec notre démarche de sélectivité envers les projets de promotion immobilière.

Répartition de l'enveloppe débloquée Année 2017



*En dinar et Hors escompte commercial et comptes débiteurs

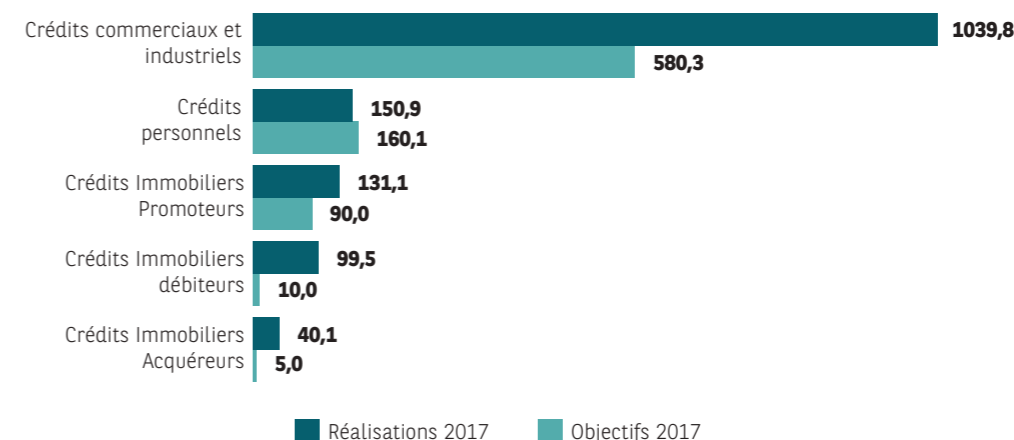
Production (en MD)	31.12.17	31.12.16	12.17/12.16	
Crédits Commerciaux (*)	780,3	620,2	160,1	26%
Crédits Personnels	636,3	543,2	93,1	17%
Crédits Immobiliers Promoteurs	270	280,4	-10,4	-4%
Crédits Immobiliers Acquéreurs	188,3	158,2	30,1	19%
Total	1 874,9	1 602,0	272,9	17%

(*): En dinar et Hors escompte commercial et comptes débiteurs

CRÉANCES PRODUCTIVES

Totalisant 7623,1 MD à fin 2017, les créances productives ont réalisé une importante augmentation de 1461,5MD (+23,7%) revenant principalement aux:

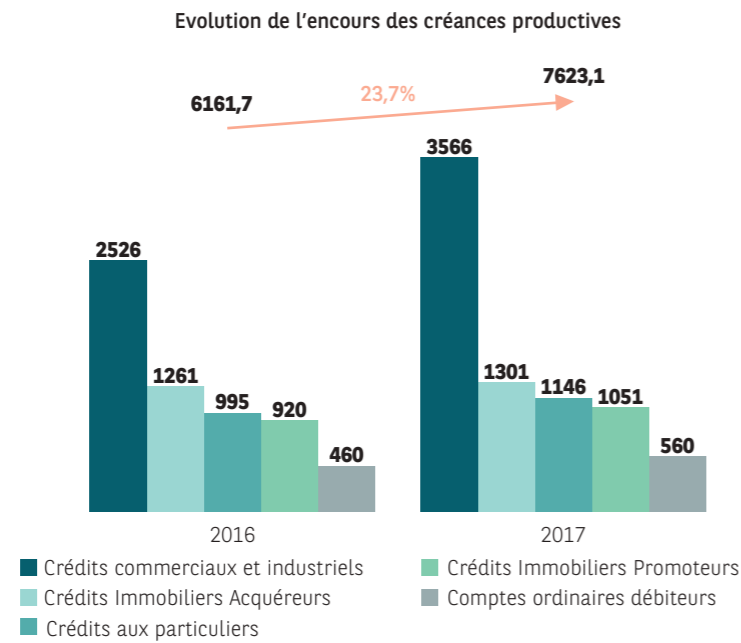
- Crédits commerciaux de 1039,8 MD dont 975,4 MD relatifs aux crédits de gestion.
- Crédits aux particuliers pour 150,9 MD.
- Crédits aux promoteurs immobiliers ayant augmenté de 131,1 MD.
- Crédits immobiliers acquéreurs qui ont augmenté de 40,1 MD. Toutefois les crédits acquéreurs sur ressources contractuelles ont diminué de 6,5 MD.



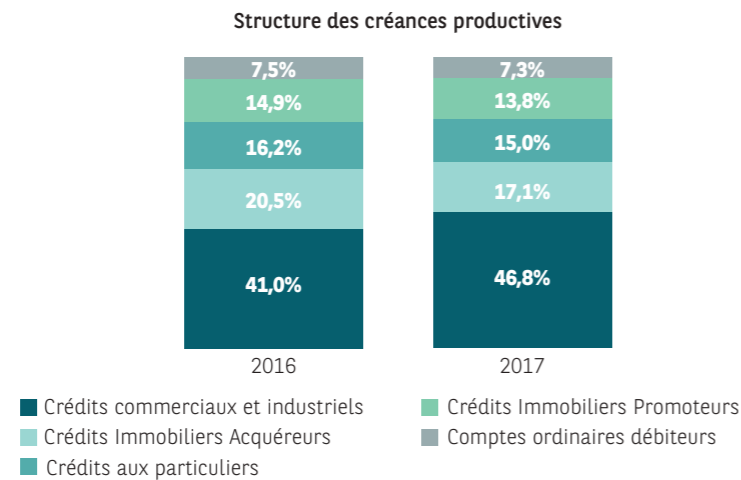
	31.12.17	31.12.16	12.17/12.16		Objectif 2017	Taux de réalisation
Comptes débiteurs	559,5	460	99,5	21,63%	10	
Crédits personnels	1 146,20	995,2	150,9	15,17%	160,1	94,27%
Crédits commerciaux	3 565,90	2 526,20	1 039,80	41,16%	580,3	179,19%
Crédits immobiliers promoteurs	1 050,70	919,6	131,1	14,26%	90	145,70%
Crédits immobiliers acquéreurs	1 300,80	1 260,70	40,1	3,18%	5	794,34%
Créances Productives	7 623,10	6 161,70	1 461,50	23,72%	845,4	172,87%

CRÉANCES PRODUCTIVES

Sur un total de créances productives de 7623.1 MD, les crédits commerciaux et industriels accaparent 3566 MD suivis par les crédits immobiliers aux acquéreurs avec un encours de 1301MD.



Les évolutions disparates des différents types de crédit a bénéficié aux crédits commerciaux et industriels dont la part a augmenté de près de 5,8% du total crédits au détriment des crédits immobiliers acquéreurs avec -3,4%, des crédits aux promoteurs -1,1% et des crédits aux particuliers de -1,2%.



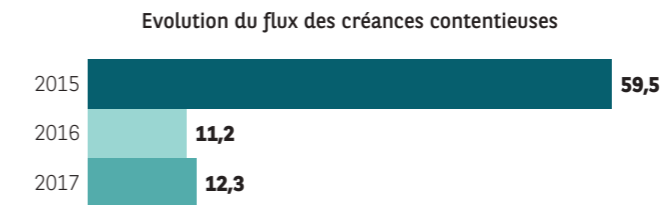
IMPAYÉS & CONTENTIEUX

La Banque a clôturé l'année 2017 avec un volume d'impayés totalisant 244,7 MD contre 219,9 MD, soit une augmentation de 24,8MD.

Cette augmentation est tirée par les impayés commerciaux et financiers (+24,5 MD). Les impayés sur les crédits Habitat ont baissé de 1 MD alors que les impayés sur les crédits personnels ont augmenté de 1,2 MD.

Le niveau des créances contentieuses a affiché une augmentation de 12,3 MD (+2,6%) en 2017 contre 10,3 MD (+2,2%) une année auparavant.

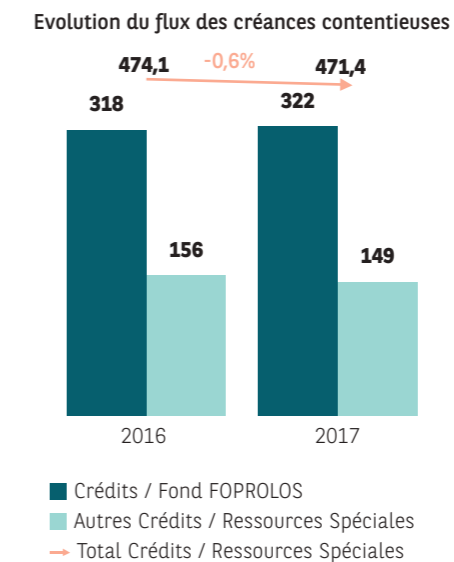
Cette augmentation est la résultante d'une aggravation de 38,7 MD atténuée par des cessions de créances de 26,4MD.



CRÉDITS/ RESSOURCES SPÉCIALES

Les crédits sur ressources spéciales ont poursuivi leur tendance baissière accusant une diminution de leur encours de 2,7 MD (-0,6%) revenant principalement aux crédits sur projets spéciaux (-9 MD).

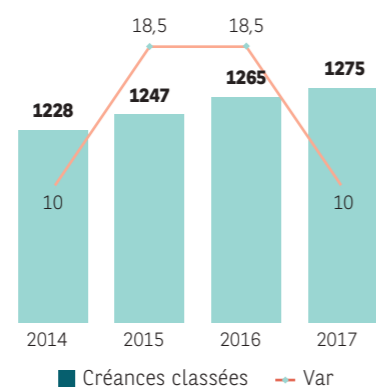
Les crédits sur le fond FOPROLOS ont par contre connu une hausse de 4 MD. Lancé en 2017, Le crédit premier logement sur ressources budgétaires (partie autofinancement) a totalisé 2,3 MD pour 116 logements.



EVOLUTION DE LA QUALITÉ D'ACTIFS

Au terme de l'exercice 2017, le portefeuille des créances classées de la Banque a totalisé 1275MD contre 1265MD à fin 2016, soit une aggravation de 10 MD.

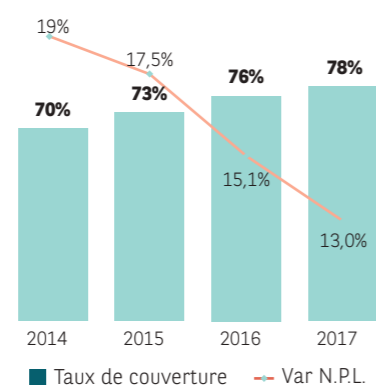
L'augmentation des engagements de la Banque couplée à la maîtrise de l'actif classé ont impacté positivement le NPL qui est passé de 15,1% à fin 2016 à 13% à fin 2017 .



En mD	2014	2015	2016	2017
Classe 2	92.6	28	35	43
Classe 3	73.2	72	102	69
Classe 4 et contentieux	1062.3	1147	1128	1163
TOTAL	1228	1247	1265	1275

Le stock des provisions constituées en application de l'article 10 de la circulaire BCT 91-24 a atteint 613 MD et celui des provisions additionnelles pour décote de garanties s'est situé à 181,2 MD.

Compte tenu de ce niveau de provision et d'un volume d'agios réservés de 195 MD, le taux de couverture des créances classées s'établit à 78% contre 76% en 2016.



En mD	2014	2015	2016	2017
Provisions Art 10 et additionnelles	716,1	744,3	782,7	794,2
Provisions + Agios Réservés	864,6	909,3	963,7	989,2
Provisions + Agios Réservés / Créances Classées	70%	73%	76%	78%

RATIOS DE CONTRÔLE DES RISQUES

Norme 1: a- Le montant total des risques encourus dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder 3 fois les FPN de la Banque : Pas de dépassement sur cette norme.

Norme 1: b- Le montant total des risques encourus dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder 1,5 fois les FPN de la Banque: Pas de dépassement sur cette norme.

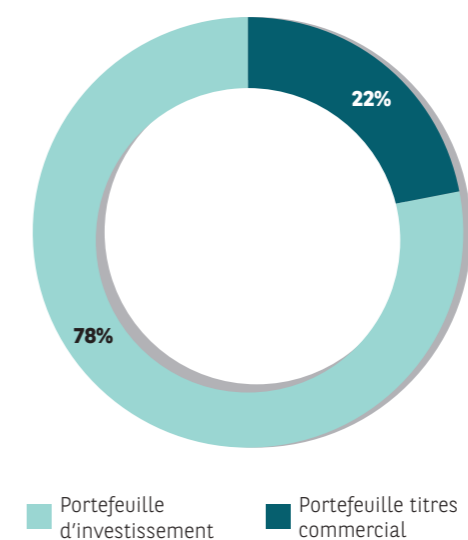
Norme 2: Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque: Pas de dépassement sur cette norme.

Norme 3: Le montant total des risques encourus sur les parties ayant un lien avec la banque ne doit pas dépasser 75% des FPN de la Banque: Pas de dépassement sur cette norme.

PORTEFEUILLE TITRES

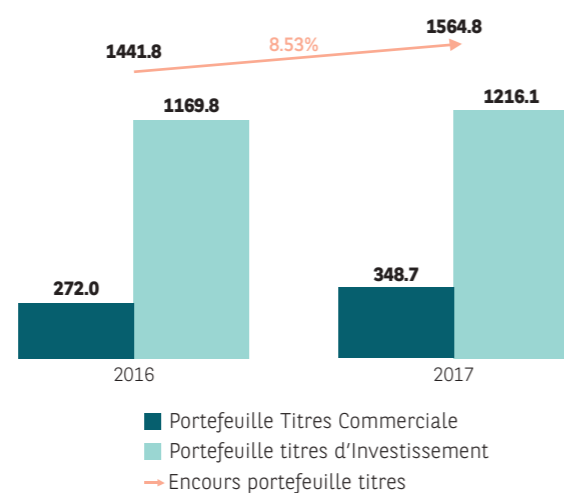
Au 31.12.2017, l'encours du portefeuille titres a totalisé 1564,8 MD, avec une progression de 9% par rapport à fin 2016 (1441,8 MD).

Répartition du Portefeuille Titres de la Banque



En mD	31.12.17	31.12.16	Var 2017/2016	
			En MD	EN %
Portefeuille Titres Commerciale	348,7	272,0	76,7	28%
Portefeuille titres d'Investissement	1 216,1	1 169,8	46,3	4%
Total portefeuille titres	1 564,8	1 441,8	122,9	9%

Composition et Évolution du Portefeuille Titres



Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial a augmenté de 76,7 MD (+28%) passant de 272 MD à fin 2016 à 348,7 MD au 31.12.2017. Cette augmentation est principalement attribuée à l'évolution du portefeuille titres de placement qui ont atteint 333,7MD en hausse de 62,2 MD (+22,9%).

Portefeuille titres d'investissement

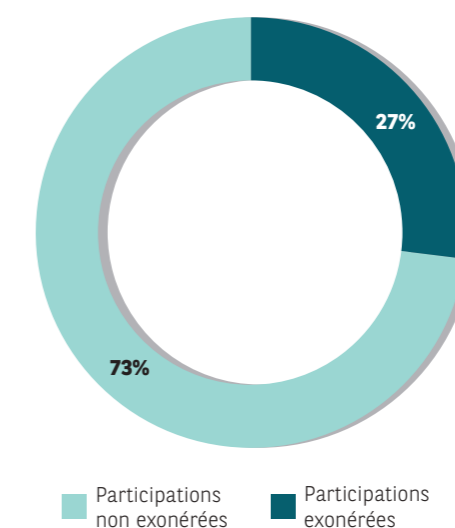
Le portefeuille d'investissement s'est élevé à 1216,1 MD par rapport à fin 2016, affichant ainsi un investissement supplémentaire de 46,3MD (+4%).

Les titres d'investissement ont augmenté de 3,6% soit de 38,6 MD, passant de 1070,2 MD à 1108,8 MD. Cette hausse de 38,6 MD est du principalement à l'investissement supplémentaire en SIM SICAR de 20,7MD et à l'augmentation du portefeuille des BTA de 18,6 MD.

Les titres de participation, sont passés de 99,7 MD à 107,4 MD à fin 2017 inscrivant ainsi une croissance de 7,6% (+7,6MD).

En MD	31.12.17	31.12.16	Var 12.17/12.16	
			Absolue	Relative
Participations exonérées	39,0	38,3	0,7	1,76%
Filiales	24,0	23,1	0,9	3,67%
Autres	15,0	15,2	-0,2	-1,14%
Participations non exonérées	103,9	91,5	12,4	13,58%
Filiales	29,7	29,5	0,2	0,51%
Autres	74,3	62,0	12,3	19,81%
TOTAL DES PARTICIPATIONS (Brut)	143,0	129,8	13,1	10,09%

Répartition du Portefeuille Participations de la Banque

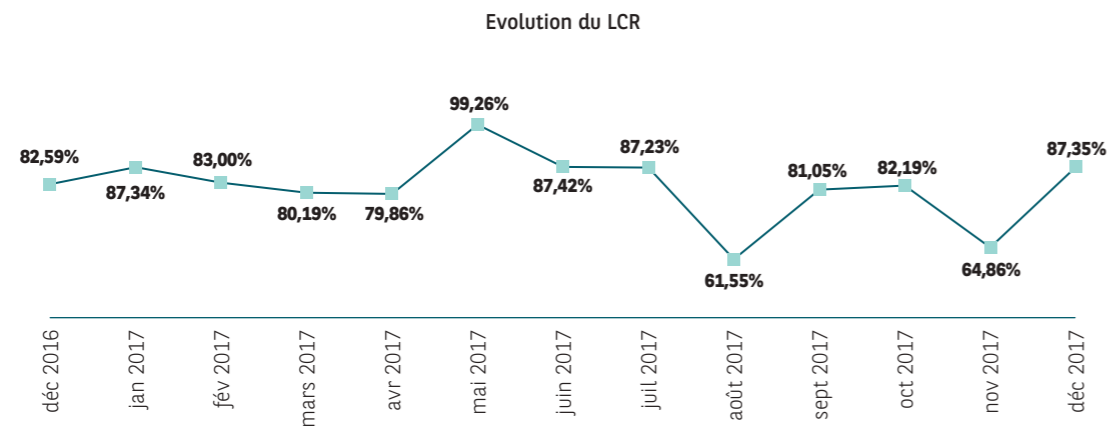


EVOLUTION DE LA LIQUIDITE

L'année 2017 s'est caractérisée par une pression sans précédent sur la liquidité du secteur bancaire, qui s'est répercutée négativement sur les besoins des banques.

Le volume global de refinancement de la BCT est passé d'une moyenne mensuelle de 6529 MD en 2016 à une moyenne mensuelle de 9252 MD en 2017; la part de la BH est revenue de 11,8% en 2016 à 11,3% en 2017

En dépit de cette situation difficile, la BH a réussi grâce à une gestion rigoureuse de sa trésorerie à respecter, à l'exception des mois d'août et novembre, la limite réglementaire en terme de ratio de liquidité.



08

RÉSULTATS

RÉSULTATS

PRODUIT NET BANCAIRE

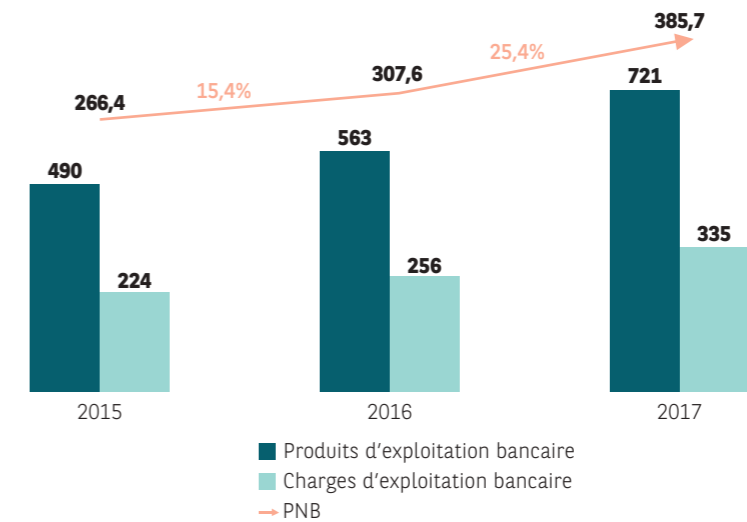
Au titre de l'année 2017, l'activité de la Banque s'est soldée par un Produit Net Bancaire de 385,6 MD enregistrant une croissance de 25,4% contre 15,4% une année auparavant et contre des prévisions de 364,5 MD, soit un taux de réalisation de 105,8%.

Cette évolution est la résultante d'une augmentation plus importante des produits d'exploitation (+157,2MD) par rapport aux charges d'exploitation (+79,1 MD).

Les produits d'exploitation bancaires ont enregistré un accroissement de 157,2 MD pour atteindre 720,5 MD à fin 2017 contre 563,3 MD une année auparavant. Les intérêts et revenus sur les opérations de la clientèle ont contribué à hauteur de 106,1 MD à cet accroissement pour atteindre 474,3 MD soit une progression de 29%.

Les commissions perçues ont progressé de 14,5MD pour atteindre 87,3 MD en progression de 20%.
Les charges d'exploitation bancaire ont été portées de 255,7 MD à fin 2016 à 334,8 MD en 2017.
Les charges sur les dépôts de la clientèle ont atteint 200,5 MD en progression de 15,8%.

Evolution des ressources spéciales



MD	31.12.17	31.12.16	31.12.15	12.17/12.16	Objectif 2017	Taux de réalisation
Produits d'exploitation bancaire	720,5	563,3	490,0	157,2	667,1	108,0%
Charges d'exploitation bancaire	334,8	255,7	223,6	79,1	302,6	110,6%
Produit Net Bancaire	385,6	307,5	266,5	78,1	364,5	105,8%

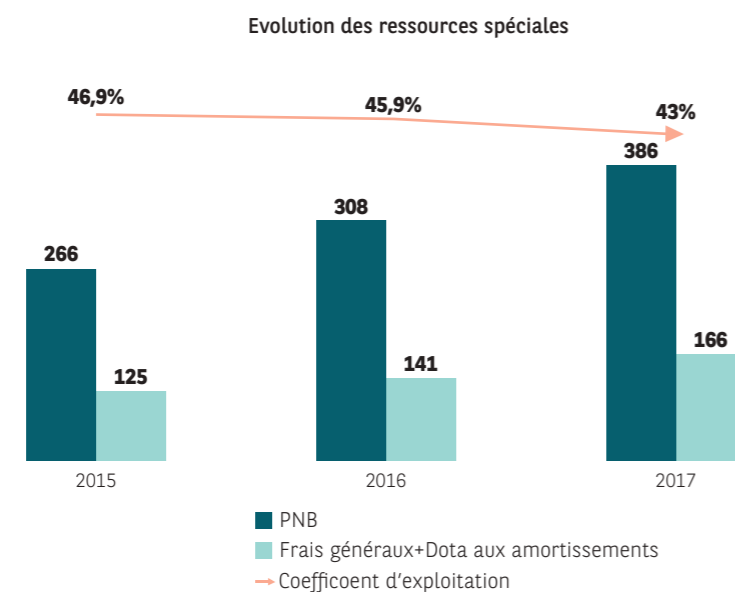
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les frais généraux ont augmenté de 26,8 MD dont 24 MD relatifs à la masse salariale et 2,7 MD représentant la hausse des charges générales d'exploitation.
Suite à ces évolutions, les frais généraux ont été portés à 154,3 MD, soit un taux d'accroissement de 21%.

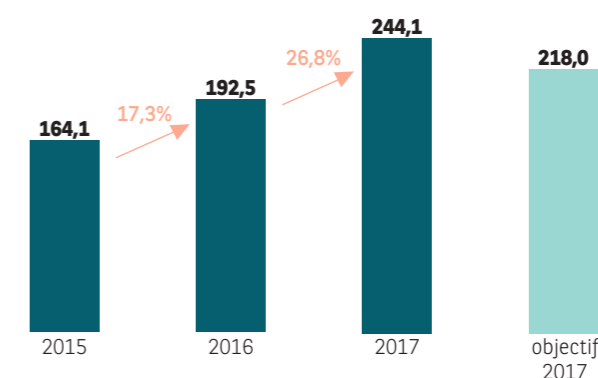
Ainsi la masse salariale a augmenté de 24,1 MD (+24%) sous l'effet de :
L'indemnisation réglementaire des 169 employés partis à la retraite dans le cadre du plan de départs volontaires.

- Le recrutement de 197 employés.
- Les augmentations conventionnelles et réglementaires.

L'évolution du PNB à une cadence plus élevée que celle des frais généraux a amélioré le coefficient d'exploitation qui s'est situé à 42,9 % à fin 2017 contre 45,9% à fin 2016 et contre des prévisions de 47,4%.



Le Résultat Brut d'Exploitation a progressé de 26,8%, s'inscrivant à 244,1MD contre des objectifs assignés de 218 MD, soit un taux de réalisation de 112%.



MD	31.12.17	31.12.16	31.12.15	12.17/12.16	12.16/12.15	Objectif 2017	Taux de réalisation		
Produit Net Bancaire	385,6	307,5	266,5	78,1	25%	41,1	15%	364,5	106%
Autres produits d'exploitation bancaire	12,8	12,5	13,8	0,3	2%	-1,3	-10%	13,5	95%
Frais généraux	154,3	127,5	116,2	26,8	21%	11,3	10%	160,0	96%
Frais de personnel	124,3	100,3	90,8	24,1	24%	9,5	10%	113,8	109%
Charges générales d'exploitation	30,0	27,3	25,5	2,7	10%	1,8	7%	46,3	65%
Résultat Brut d'Exploitation	244,1	192,5	164,1	51,6	27%	28,4	17%	218,0	112%

DOTATIONS AUX PROVISIONS

LES DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS DE LA CLIENTÈLE :

Provisions Individuelles:

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire BCT n°91-24 du 17-12-1991, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a dégagé une dotation aux provisions s'élevant à 75,8MD. Les reprises sur ces provisions ont totalisé 81,9 MD (dont 18,6 MD suite à la cession de créances à notre filiale société de recouvrement).

Provisions Collectives:

En application de la Circulaire BCT aux établissements de crédit n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 02 mars 2012, la Banque a constitué au titre de l'exercice 2017 une dotation aux provisions collectives en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 6,5 MD.

Provisions Additionnelles:

L'application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2013-21 du 30 Décembre 2013, a nécessité des provisions additionnelles de 28,3 MD. La reprise constatée sur ces provisions se situe à 10,8 MD (dont 4,4 MD suite à la cession de créances à la société de recouvrement).

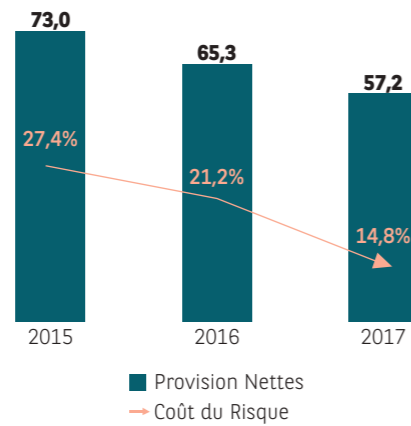
LES PROVISIONS SUR PORTEFEUILLE TITRES :

Quant aux dotations relatives au portefeuille titres, leur montant s'est situé à 14,6 MD dont 5,6 MD revenant aux risques afférents aux titres de participations.

COÛT DU RISQUE

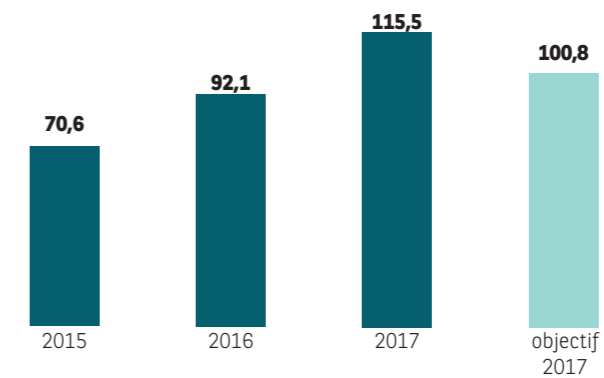
En dépit des conditions économiques difficiles, la banque a maîtrisé son cout de risque.

En effet, mesuré par le rapport des dotations nettes aux provisions sur le montant du PNB, le Coût du Risque se situe à 14,8% contre 21,2% à fin 2016, soit une amélioration de 6,4 points de pourcentage.



RÉSULTAT NET

La Banque a clôturé l'exercice 2017 avec un Résultat Net de 115,5 MD contre 92,1 MD au titre de l'année 2016 et contre des prévisions de 100,8 MD, illustrant ainsi une progression de 26,8% et un taux de réalisation des objectifs de 115%.



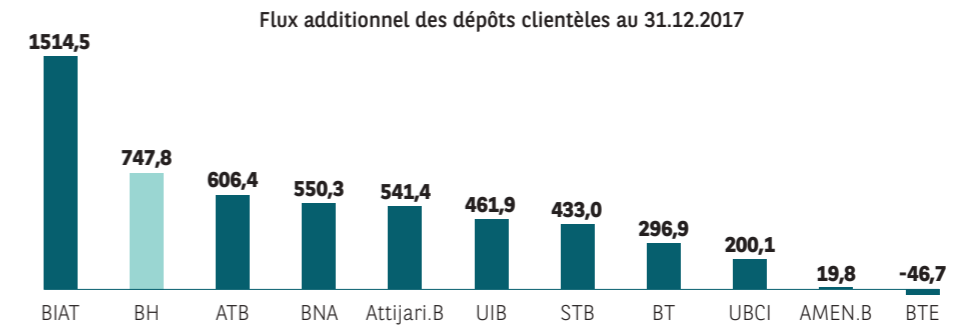
09

BENCHMARKING DES PRINCIPAUX INDICATEURS

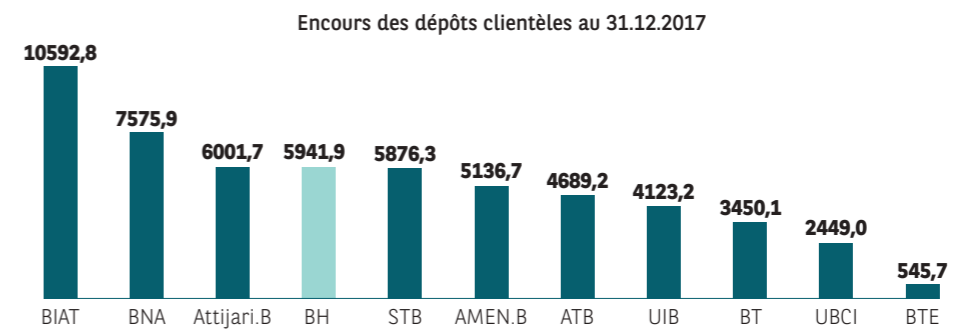
BENCHMARKING

LES DÉPÔTS

La BH a réalisé la 2ème performance du secteur en terme de mobilisation de ressources clientèle.

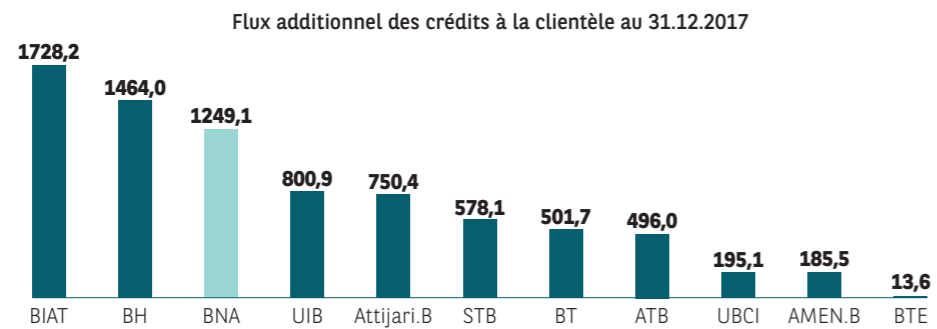


La BH a gagné un rang pour se positionner à la 4ème place avec une part de marché en amélioration; soit 10,54% en 2017 contre 10,17% au 31.12.2016.

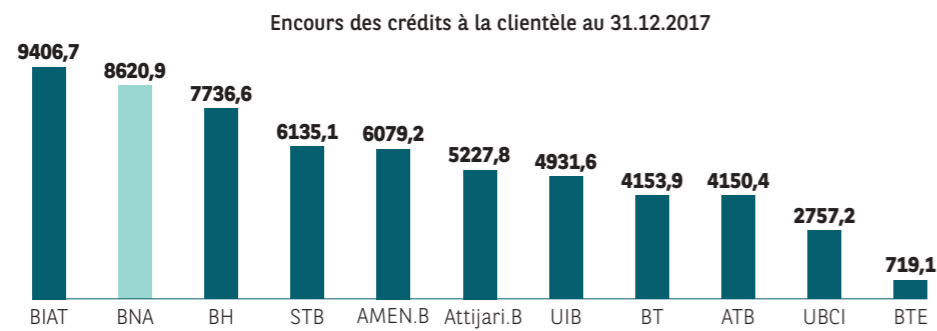


LES CRÉDITS

En terme de financements additionnels de l'économie, la BH a enregistré aussi la 2ème performance après une banque de la place.

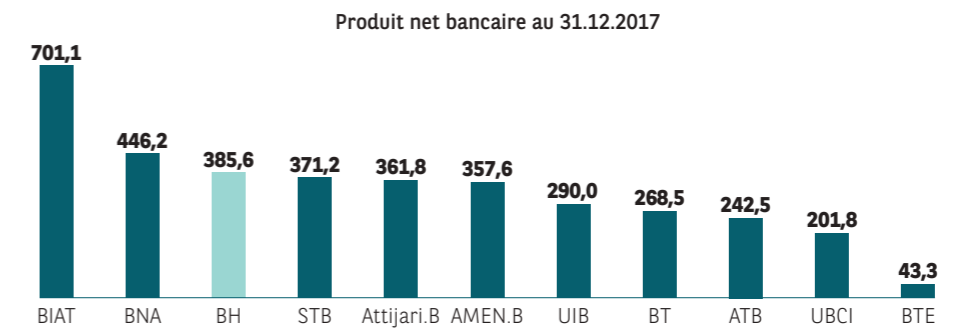


Occupant toujours le 3ème rang en terme de crédits, la BH a gagné près d'un point de pourcentage de part de marché atteignant 12,91% au 31.12.2017.

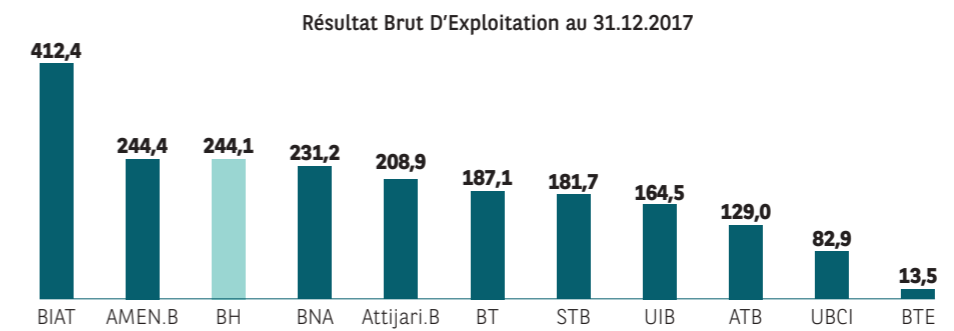


LES RÉSULTATS

La BH occupe la 3ème place en terme de PNB, avec une part de marché de 10,5% en 2017 contre 9,9% en 2016.



La BH se positionne à la 3ème place en terme de RBE avec une part de marché de 11,62% en 2017 contre 11,08% en 2016.



10

COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR BH

COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR BH

Le cours boursier de l'action BH en 2017 a atteint son plus haut niveau à 28,700 DT contre 19,900 DT en 2016 et a clôturé l'année à 18,500 DT contre 18,350 DT une année auparavant. Cette progression positive a été atteinte malgré le détachement des valeurs des droits de souscription (0,960 DT) et des droits d'attribution (3,960 DT) du cours de l'action BH lors de la dernière augmentation de capital de la banque (date de jouissance en dividende pour les nouvelles actions le 01/01/2017).

En dinar	31.12.17	31.12.16
Cours début de période	18,35	12,15
Cours de fin de période	18,5	18,35
Cours plus haut	28,7	19,9
Cours plus bas	16,43	11,79
Cours moyen	21,98	16,27

Durant l'exercice 2017, le volume des capitaux échangés sur le titre BH s'est élevé à 33,529 MD contre 91,146 MD une année auparavant. Cette baisse s'explique essentiellement par le volume exceptionnel qui a été réalisé sur l'action BH en 2016 suite seulement à deux transactions de restructuration de l'actionnariat de la banque d'un montant de 69,917MD soit 76,71% du volume global traité sur la valeur BH en 2016.

La capitalisation boursière du titre est passée de 623,900 MD en 2016 à 754,8 MD en 2017, soit une progression de 21%. Ainsi, le poids de la capitalisation boursière du titre BH dans la capitalisation total du secteur est passée de 7,83% à 8,20%.

En dinar	31.12.17	31.12.16
Volume des titres traités	1 525 232	5 602 151
Volume des Capitaux Echangés (MD)	33,529	91,146
Capitalisation Boursière (MD)	754,8	623,9
PER	8,74X	6,77X

11

LA PERFORMANCE BH SUR LA PÉRIODE 2013-2017

LA PERFORMANCE BH SUR LA PÉRIODE 2013-2017

PRINCIPAUX INDICATEURS

	31.12.17	31.12.16	31.12.15	31.12.14	31.12.13	
Indicateurs d'Activité	CREDITS A LA CLIENTELE	7 736,60	6 272,70	5 342,40	4 766,20	4 178,60
	PORTEFEUILLE TITRES	1 564,80	1 441,80	1 119,00	927,9	519,6
	TOTAL ACTIF	9 991,20	8 240,10	7 020,70	6 251,10	5 375,70
	RESSOURCES CLIENTELE	5 941,90	5 194,10	4 696,80	4 634,00	4 071,50
	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	1 121,30	934,5	913,5	862,2	922,5
	CAPITAUX PROPRES	759	551,2	458,5	277,4	226,5
	CHIFFRE D'AFFAIRES	733,2	575,8	503,9	459,8	370,2
	MARGE D'INTERETS	183,7	149,3	154,5	149,7	147,1
	COMMISSIONS NETTES	78,9	67	52,6	49,8	36,9
	GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE TITRES	123	91,2	59,4	46,4	23,2
	PRODUIT NET BANCAIRE	385,6	307,5	266,5	245,9	207,2
Indicateurs d'Exploitation	FRAIS GENERAUX	154,3	127,5	116,2	112	101,1
	FRAIS DE PERSONNEL	124,3	100,3	90,8	88,6	80,9
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	30	27,3	25,5	23,4	20,2
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	244,1	192,5	164,1	150,3	119,6
	DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	57,2	65,3	73	90,3	270,2
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11,4	13,7	8,7	8,8	8
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	115,5	92,1	70,6	50,3	-220,1

PRINCIPAUX RATIOS

		31.12.17	31.12.16	31.12.15	31.12.14	31.12.13
Ratios de Rentabilité	BENEFICE NET / CAPITAUX PROPRES (ROE)	15,22%	16,71%	15,39%	18,13%	-70,35%
	BENEFICE NET / TOTAL ACTIF (ROA)	1,16%	1,12%	1,01%	0,80%	2,96%
	PNB / TOTAL CREDITS	4,98%	4,90%	4,99%	5,16%	4,96%
Ratios d'Exploitation	COMMISSIONS PERÇUES / FRAIS DE PERSONNEL	70,18%	72,53%	63,84%	61,63%	51,58%
	COEFFICIENT D'EXPLOITATION	42,98%	45,94%	46,88%	49,14%	52,66%
	FRAIS DE PERSONNEL / PNB	32,23%	32,60%	34,07%	36,03%	39,04%
Ratio de Structure	CREDITS A LA CLIENTELE / DEPOTS DE LA CLIENTELE	130,20%	120,77%	113,75%	102,85%	102,63%
Taux de Marge	MARGE D'INTERET / CLIENTELE	2,63%	2,24%	2,28%	2,85%	2,94%
	RENDEMENT DES CREDITS A LA CLIENTELE	6,36%	5,84%	5,94%	6,53%	5,99%
	COUT DES DEPOTS CLIENTELE	3,73%	3,6%	3,66%	3,68%	3,05%
Ratios réglementaires	RATIO DE LIQUIDITE (LCR)	87,35%	82,59%	84,31%	124,20%	101,00%
	RATIO DE SOLVABILITE GLOBALE	10,94%	10,03%	10,30%	4,70%	4,40%
	RATIO DE COUVERTURE DES CREANCES CLASSEES	78%	76%	73%	70%	65%
	NPL (Créances classées / Total engagements)	13%	15%	17%	19%	22%
Autres indicateurs	CAPITAL HUMAIN (hors agents de polyservices)	1584	1594	1613	1671	1705
	NOMBRE D'AGENCES	140	129	117	105	100
	NOMBRE DE GABs	160	139	123	121	111

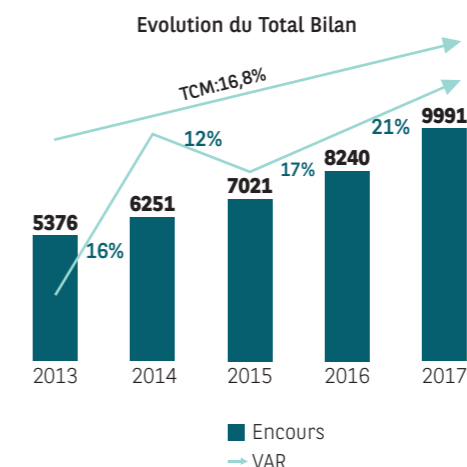
NOTATION DU 11 AVRIL 2017
LT / CT
PERSPECTIVE:



B/B
STABLE

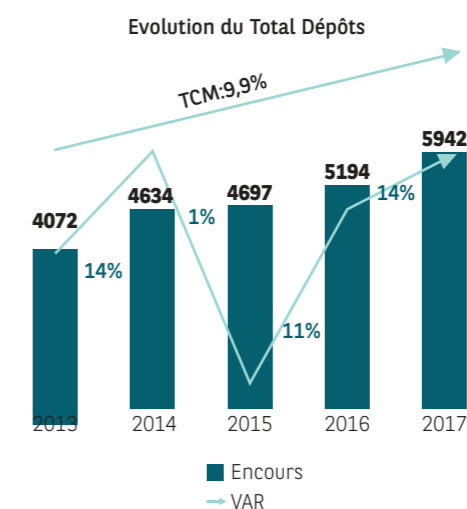
TOTAL BILAN

Au terme de l'exercice 2017, le total Bilan s'est élevé à 9991,2 MD contre 5375,7 MD à fin 2013, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 16,8%.



TOTAL DÉPÔTS

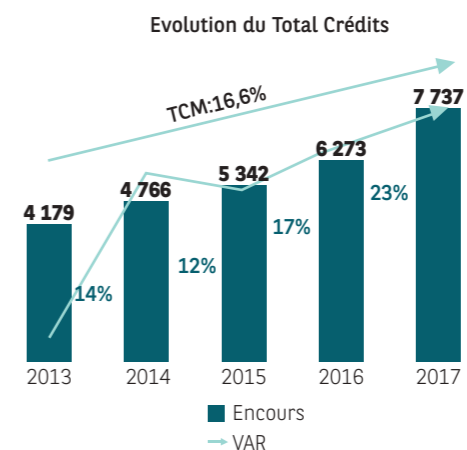
Les dépôts de la clientèle sont passés de 4071,5 MD au 31.12.2013 à 5941,9 MD à fin 2017, traduisant ainsi un TCAM de 9,9%.



TOTAL CRÉDITS

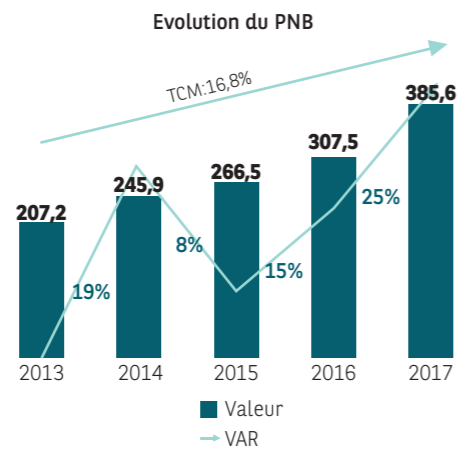
Après la décélération observée dans l'activité de crédits, durant 2012-2013, celle-ci a affiché, depuis 2014, une accélération du rythme de croissance atteignant 23% à fin 2017.

Pour la période 2013-2017, les crédits à la Clientèle ont enregistré un TCAM de 16,6% pour totaliser 7736,6 MD à fin 2017.



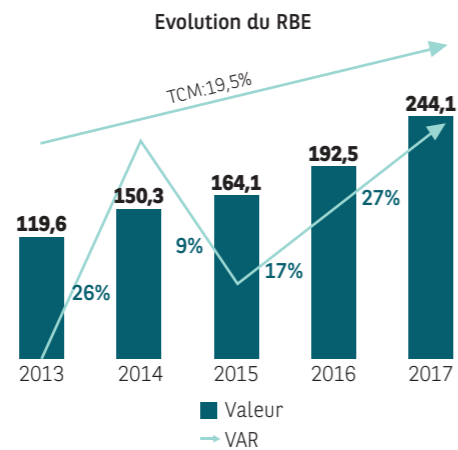
PRODUIT NET BANCAIRE

Durant la période 2013-2017, le Produit Net Bancaire s'est accru avec un taux moyen de 16,8% passant de 207,2 MD à fin 2013 à 385,6 MD au 31.12.2017.



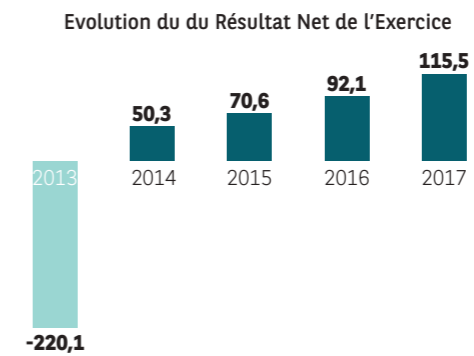
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Clôturent l'exercice 2017 à 244,1 MD contre 119,6 MD à fin 2013, le Résultat Brut d'Exploitation a enregistré un TCAM de 19,5%.



RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

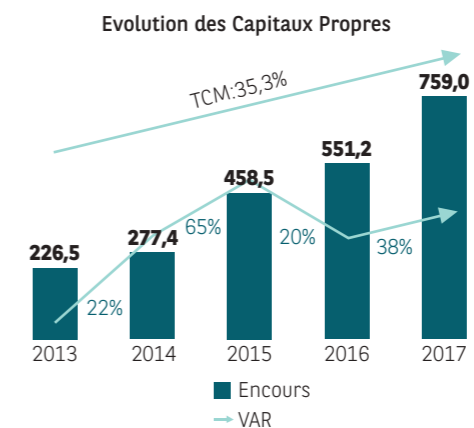
Après deux pertes consécutives en 2012 et 2013, dès l'exercice 2014, la Banque a renoué avec les résultats positifs progressant de 50,3 MD en 2014 à 115,5 MD en 2017.



CAPITAUX PROPRES

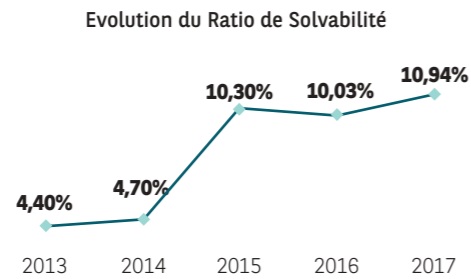
Durant la période 2013-2017, les Capitaux Propres ont été marqués principalement par:

- Une baisse au titre de l'exercice 2013 occasionnée par un résultat négatif de -220 MD suite à l'application de la circulaire de la BCT 2013-21 nécessitant la constitution de provisions additionnelles, outre la décélération de l'activité de la Banque.
- Une hausse au titre de l'année 2014, favorisée par un résultat positif et boostée par la relance de l'activité.
- Une confirmation de la tendance haussière, en 2015, tirée, d'une part par l'augmentation du capital social de 80 MD et d'autre part, par le développement de l'activité impactant positivement le résultat net.
- Une consolidation de 20% en 2016 alimentée par un Résultat Net de 92,1 MD.
- Une progression en 2017 de 38 % due principalement à l'augmentation du capital social de 68 MD et du résultat de l'exercice 2017 pour 115,5 MD



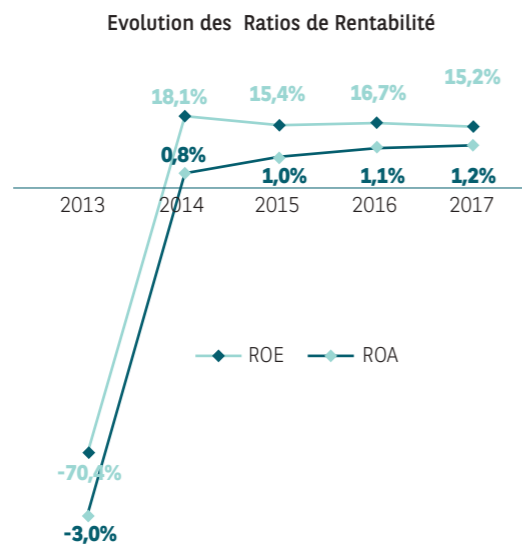
RATIO DE SOLVABILITÉ

Le Ratio de Solvabilité a renoué depuis 2015 avec la conformité réglementaire et se situe à 10,94%.



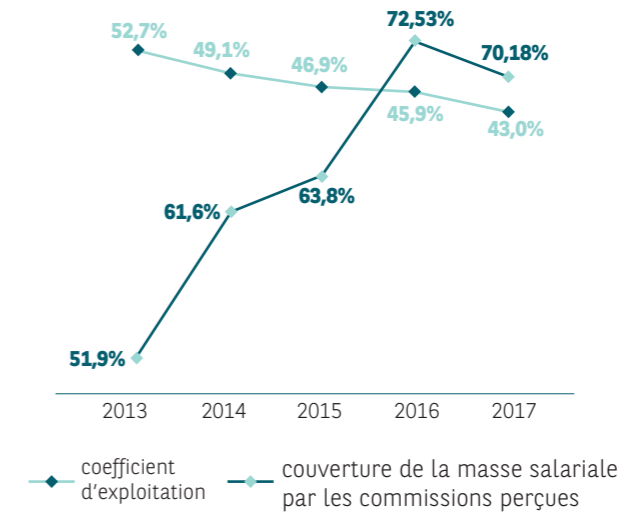
RATIOS DE RENTABILITÉ

Corrélativement à l'amélioration du Résultat, la rentabilité des capitaux propres et celle des Actifs se sont affermies pour se situer respectivement à 15,2% et 1,2 % à fin 2017 (il y a lieu de noter que le ROE à fin 2017 tient compte de l'augmentation du capital qui a eu lieu à fin décembre 2017).



RATIOS D'EXPLOITATION

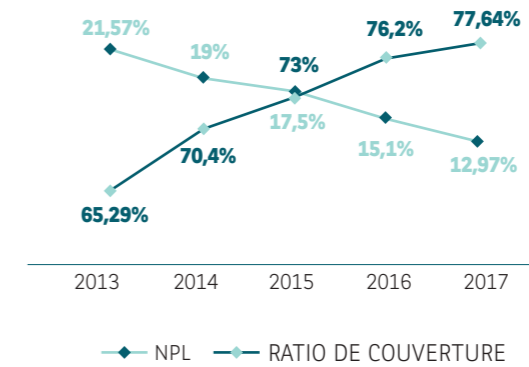
Durant la période 2013-2017, le coefficient d'exploitation ainsi que la couverture de la masse salariale par les commissions se sont améliorés respectivement de 9,7 et 18,3 points de pourcentage.



RATIOS DE QUALITÉ DES RISQUES

Sur la période 2013-2017, le NPL a enregistré en 2013 un pic de 21,57% pour afficher depuis 2014 une tendance baissière et termine 2017 à 13%.

Le Taux de Couverture est passé de 65,29% à fin 2013 à 77,64% à fin 2017.



12

PERSPECTIVES 2018

PERSPECTIVES 2018

Au vu des résultats obtenus au terme de l'année 2017, la Banque fera de 2018 l'année de consolidation des performances et de concrétisation des projets entamés dans le cadre de son plan de restructuration. Les efforts de la banque courant l'année 2018 seront axés sur :

- ▶ La réalisation des projets institutionnels entamés dans le cadre du programme de restructuration.
- ▶ La consolidation de son développement commercial et de son rayonnement en tant que l'un des principaux acteurs du paysage bancaire tout en préservant les équilibres financiers

Au niveau de la poursuite de la réalisation du programme de restructuration, nous nous engageons à la poursuite des projets entamés, avec principalement :

Les projets liés au développement du capital humain et qui concernent particulièrement la poursuite du plan de départs volontaires, le programme des recrutements adaptés aux besoins de développement de l'activité de la banque ainsi que la mise en œuvre du système d'évaluation ; l'entrée en activité de l'école de formation fera partie des grandes réalisations ayant un impact des plus positif sur le développement des compétences de nos équipes.

Les projets liés au système d'information concernent particulièrement la poursuite des travaux de choix de l'ERP bancaire et de démarrage des travaux de mise en place qui se poursuivront jusqu'en 2021.

Les projets liés à la gouvernance et à l'organisation avec la concrétisation de l'organisation approuvée par le conseil d'administration de la Banque

Les projets liés à la maîtrise des risques ; nous citons la mise en œuvre du système de notation interne pour les clients entreprises et la mise en place d'un système de scoring pour l'évaluation des crédits aux particuliers.

Les projets liés au contrôle interne par la modélisation de la cartographie des risques et la définition et mise en place du dispositif de contrôle interne dans ses 3 niveaux qui tiennent compte de l'évolution de notre système d'information et de la nouvelle organisation.

Les projets liés à la communication dont principalement la mise en œuvre d'une stratégie sociétale et environnementale (RSE) autour de trois axes:

- Une culture, celle du travail et de la performance
 - Un Mécénat, levier d'investissement dans l'humain
 - Des alternatives aux outils d'échanges et de transactions en faveur de l'inclusion des communautés
- L'année 2018 annonce une volonté d'améliorer la situation des parties prenantes de la Banque de l'Habitat afin de bâtir un avenir durable dont la BH est l'incubateur.

La définition et l'adoption d'une stratégie digitale à mettre en œuvre progressivement avec le développement des canaux de vente utilisant les nouvelles technologies de communication.

Au niveau de l'activité, la Banque consolide son positionnement et sa performance par :

- Un engagement confirmé dans le financement de l'économie en veillant à la maîtrise des Risques.
- Le renforcement en continu du processus de recouvrement garantissant une meilleure qualité des actifs.
- Le recrutement de nouveaux segments de clientèle à valeur ajoutée et la fidélisation du portefeuille client actuel par une animation commerciale proactive et l'offre de produits adaptés aux besoins de notre clientèle.

13

ÉTATS
FINANCIERSBILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017
(UNITÉ EN MILLE DINARS)

ACTIF

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TG	1	246 135	167 835
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	212 429	183 773
AC3 Créances sur la clientèle	3	7 736 647	6 272 655
AC4 Portefeuille-titres commercial (*)	4	348 683	272 005
AC5 Portefeuille d'investissement (*)	5	1 216 085	1 169 832
AC6 Valeurs immobilisées	6	76 564	70 321
AC7 Autres actifs	7	154 674	103 681
Total des actifs		9 991 217	8 240 102

PASSIFS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PA1 Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 868 293	1 369 525
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 941 916	5 194 082
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	1 121 251	934 493
PA5 Autres passifs	11	300 765	190 848
Total des passifs		9 232 225	7 688 948

CAPITAUX PROPRES

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CP1 Capital		238 000	170 000
CP2 Réserves		405 048	288 632
Réserves pour reinvestissements exonérés		131 333	108 428
Autres réserves		273 715	180 204
CP3 Actions propres		-	-
CP4 Autres capitaux propres		414	414
CP5 Résultats reportés		2	21
CP6 Résultat de l'exercice		115 528	92 087
CP7 Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres	12	758 992	551 154
Total des capitaux propres et passifs		9 991 217	8 240 102

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (UNITÉ EN MILLE DINARS)

PASSIFS ÉVENTUELS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	13	628 309	640 115
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053
B- En faveur de la clientèle		600 574	543 062
HB2 Crédits documentaires		452 150	453 941
HB3 Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000
Total des actifs		2 358 820	1 843 056

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
HB4 Banque Centrale et CCP	13	980 052	1 099 075
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
B- En faveur de la clientèle		980 052	1 099 075
HB5 Emprunts et ressources spéciales		2 995	3 795
A- Participations non libérées		2 995	3 795
B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés		983 047	1 102 870

ENGAGEMENTS REÇUS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
HB6 Engagements de financement reçus	14	268 829	272 601
HB7 Garanties reçues	15	121 150	115 100
A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-
C- Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100
Total des engagements reçus		389 979	387 701

ETAT DE RESULTAT PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 (UNITÉ EN MILLE DINARS)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16	510 167	399 312
PR2 Commissions (en produits)	17	87 240	72 710
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	114 001	83 901
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	19	9 043	7 333
Total produits bancaires		720 451	563 256

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	20	(326 515)	(250 024)
CH2 Commissions encourues		(8 316)	(5 708)
Total charges d'exploitation bancaire		(334 831)	(255 732)

Total Produit net bancaire

385 620

307 524

PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(45 626)	(56 269)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(11 437)	(5 120)
PR7 Autres produits d'exploitation	23	12 794	12 524
CH6 Frais de personnel		(124 303)	(100 251)
CH7 Charges générales d'exploitation	24	(30 037)	(27 298)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 388)	(13 716)
Résultat d'exploitation		175 623	117 394

PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	143	195
CH11 Impôt sur les bénéfices	26	(52 708)	(18 957)
Résultat des activités ordinaires		123 058	98 632

PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(7 530)	(6 545)
Résultat net de l'exercice		115 528	92 087

Effet des modifications comptables (Net d'impôt) - -

Résultat après modification comptable

115 528

92 087

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017 (UNITÉ EN MILLE DINARS)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION

	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)		668 112	528 594
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(335 131)	(247 489)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(28 713)	(38 547)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		257 264	512 500
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 562 188)	(993 606)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		753 635	494 901
Titres de placement (*)		(37 975)	621 333
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(117 758)	(130 391)
Sommes reçues des débiteurs divers		17 169	17 506
Impôt sur les bénéfices		(25 462)	(21 339)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(411 047)	743 462

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

	Notes	2017	2016
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement(*)		9 043	7 333
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement(*)		(52 508)	(950 266)
Autres flux d'investissements		-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations (17 631) (18 526)		(17 631)	(18 526)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(61 096)	(961 459)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

	Notes	2017	2016
Emission d'actions		102 000	-
Emission d'emprunts		190 353	29 634
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(8 631)	(14 091)
Dividendes versés		(10 199)	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		273 523	15 543
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		35 830	14 378
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(162 790)	(188 076)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(651 788)	(463 712)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	27	(814 578)	(651 788)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

1-OPINION AVEC RÉSERVES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2-FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVES

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;

- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque

- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (crédeur) et 303 KDT (débitur);

2.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

3- QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la Banque de l'Habitat est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 7 736 648 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 893 266 KDT et à 195 424 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2 Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 597 406 KDT (soit 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3 Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4- PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

5- RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7- RESPONSABILITÉ DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ; qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2- CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3- POSITION DE CHANGE

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 26 mars 2018

C.W.T
Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI



A.C.B
Audit & Consulting Business
Zied KHEDIMALLAH



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2017 :

a) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

Les commissions facturées par la banque s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes en 2017.

b) Une convention de distribution a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital. La Banque d'habitat se charge de distribuer auprès de sa clientèle les parts du fonds commun de placement « FCP BH CEA ».

Les frais de distribution revenant à la banque d'Habitat et supportés par « FCP BH CEA », sont fixés à 0.1% Hors taxes de l'actif net par an, calculés quotidiennement et payés trimestriellement à terme échu.

c) Une convention de prestation de service a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital. La convention a pour objet l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;

- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participation, ;

- Le montage des dossiers d'acquisition ;

- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

Les charges supportées au titre de l'opération de pilotage de l'opération d'acquisition de la BHCI au titre de l'exercice 2017 totalisent 368 000 dinars.

d) Une convention de montage et de placement de l'augmentation de capital de la « Banque de l'Habitat » a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital aux conditions suivantes :

- Montage 50 000 dinars ;
- Placement 0,5% du montant global de l'augmentation de capital et 0,5% du montant placé en bourse.

Les charges supportées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 409 794 Dinars.

e) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'un placement privé pour un montant de 50 MDT extensible à 70 MDT.

La convention prévoit une commission de placement de 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 210 000 dinars.

f) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 220 788 dinars.

g) Une convention de cession de créances a été conclue avec la société SGRC dont la BH détient 60% de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 26 352 235 dinars pour un prix de cession de 223 dinars.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 :

a) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société «

TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :

- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA

- Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions

b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an

- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle

- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat

- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 totalise un montant de 7 841 759 dinars. La BH a également souscrit la prime relative à l'exercice 2018 pour un montant de 8 378 908 dinars.

c) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 est pour un montant de 3 623 250 dinars.

d) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 420 637 dinars.

e) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 302 535 dinars.

f) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 30 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 174 133 dinars.

g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%. Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 343 dinars.

h) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 813 dinars.

i) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 256 542 dinars.

j) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 32 238 dinars au titre de l'année 2017.

k) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	8 545 179 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	129 928 dinars
- Assurance Multi risques informatique pour un montant de	29 285 dinars
- Assurance Vol global pour un montant de	314 685 dinars
- Assurance Multi risques professionnel pour un montant de	179 839 dinars

l) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.

m) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

n) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.
- o) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 71,3% de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 5,14 % de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2017.
- p) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 41,58 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2017, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.
- q) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 378 055 dinars hors taxes.
- r) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 39 225 dinars hors taxes.
- s) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2017, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 7 048 215 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital.
- t) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 46 642 dinars hors taxes.
- u) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 62 148 dinars hors taxes.
- v) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la «Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis» ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé «Opération construction «FSEG El Mourouj». La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes. Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2017 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.
- w) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 30 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.
- x) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient 49,67% de

son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 858 dinars hors taxes.

3- CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

1- Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 449 659 dinars en 2017.

2- Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

3- Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes «Trames assainies et auto-construction» du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 18 700 DT en 2017.

4- Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 900 DT en 2017.

5- Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes «trames assainies et auto-construction» du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 310 DT en 2017.

6- Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 145 dinars en 2017.

7- Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier «El Mellasine». La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 275 dinars en 2017.

8- Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement

(US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2017.

9- Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2017 s'élève à 237 755 377 dinars.

10-Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

11- Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

12- Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci

accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13- Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.

- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.

- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des subventions, 2% sur les débloquages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 78 847 dinars en 2017.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

► Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2017, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 187 500 dinars.

► Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2017, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 15 000 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 15 000 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 13 750 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 41 250 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 11 250 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 25 000 dinars.

► La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.

- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :

- Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
- Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
- La prise en charge des frais de téléphone portable ;
- Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).

- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2017 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 332 332,145 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Un montant brut de 168 176 dinars correspondant à l'élément variable ;
3. Des charges patronales de 130 423,423 dinars ;
4. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 13 192,850 dinars et qui comprennent :

- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	644 124	-	333 750	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
TOTAL	644 124	-	333 750	-

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 mars 2018

C.W.T
Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI



A.C.B
Audit & Consulting Business
Zied KHEDIMALLAH



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN MILLE DINARS TUNISIENS)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un PV de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2 Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 477 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 28 293 MD et une reprise de 6 329 MD au titre de l'exercice 2017.

2.1.1 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2 Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois. La liquidité de leur marché. Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

- *il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

- *il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.1.3 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4 Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5 Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6 Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

14

ACTIVITE DES FILIALES

ACTIVITÉ DES FILIALES

PRÉSENTATION DES FILIALES DE LA BANQUE DE L'HABITAT

Dénomination	Activité	Année de Création
BH-INVEST	Intermédiation financière	1995
Société Epargne Invest (SICAF)	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1994
SICAV BH-Placement	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1994
SICAV BH-Obligataire	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1997
Société de promotion immobilière pour la vente et la location (SOPIVEL)	Promotion immobilière	1997
Société des assurances SALIM	Assurances	1995
Modern Leasing	Leasing	1997
Société de l'investissement moderne (SIM SICAR)	Investissement à capital risque	1997
Société de technologie d'impression et d'édition de chèquiers (STIMEC)	Confection de chèquiers et édition de matières consommables	1999
Société générale de recouvrement de créances (SGRC)	Recouvrement de créances	2002
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Titrisation	2002
Tunisian Foreign Bank (TFB)	Banque	1977

RATIOS DE QUALITÉ DES RISQUES

Les principaux indicateurs des sociétés du groupe au 31/12/2017 sont présentés dans le tableau suivant

DENOMINATION	TOTAL BILAN		CAPITAUX PROPRES		CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT NET	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Sociétés consolidées	1 621 169	1 239 504	204 627	176 699	163 988	137 581	-10 056	-1 464
SOPIVEL	64 905	56 141	19 839	20 323	9 184	11 629	621	1 547
SICAF	16 336	15 878	16 160	15 686	892	3 763	473	298
BH INVEST	8 860	8 797	6 699	6 246	2 132	1 441	418	313
SIM SICAR	236 384	213 811	20 666	19 934	2 731	3 493	978	650
ASSURANCES SALIM	250 756	214 024	48 734	45 246	90 200	73 300	6 147	5 123
MODERN LEASING	367 768	292 231	40 197	42 301	30 130	23 304	3 139	2 432
SGRC	5 997	5 313	4 791	4 964	1 935	1 414	613	231
STIMEC	6 070	4 290	131	272	5 585	4 908	-141	30
S.M. TITRISATION	755	762	-264	-242	0	0	-19	-26
TF BANK*	663 338	428 257	47 674	21 969	21 199	14 329	-22 285	-12 062
OPCVM	148 255	196 207	147 375	195 281	8 699	7 189	7 098	6 303
SICAV BHO	143 698	192 584	143 073	191 912	8 507	7 083	6 951	6 206
SICAV BHP	4 557	3 623	4 302	3 369	192	106	147	97
TOTAL GENERAL	1 769 424	1 435 711	352 002	371 980	172 687	144 770	-2 958	4 839

* Pour la T.F.Bank le cours de l'euro utilisé est celui du 31/12/2017 soit 2,94231

* Les chiffres ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

POUR LES FILIALES CONSOLIDÉES

L'activité des filiales de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice 2017, s'est caractérisée par les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des filiales hormis les OPCVM a évolué pour passer de 137 581 mD en 2016 à 163 988 mD fin de l'exercice 2017, soit une évolution de 19%.
- Les capitaux propres ont atteint le niveau de 204 627 mD au 31/12/2017 contre 176 699 mD au 31/12/2016, enregistrant une hausse de 16%.
- Les résultats nets ont diminué à cause de la dégradation de la situation financière de la T.F.Bank, passant de -1 464 mD à la fin de l'exercice 2016 à -10 056 mD à la fin de l'exercice 2017.

POUR LES OPCVM

En dépit de la conjoncture difficile qu'a connu le marché financier Tunisien conjuguée avec la fluctuation des taux de rémunération des titres de créances et de placements monétaires, les sociétés à capital variable du groupe (SICAV BHO et SICAV BHP) ont pu réaliser, les résultats suivants:

- Un actif net géré de 147 375 mD en 2017 contre 195 281 mD en 2016, soit une dégradation de 25%.
- Un chiffre d'affaires qui a atteint 8 699 mD en 2017 contre 7 189 mD en 2016, soit un accroissement de 21%.

PRINCIPAUX CONSTATS PAR FILIALE

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

ASSURANCES SALIM



Directeur Général : Madame Dalila Bader.
Objet social : Assurances SALIM est une compagnie d'assurances multi-branches.
Siège social : Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003- Tunis.
Tél. : (216) 71 184 200
Fax : (216) 71 184 299
E-mail : commercial@salim-ins.com

Capital social: (Totalement libéré)
Nombre d'actions : 2 660 000 actions
Valeur nominale : 5 DT
Capital : 13 300 000DT
Participation actuelle de la BH :
Nombre d'actions: 635 596 actions
Montant : 3 177 980 DT
Pourcentage : 23,89%

Assurances SALIM maintient le cap de la croissance et clôture l'année 2017 avec un accroissement de 23% de son chiffre d'affaires pour s'établir à 90,2 MD contre 73,2 MD en 2016 et contre une estimation initiale de 80,3 MD. Les objectifs escomptés sont largement dépassés et le taux de réalisation des prévisions s'est établi à 112%.

L'assurance vie, cœur de métier d'Assurance SALIM confirme la tendance haussière et affiche la meilleure performance de l'année avec une évolution de plus de 39% de son chiffre d'affaires et un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 125%. L'assurance non vie affiche de sa part, une évolution de 13% de son chiffre d'affaires et les réalisations dépassent légèrement les prévisions escomptées. La meilleure performance non vie est attribuable aux assurances incendie et risques divers.

La charge totale des sinistres s'est établie au 31/12/2017 à 51,7 MD contre 38,3 MD en 2016 et contre une estimation initiale de 39,9 MD, soit un taux d'évolution de 35% et une réalisation en dépassement des prévisions budgétaires de l'ordre de 30%.

Au 31/12/2017, le ratio combiné s'est élevé à 86% contre 84% en 2016. Cette aggravation est liée essentiellement à l'évolution plus importante de la sinistralité par rapport au chiffre d'affaires.

De même, l'évolution importante des charges de gestion s'est traduite par une évolution des frais d'acquisition et par conséquence du ratio combiné.

Au 31/12/2017, les engagements techniques de la compagnie des Assurances SALIM ont totalisé 147,2 MD contre 131,6MD en 2016 soit une évolution de 12%.

Le portefeuille placement a totalisé 148,5 MD contre 126 MD en 2016, soit une évolution de 18%.

Les produits financiers ont totalisé 9 MD contre 7,6 MD en 2016, soit une évolution de 19%.

Au terme de l'année 2017, Assurance SALIM a pu remporter le défi et rétablir son taux de couverture à 104,2% contre 97,4% en 2016.

RESULTATS :

Le développement du chiffre d'affaires non vie conjugué à une amélioration de la sinistralité maladie, se sont traduits au 31/12/2017 par une augmentation importante du bénéfice technique non vie qui passait de 1,3 MD en 2016 à 3,8 MD en 2017, soit un accroissement de 184%.

Toutefois cette performance n'est pas perceptible au niveau des branches vie dont le résultat technique s'est vu sensiblement impacté par les sinistres payés et s'est donc replié de 30% pour se situer à 4,1 MD contre 5,8 MD en 2016.

Le résultat brut au 31/12/2017 s'est établi à 8,5 MD contre 7,6 MD en 2016, soit une évolution de 12%.

De sa part, le résultat net avant contribution exceptionnelle s'est établie à 6,4 MD contre 5,7 MD en 2016 soit une évolution de 12,7%.

Sous l'effet d'une contribution exceptionnelle de 293 mD, le résultat net de l'exercice 2017 s'est établi à 6,1 MD.

MODERN LEASING



Directeur Général : Monsieur Habib EL AMRI

Objet social : Effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5 - centre urbain Nord 1002 Tunis

Tel : (71) 189 700

Fax : (71) 949 335

Capital social actuel de société : (Totalemt libéré)

Nombre d'actions : 7 000 000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Capital : 35 000 000DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 2 621 011 actions

Montant : 13 105 055 DT

Pourcentage : 37,44%

A fin 2017, ML a approuvé 3 663 demandes de financement portant sur une enveloppe de 253 602 mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 3 649 demandes en 2016, pour une enveloppe de 19 6320 mD d'approbations, enregistrant ainsi une évolution de 29,18%.

En 2017, ML a mis en force 2 883 affaires portant sur une enveloppe de 173 838 mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 2 758 demandes en 2016, soit 135 029 mD, marquant ainsi une évolution de 28,74%.

Le taux moyen des Mises en force en 2017 a été de 10,34% contre un taux moyen de 10,59% en 2016 et 10,65% en 2015.

Il est à noter que le taux moyen des contrats en 2017 est supérieur au taux moyen du secteur qui est de 10,27%.

Le Montant moyen des contrats réalisés en 2017 a été de 60,298mD contre un montant moyen de 48,959mD en 2016 et 45,882mD en 2015.

La Durée moyenne des contrats réalisés en 2017 a été de 55 mois, contre une durée moyenne de 54 mois en 2016 et 58 mois en 2015.

Le chiffre net des effets retournés impayés après première présentation pour l'exercice 2017 est de 47 235 mD contre 43 698 mD en 2016, soit une augmentation de 8,09%, liée essentiellement à l'accroissement du volume des MEF de 28,74% et augmentation de la population des clients non bancables issus des campagnes concessionnaires.

Le taux de retour des effets impayés est 34,11%, il est inférieur à celui de l'année dernière qui est 38,69%.

Faits Saillants de l'exercice 2017:

L'activité de modern Leasing durant 2017 a été marquée par :

- Une évolution des mises en force : En effet le volume des MEF s'est accru de 28,74% pour atteindre un total de 174 MD contre 135 MD en 2016, pour un objectif de 160 MD en 2017.

- Une évolution des engagements clients : Le volume total des engagements s'est accru de 23,06% pour atteindre un total de 380 MD contre 308 MD en 2016, pour un objectif de 355 MD en 2017.
- Une évolution des intérêts crédit-bail : Le montant total des intérêts crédit-bail a évolué de 29,29% pour atteindre un total de 30,1 MD contre 23,3 MD en 2016, pour un objectif de 29,3 MD en 2017.
- Une évolution de PNL : Le produit net de leasing a évolué de 13,75% pour atteindre un total de 13,70 MD contre 12,05MD en 2016, pour un objectif de 14,1 MD en 2017.
- Il est à noter que le PNL n'ayant pas atteint son niveau prévisionnel pour 2017, suite à l'augmentation importante des charges financières due à une évolution inattendue du TMM durant les 9 derniers mois de 2017. Néanmoins, l'impact de l'évolution des charges financières a été atténué par une augmentation remarquable des autres produits d'exploitation.
- Une évolution des ressources et emprunts : Le montant de l'encours des ressources financières s'est accru de 33,33% pour atteindre un total de 295,4 MD contre 221,6 MD en 2016, pour un objectif de 260 MD en 2017.
- Une évolution des charges d'exploitation (hors provisions) : Le montant des charges d'exploitation hors provisions a évolué de 5,91% pour atteindre un total de 6,7M D contre 6,3 MD en 2016, pour un objectif de 6,8 MD en 2017.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL FIXE EPARGNE INVEST



Directeur Général : Monsieur Ahmed MAJAJ

Objet social : La société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières et la prise de participation dans le capital des sociétés à haute valeur ajoutée.

Contexte de Création, initiateur du projet:

La création de la SICAF Epargne Invest en 1994 s'inscrit dans le cadre de la volonté des pouvoirs publics de créer un nouveau mécanisme de mobilisation de l'épargne pour développer le marché financier et promouvoir l'investissement. Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier Tunisien, la Banque de l'Habitat a créé une première filiale, la SICAF Epargne Invest. Elle a contribué à la création de toutes les autres filiales de la Banque de l'Habitat et ses participations ont permis à

la Banque de compléter sa gamme de produits financiers comme l'assurance, l'intermédiation en bourse, le leasing, le capital risque et l'impression et la confection des chèques.

Siège social : Rue Chebbia, Espace Tunis Bloc K, 5ème étage 1073- Mont Plaisir - Tunis

Tel : 71 126 000

Fax : 71 903 160

E-mail : sicaf.bh@planet.tn

Cadre Juridique : Loi n° 88-92 du 2 août 1988 et les lois subséquentes.

Capital social actuel de société : (Totalemt libéré)

Nombre d'actions : 1 500 000 actions

Valeur nominale : 10 DT

Capital : 15 000 000 DT

Participation actuelle de la BH

Nombre d'actions : 744 799 actions

Montant : 7 447 990 DT

Pourcentage : 49,653%

Le chiffre d'affaires de la société en 2017 a atteint un montant de 892 mD contre 700 mD (Hors opération de plus value sur cession SALIM qui égalait 3 063 m D) au 31/12/2016, soit une progression de 27,5%; cette progression trouve son origine dans l'augmentation des dividendes collectés essentiellement de la part de la SOPIVEL, ainsi que des revenus des obligations et les plus values sur cession de titres de placement.

Les charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à 433 mD contre 399 mD une année auparavant, soit une augmentation de 8,6%.

Suite à l'accroissement des revenus des participations et des revenus des placements et malgré une dotation complémentaire sur quelques titres pour un montant de 137 mD, le résultat net de l'année 2017 est de 473 mD contre 298 mD au 31/12/2016 soit une augmentation de 58%.

En 2017 le portefeuille titres a connu un remplacement d'une bonne partie des titres de placement en emprunts obligataires à des taux de rendement intéressants.

Enfin, les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2017 à 15 009 mD contre 13 926 mD à fin 2016 et qui englobe les participations au capital des filiales de la Banque de l'Habitat, des participations et les emprunts obligataires.

LA SOCIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT MODERNE « SIM SICAR »



Directeur Général : Monsieur Elyess ZNAIDI
Directeur Général Adjoint : Madame Ferida Ben Salem Afif.

Objet social : le renforcement de la structure financière des entreprises et la gestion des fonds à capital risque, notamment pour le compte de la BH et ses filiales conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Contexte de création et initiateur du projet :
La Banque de l'Habitat a créé en 1997 la SIM dans un contexte d'expansion du Groupe BH et la diversification de ses activités d'une part et afin de gérer les placements de l'excédent des ressources des sociétés du Groupe BH dans l'investissement à capital risque pour que celles-ci bénéficient des avantages fiscaux accordés par la législation fiscale en la matière.

Siège social : 67, rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3e étage 1002 Tunis

Téléphone : 71 78 01 40 – 71 78 04 22

Fax : 71 84 66 56

Capital social actuel de société : (Totalelement libéré)

Capital : 18 000 000 DT

Nombre d'actions : 3 600 000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Participation actuelle de la BH :

Montant : 7 485 460 DT

Nombre d'actions : 1 497 092 actions

Pourcentage : 41,586%

Participation actuelle des filiales du groupe BH :

Montant : 4 470 635 DT

Nombre d'actions : 894 127 actions

Pourcentage : 24,837%

Les faits marquants de l'exercice 2017 par rapport à 2016 :

- Un accroissement du niveau des approbations de 95,8% ;
- Un accroissement du niveau des libérations de 84,7% ;
- Un accroissement du niveau total des sorties de 10,2% ;
- Un accroissement du niveau des sorties sur les fonds gérés de 20,9% ;
- Une diminution de 21,8% des produits d'exploitation ;
- Une réduction du niveau des charges d'exploitation de 29,3 %;
- Une augmentation du résultat d'exploitation de 15% ;
- Un repli du niveau des impayés sur les ressources propres de 5,1% ;
- Un repli du niveau des impayés sur les fonds gérés de 7,9% ;
- La poursuite de la stratégie de provisionnement et la couverture totale des dépréciations des participations dans les projets en difficulté ou ayant accusé un retard de démarrage ;

Courant 2017, la SIM SICAR a donné son accord pour participer dans 16 projets pour un montant total de 40 218 mD relatif à un investissement global de 285 155 mD prévoyant la création de 1 877 emplois contre 16 projets en 2016 pour un montant total de 20 536 mD représentant un investissement global de 240 751 mD et permettant la création de 1 330 emplois.

Les libérations ont concerné 08 projets pour un montant total de 12 501,3 mD représentant un investissement global de 151 607 mD prévoyant la création de 846 emplois contre 09 projets en 2016 pour un montant total de 6 768 mD représentant un investissement global de 73 156 mD prévoyant la création de 404 emplois.

Les encours des participations (y compris les impayés) sur le capital et sur les fonds gérés s'élèvent au 31/12/2017 à 183 758 mD contre 178 216 mD au 31/12/2016 soit une évolution de 3,1%

LA SOCIÉTÉ « BH INVEST »



Directeur Général : Madame Sonia Ben Fredj Larbi
Objet social : Le commerce et la gestion des valeurs mobilières,

- La gestion de portefeuille pour le compte des clients,
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration,
- La cession d'entreprises,
- L'évaluation de projets,
- L'introduction en bourse.

Contexte de Création, initiateur du projet :

En application de la loi n° 94-117 du 14/11/1994, relative à la réorganisation du marché financier et particulièrement la séparation de l'activité Banque de celle de l'intermédiation en Bourse, la Banque de l'habitat a créé sa 4ème filiale dénommée la société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse « SIFIB BH » avec au capital à la constitution de deux millions de dinars qui effectuera les opérations de négociation

et d'intermédiation en bourse. En date de 15/07/2015, le changement de la dénomination sociale de la société qui devient BH INVEST.

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5- 3ème étage- Centre urbain Nord - 1002 Tunis

Tel : 31 389 800

Fax : 71 948 512

E-mail : bhinvest@bhinvest.com.tn

Capital social actuel de société : (Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 30 000 actions

Valeur nominale : 100 DT

Capital : 3 000 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 9.000 actions

Montant : 900 000 DT

Pourcentage : 30%

L'ACTIVITE DE BH INVEST

BH INVEST a réalisé, au cours de l'année 2017, un volume de transactions toutes cotes confondues de 80,4MD contre 55,6MD au 31/12/2016, ce qui représente une hausse de 44,6%. Le marché ayant enregistré une hausse de 27,5%, la part de marché de la société s'est légèrement appréciée, passant de 2% à 2,31%.

BH INVEST a procédé au montage et au placement de l'Emprunt Obligataire Subordonné Privé BH 2017 d'un montant de 70MD ainsi que de l'augmentation du capital de la Banque de l'Habitat de 170MD à 238MD.

D'autre part, BH INVEST avec la Banque de l'Habitat, ont lancé le FCP BH CEA dont les souscriptions ont été ouvertes au public à partir du 18/12/2017.

Sur le plan organisationnel, BH INVEST a pu réaliser les projets envisagés dans le cadre de la mission de réorganisation. L'année s'est achevée avec la mise en place d'un nouvel organigramme ainsi que le manuel de procédure.

En outre, BH INVEST a procédé à la migration de ses serveurs dans le cadre d'un contrat d'infogérance avec la BH.

En termes de résultat, BH INVEST a pu améliorer les valeurs positives de l'année précédente.

Malgré les nombreuses difficultés qui pèsent sur la profession, BH INVEST a pu maintenir le cap et a réussi à clôturer l'année 2017 avec un accroissement de son chiffre d'affaires de 50,7%.

Les charges d'exploitation ont augmenté pour leur part de 35% sous l'impulsion des augmentations salariales et d'un effort de provisionnement sur certains risques.

En conséquence, le résultat net de l'exercice s'établit à 417,5mD contre 312,6 en 2016 soit une hausse de 33,5%.

LA SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE POUR LA VENTE ET LA LOCATION « SOPIVEL »



Directeur Général : Monsieur Ramzi ZARROUK

Objet social : La société a pour objet Le lotissement et l'aménagement de terrains destinés à la construction immobilière et leurs ventes, L'aménagement de zones pour les activités agricoles, de tourisme et d'industrie, La construction et la rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs et collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel, administratif ou industriel pour la vente ou la location. Lotissement et aménagement de terrains et de zones destinés à la construction immobilière et leur vente, ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente et la location.

Siège social : 67 Rue Alain Savary - Voie X2, Résidence Jardins II Bloc A, 6^{ème} étage 1002 Tunis

Tél : 71 847 031 / 71 845 561

Fax : 71 840 912

Site Web : www.sopivelimmobilier.com

Capital social actuel de société : (Totalemt libéré)

Nombre d'actions : 150 000 actions

Valeur nominale : 100 DT

Capital : 15 000 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 44 975 actions

Montant : 4 497 500 DT

Pourcentage : 29,984%

Durant l'exercice 2017, et à l'instar de tous les promoteurs immobilières de la place, la SOPIVEL a rencontré des difficultés pour la commercialisation de certains projets,

Les produits d'exploitations ont atteint 9 184 mD en 2017 contre 11 628 mD en 2016.

Les charges d'exploitation ont diminué passant de 7 721 mD à 6 031 mD, pour cette même période. Ce qui a fait ressortir un résultat d'exploitation de 3 152 mD en 2017, contre 3 906mD en 2016.

Le résultat brut s'est situé à 816 mD en 2017 contre 2 265 mD en 2016, soit une baisse 56 %

Ainsi, l'activité de la SOPIVEL a dégagé un résultat net/chiffre d'affaires de 11 % fin 2017 contre 19 % en 2016, impliquant une baisse de la rentabilité économique de l'activité à cause de l'augmentation des charges financières passant de 1 906 mD en 2016 à 2 591 mD en 2017.

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice ont progressé de 2,5%, évoluant de 18 776mD en 2016 à 19 218 mD en 2017.

Les stocks ont atteint, pour leur part, 55 573 mD fin 2017 permettant ainsi la couverture de dettes (emprunts et fournisseurs), qui s'élève à 45 065 mD.

L'engagement total vis-à-vis de la BH est passé de 30 602 mD en 2016 à 35 918 mD fin 2017, soit une augmentation de 17 %.

Il faut souligner également que la SOPIVEL dispose en stock de 6 terrains à bâtir pour une valeur en stock d'un montant de 22 569 mD et expertisés à une valeur de 32 263mD.

Cinq projets sont en cours d'étude pour un CA prévisionnel de 90 MD (projets Alain Savary, Jardins d'El Menzah, Raoued 1ère Tranche, Sousse Sahloul et Borj Louzir).

Les stocks de projets finis s'élève à 26 159 mD et correspondent essentiellement à 3 projets achevés (Mghira , Soukra et Manouba), Ces stocks seront vendus en 2018 et 2019.

Quant au stock des projets repris auprès de la BH, il s'élève à 6 753 mD et concerne 2 projets (Daouar Hicher et Marina Hamamet).

L'année 2017 s'est caractérisée par un certain nombre d'évènements, à savoir :

Projet Jardins de Carthage :

Continuation de la commercialisation des projets et mise en possession de certains locaux. Et prononciation de la réception définitive du projet pour sa 1ère et 2ème tranche.

Projet Sousse Hached :

Compte tenu du prix de revient élevé des 4 bureaux restants à commercialiser, Le Conseil d'Administration a décidé leur livraison à soi-même pour leur prix de revient et de les dédier à la location.

Projet Centre de Vie El Mghira,:

Nous avons enregistré une réticence de la part des investisseurs à acquérir des locaux dans cette zone, le Conseil d'Administration a décidé la livraison à soi-même de 3 locaux et les proposer à la location.

Projets Manouba, Projet Soukra :

Continuation des travaux relatifs à ces projets et vente d'un certain nombre d'appartements et d'un local commercial.

Projet Borj Louzir :

Obtention de l'autorisation de bâtir, la continuation des études.

Projet Jardin d'El Menzeh :

Obtention d'un certificat de propriété distinct et dépôt du dossier d'autorisation de lotissement.

Projet Alain Savary :

Préparation d'une esquisse architecturale répondant aux nouvelles caractéristiques urbanistiques de la zone.

Projet Raoued :

Poursuite de l'étude et dépôt de dossier d'obtention de permis de bâtir .

Acquisition d'un terrain à Sousse Sahloul :

situé lotissement L'AFH d'une contenance de 1 120 m².

Les Recrutements au sein de la SOPIVEL :

la SOPIVEL a procédé au recrutement de cinq employés dans le cadre du contrat « El Karama » : un juriste, un architecte, un technicien en génie civil et un financier

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU RECouvreMENT DES CRÉANCES



Directeur Général : Monsieur Nadhir Rebai
Siège social : 67 Rue Alain Savary, Imm B, 2ème étage, Cité jardins II, 1002 Tunis.
Tél : 71 791 191
Fax : 71 782 575
Objet : Achat de créances pour son propre compte et recouvrement de créances pour le compte de tiers.
Cadre juridique : Loi N° 98-4 du 02 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des

créances.
Capital social actuel de société : (Totalemt libéré)
Nombre d'actions : 200 000 actions
Valeur nominale : 10 DT
Capital : 2 000 000 DT
Participation de la BH
Nombre d'actions : 120 000
Montant : 1 200 000 DT
Pourcentage : 60%

La société a acquis en date du 31/12/2017 des créances auprès de la B.H pour un montant en nominal de 26 352 mD représentant 223 dossiers.

Le recouvrement brut relatif à l'exercice 2017 s'élève à 2 009 mD, contre 1 504 mD l'exercice précédent. Ainsi, le recouvrement cumulé brut est passé de 16 184 mD à 18 193 mD au 31/12/2017.

Pour le Chiffre d'affaires, il est de l'ordre de 1 935 mD au 31/12/2017, contre 1 376 mD à la clôture de l'exercice 2016.

Les produits réalisés par la société au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 s'élèvent à 2 034 mD, contre 1 451

mD au 31 Décembre 2016.

Le total des charges supportées par la société au titre de l'exercice 2017 est arrêté à 1 422 mD contre 1 221 mD au terme de l'exercice 2016.

Le résultat d'exploitation est de 884 mD au 31/12/2017 contre 377 mD à la clôture de l'exercice 2016. Cette hausse est due essentiellement, au recouvrement pour propre compte qui est passé de 1 376 mD à 1 935 mD en 2017.

Quant au résultat net, il est de 613 mD à la clôture de l'exercice 2017, contre 231 mD l'exercice précédent.

LA SOCIÉTÉ DE TECHNOLOGIE D'IMPRESSION ET D'ÉDITION DE CHÉQUIERS



Directeur Général : Monsieur Mohamed Hedi Boumiza
Objet social: Les opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition, de consommables et de tout équipement nécessaire à la maintenance.
Siège social : 17 Rue des entrepreneurs, 2035 Charguia II.
Tél : 70 83 66 72 / 70 83 66 73
Fax : 70 83 66 55

Capital social actuel de société : (Totalemt libéré)
Nombre d'actions : 140 000 actions
Valeur nominale : 10 DT
Capital : 1 400 000 DT
Participation actuelle de la BH :
Nombre d'actions : 42 000 actions
Montant : 420 000 DT
Pourcentage : 30%

L'année 2017 s'est caractérisée par la mise en place d'un ensemble d'actions dont les plus importantes sont les suivantes :

- Le développement de l'activité de personnalisation de chèquiers.
- La finalisation du développement d'une solution de contrôle d'intégrité des chèquiers
- Le renforcement de l'activité d'impression suite à la location d'une unité d'imprimerie.
- Le développement de l'unité de fabrication d'enveloppe située a la zone industrielle Charguia I suite à la signature d'une convention de mise à la disposition de STIMEC l'unité de production d'enveloppe de la société Graphic Arts.
- La réalisation d'une étude de rentabilité financière de la Société.

Le Chiffre d'Affaires s'est amélioré, il a passé de 4 908 mD au 31/12/2016 à 5 585 mD au 31/12/2017 ce qui représente une augmentation de 13.79 % par rapport à l'exercice 2016.

La signature d'une convention de mise à disposition à STIMEC d'une unité d'enveloppe et de pochettes avec la société Graphic arts diffusion a permis la production d'enveloppes et de pochettes.

En effet ces activités ont permis de diversifier la gamme de produits et d'offrir des services complémentaires à l'activité d'impression et de mise sous plis.

La répartition du chiffre d'affaires est devenue plus diversifiée et mieux équilibrée entre les différentes activités. Toutefois,

Le chiffre d'affaires peut être amélioré d'avantage par le développement de l'activité d'impression et de mise sous plis dont les marges sont importantes.

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'imprimerie a généré un chiffre d'affaires de 824 mD contre 981 mD en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 157 mD.

L'activité personnalisation de chèques a généré un chiffre d'affaires de 1 425 mD en 2017 contre 1 353 mD, enregistrant une augmentation de 5%.

L'activité de mise sous plis et d'affranchissement a généré un chiffre d'affaires de 1 773 mD en 2017 contre 1 318 mD en 2016, enregistrant une augmentation de 34%.

L'activité de production d'enveloppes a démarré à la fin de l'année 2016 et a généré un chiffre d'affaires de 28 mD en 2016 contre 577 mD en 2017.

La situation financière de l'exercice 2017 fait ressortir les faits et observations suivants :

- Le total des actifs est passé de 4 290 mD à 6 070 mD enregistrant une augmentation de 1 780 mD soit 41.49 %.
- Les actifs immobilisés sont passés de 1 275 mD à 1 164 mD enregistrant une diminution de 111 mD.
- Les actifs courants sont passés de 3 015 mD à 4 906 mD enregistrant une augmentation de 1 891 mD soit 62.72 %.
- Le chiffre d'affaires est passé de 4 908 mD à 5 585 mD enregistrant une augmentation de 677 mD soit 13.79 %.
- Les charges d'exploitation hors charges du personnel sont passées de 4 705 mD à 5 475 mD, soit une augmentation de 770 mD soit 16.37 %.
- Le résultat de l'exercice est passé de 30 499 D à -140 691 D.

TUNISIAN FOREIGN BANK



Président Directeur Général : Monsieur Houcine Mouelhi

Date de participation de la BH : 31 décembre 2009

Objet social : Mobiliser l'épargne des Tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Contexte de Création, Initiateurs du projet : L'Union Tunisienne de Banques a été créée en 1977 sur initiative de la Banque Centrale

Siège Social : 9 Rue des Pyramides 75001 PARIS

Tel : 01 42 86 97 52

Fax : 01 42 60 90 13

Email : admin@tfbank.fr

Capital social actuel de société : (Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 2 296 600 actions

Valeur nominale : 15,24 €

Capital : 35 000 184.00 €

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 767 319 actions

Montant : 11 858 716.44 €

Pourcentage : 33,88%

En 2017, et suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/05/2017, la TFB a réalisé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 923 011,08 € portant ainsi le capital social de 19 077 172,92 € à 35 000 184,00 €. Cette augmentation est opérée par émission de 1 044 817 actions de valeur nominale de 15,24 € chacune.

Durant la période 2014-2017, les ressources clientèle ont évolué à un taux de croissance annuel moyen de 11,94% marquant un pic en 2017 atteignant 108M€. Elles représentent 50% des ressources de la TF.BANK qui s'élèvent à fin 2017 à 225 M€.

Durant la même période, les concours nets ont connu une diminution annuelle moyenne de -11,21% passant de 170 M€ à 119 M€.

Cependant, les concours nets en 2017 se sont améliorés de 21,42 % par rapport à 2016.

Le PNB a connu une baisse moyenne de 6,11% durant la période 2014-2017 dû essentiellement à la dégradation de l'activité. En effet, les produits d'exploitation bancaire sont passés de 9,027 M€ en 2014 à 7,205 M€ en 2017

Les charges d'exploitation ont connu une augmentation annuelle moyenne de 9,48% sur la période 2014-2017 passant de 8,840 M€ en 2014 à 9,602 M € en 2017. Elles représentent 200% du PNB en 2017.

Cette évolution trouve son origine essentiellement dans l'augmentation des charges du personnel qui ont évolué de +7,51 % pour la période 2014-2017 suite à la hausse de l'effectif qui a passé de 58 en 2015 à 65 en 2016. Elles absorbent la totalité du PNB.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, elles ont gardé le même niveau : 3,437 M€ en 2014 contre 3,450 M€ en 2017. En conséquence de l'évolution enregistrée du PNB et des charges opératoires, on relève une détérioration du coefficient d'exploitation qui passe de 139% en 2014 à 176% en 2017.

Résultat net : Durant la période d'étude, 2014-2017, le résultat net de la banque était toujours déficitaire, marquant un pic en 2014 de -13,3 M€. En 2017, le déficit était de -7,574 M€, soit une dégradation de 28% par rapport à 2016.

LA SOCIÉTÉ MODERNE DE TITRISATION (EN COURS DE LIQUIDATION)



Responsable (liquidateur) : Monsieur Samir MESSALI,

Objet social : La gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Siège Social : Espace Tunis - Montplaisir Tunis

Capital social actuel de société : (Totalelement libéré)

Nombre d'actions : 5 000 actions

Valeur nominale : 100 DT

Capital : 500 000 DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 4 994 actions

Montant : 499 400 DT

Pourcentage : 99,88%

Le résultat net de la société était négatif en 2017 de 19 m D. En conséquence les pertes cumulées de la SMT ont atteint la somme de 745 m D au 31/12/2017.

La SMT ne peut pas entrer en exploitation, conformément à l'objet exclusif pour lequel elle a été créée, à cause de l'absence d'opportunités d'émettre des FCC, compte tenu des spécificités du marché financier tunisien. Cette situation a amené entre autre la BH à renoncer d'émettre des FCC.

La société est mise en procédure de dissolution et de liquidation à partir du mois de novembre 2017.

LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES :

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL
VARIABLE DE TYPE OBLIGATAIRE :
(SICAV BH OBLIGATAIRE)

Directeur Général : Madame Najet CHABCHOUB
Objet social : La société a pour unique objet la gestion d'un portefeuille de valeurs obligataires par l'utilisation de ses fonds propres.
Contexte de création, initiateur du projet :
 Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier, le groupe BH a connu, en juin 1997, la création d'une nouvelle filiale dénommée société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire dénommée SICAV BHO. Les missions de Dépositaire et du Gestionnaire, ont été assurées par la Banque de l'Habitat, jusqu'à la fin de 2001.
 A partir de 2002, l'activité de gestion de la SICAV

BHO a été transférée à la BH INVEST.
 La SICAV BHO a démarré son activité le 22 septembre 1994 avec un capital initial de 500.000 dinars.
Siège social: Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5- 3ème étage- Centre urbain Nord - 1003 Tunis
Tel : 31 389 800
Fax : 71.948 512
E-mail : sicav.bho@planet.tn
Cadre Juridique : Loi n° 88-92 du 2 août 1988 et les lois subséquentes.
Participation actuelle de la BH :
Nombre d'actions : 97 460 actions
Montant : 9.746 000 DT (nominal)
Pourcentage : 7,01%

A la date du 31/12/2017, les états financiers de la SICAV BH OBLIGATAIRE présentent un total actif de 143 699 mD contre 192 584 mD au 31/12/2016 soit une régression de 25,38% .

Cette diminution est expliquée essentiellement par des rachats totalisant 48.885 mD.

Les actifs gérés des SICAV Obligataires de la place s'élèvent au 31/12/2017 à 3.782,704MD.

Au 31 décembre 2017, le capital de la SICAV BH OBLIGATAIRE s'élève à 136.824.100 D (soit 1.389 734 actions en circulation) détenu par 1.160 actionnaires alors qu'il était de 183.917.43 D (soit 1.866.414 actions en circulation) avec 1.403 actionnaires au 31/12/2016.
 Elle occupe ainsi la 8ème place en terme d'actif net géré des SICAV Obligataires de la Place avec une part de marché de 3,29%.

Entamant l'exercice 2017 avec une valeur liquidative de 102,824 dinars, la SICAV BH OBLIGATAIRE a essayé de maintenir un taux de rendement appréciable. Un taux de rendement qui a fluctué entre 4,12% au 31/03/2017, 4,13% au 30/06/2017, 4,20% au 30/09./2017 et 4,29% au 31/12/2017, contre 4,16% au 31/12/2016
 A cette même date la SICAV BH OBLIGATAIRE occupe la 4ème place en terme de rendement de la valeur liquidative parmi les 27 SICAV obligataires de la place.

Elle occupe la 7ème place en termes de montant du dividende relatif à l'exercice 2016 et distribué au cours de l'exercice 2017.

L'amélioration du taux de rendement est due à la restructuration du portefeuille à travers l'amélioration du rendement pondéré de valeurs mobilières.

La politique de placement de la SICAV BHO repose essentiellement sur les trois axes principaux :

La sécurité : l'étroite collaboration entre les organes de gestion (CA-DG- Gestionnaire - comité de placement) pour retracer les grandes lignes au niveau du choix d'investissement.

La liquidité : la SICAV BHO assure la liquidité aux porteurs de parts en cas de rachat en recourant à des placements monétaires et ou bancaires liquides et rentables.

Le rendement : Au 31/12/2017, la SICAV BHO a réalisé un taux de rendement annuel de 4,29% contre 4,16% une année auparavant.

Les sommes distribuables relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 6 248 mD contre 7 995 mD au titre de l'exercice 2016.

De ce fait, le dividende de l'exercice 2017 s'élèvera à 4,496 D brut par action contre un dividende de 4,283 D au cours de l'exercice 2016 enregistrant ainsi une amélioration de l'ordre de 5%.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
DE TYPE MIXTE : (SICAV BH PLACEMENT)

Directeur Général : Madame Najet CHABCHOUB
Objet social : Société d'investissement à capital variable ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.
Contexte de création, initiateur du projet :
 Le savoir faire, les moyens financiers et le réseau d'agence dont dispose la Banque de l'Habitat d'une part et le cadre juridique qui limite l'exercice de certaines activités d'autre part, ont incité la Banque de l'Habitat à créer des filiales, visant le développement de nouveaux produits. De ce fait, elle a procédé à la constitution en 1994 d'une société d'investissement à capital variable dénommée SICAV BH PLACEMENT.
 La Banque de l'Habitat, dépositaire et gestionnaire de la SICAV BHP, a procédé à la commercialisation de ce nouveau produit sur l'ensemble de son réseau.
 A partir de 2002, l'activité de gestion de la SICAV

BHP a été transférée à la BH INVEST.
 La SICAV BHP a démarré son activité le 22 septembre 1994 avec un capital initial de 500.000 dinars.
Siège social: Immeuble Assurances SALIM, lot AFH, BC5- 3ème étage- Centre urbain Nord - 1003 Tunis
Tel : 31 389 800
Fax : 71.948 512
E-mail : sicav.bhp@planet.tn
Textes applicables : Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement collectif et les lois et textes subséquentes
Participation actuelle de la BH :
Nombre d'actions : 110.110 actions
Montant : 11.011.000 DT (nominal)
Pourcentage : 76,83 %

A la date du 31.12.2017, les états financiers de la SICAV BH PLACEMENT présentent un total actif de 4 557 mD contre 3 623 mD au 31/12/2016 soit une hausse de 25,79% expliquée par une souscription de 934.567 dinars.

Le capital de la SICAV BH PLACEMENT à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 4.118 mD (soit 143.318 parts en circulation) réparti entre 161 actionnaires alors qu'il était de 3.302 mD (soit 114.835 parts en circulation) avec 166 actionnaires au 31/12/2016.

A la date du 31/12/2016, la SICAV BHP occupait le 7ème rang avec un actif net de 3.369.202 D et une part de marché de 0,07%.

A la date du 31/12/2017, on peut noter une progression de l'actif net de 924 m D ou 27,69%, avec une part de marché de 0.10% tout en occupant la 6ème place.

Entamant l'année 2017 avec une valeur liquidative de 29,340 dinars, le taux de rendement a fluctué de 2,84% au 31/12/2016, -1,38% au 31/03/2017, +4,10% au 30.06.2017, +4.47% au 30/09/2017 et 4,31% au 31/12/2017 avec une valeur liquidative de 30,018 dinars.

Au 31/12/2017, la SICAV BH PLACEMENT comptabilise un total des revenus des placements (portefeuille-titres et placements monétaires) de 191.522 dinars enregistrant ainsi une hausse de plus de 81% par rapport au total des revenus comptabilisés le 31.12.2016 qui était de 105.617 dinars.

Faits saillants :

Au cours de l'année 2017, la SICAV BH PLACEMENT a participé aux émissions des emprunts obligataires et subordonnés suivants :

- BNA Subordonné 2017 pour un montant de 100.000 dinars au taux de 7,55%,
- T Leasing 2017-1 pour un montant de 300.000 dinars au taux de 7,80%,
- CIL 2017-1 pour un montant de 200.000 dinars au taux de 7,60%,
- ATL Subordonné 2017 pour un montant de 300.000 dinars au taux de 7,90%
- HL 2017-3 pour un montant de 300.000 dinars au taux de 8,25%
- ATB Subordonné 2017 pour un montant de 250.000 dinars au taux de TMM+2,05%
- Une appréciation de la Valeur Liquidative qui est de 30,018 D contre 29,340 D une année auparavant,
- Un accroissement du taux de rendement passant de 2,84% au 31/12/2016 à 3,79% au 31/12/2017.
- Une nette amélioration du dividende par action à distribuer au titre de l'exercice 2017 de 120% passant de 0,585 dinars au 31/12/2016 à 1,286 dinars au 31/12/2017

15

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (UNITÉ MILLE DINARS)

ACTIFS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TG	1	246 181	168 365
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	195 632	171 952
AC3 Créances sur la clientèle	3	8 049 792	6 296 901
AC4 Portefeuille-titres commercial (*)	4	529 056	466 415
AC5 Portefeuille d'investissement (*)	5	1 346 331	1 134 358
AC5B Titres mis en équivalence		21 138	9 580
AC6 Valeurs immobilisées	6	117 517	85 093
AC7 Autres actifs	7	344 301	475 115
AC7C Ecart d'acquisition net (GoodWill)		3 657	4 518
AC9 Impôt différé Actif		21 973	21 308
Total des actifs		10 875 578	8 833 605

PASSIFS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PA1 Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 864 172	1 365 405
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 926 532	5 175 577
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	1 402 841	1 001 711
PA5 Autres passifs	11	667 828	446 994
PA6 Impôt différé Passif		16 740	13 069
Total des passifs		9 878 113	8 002 756
Intérêts Minoritaires		200 762	244 566

CAPITAUX PROPRES

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CP1 Capital		238 000	170 000
CP2 Réserves		449 239	333 566
CP6 Résultat de l'exercice		109 464	82 717
Total des Capitaux propres	12	796 703	586 283
Total des capitaux propres et passifs		10 875 578	8 833 605

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉS ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (UNITÉ EN MILLE DINARS)

PASSIFS ÉVENTUELS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	13	628 724	640 583
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053
B- En faveur de la clientèle		600 989	543 530
HB2 Crédits documentaires		452 150	453 941
HB3 Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000
Total des actifs		2 359 235	1 843 524

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
HB4 Engagements de financements donnés	13	980 052	1 099 075
A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
B- En faveur de la clientèle		980 052	1 099 075
HB5 Engagements sur titres		29 305	19 345
A- Participations non libérées		29 305	19 345
B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés		1 009 357	1 118 420

ENGAGEMENTS REÇUS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
HB6 Engagements de financement reçus	14	268 829	272 601
HB7 Garanties reçues	15	121 150	156 067
A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	40 967
C- Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100
Total des engagements reçus		389 979	428 668

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 (UNITÉ EN MILLE DINARS)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16	524 891	405 440
PR2 Commissions (en produits)	17	172 162	145 747
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	115 957	88 073
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	19	12 475	9 278
Total produits bancaires		825 485	648 538

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	20	(347 185)	(257 835)
CH1A Sinistres payés sur opérations d'assurances		(81 953)	(64 130)
CH2 Commissions encourues		(9 082)	(6 147)
Total charges d'exploitation bancaire		(438 220)	(328 112)

Total Produit net bancaire **387 265** **320 426**

PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(46 893)	(63 383)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(7 917)	(3 631)
PR7 Autres produits d'exploitation	23	46 217	43 626
CH6 Frais de personnel		(137 953)	(103 790)
CH7 Charges générales d'exploitation		(29 286)	(35 790)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 224)	(15 841)
Résultat d'exploitation		197 209	141 617

PR11 Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(9 120)	(5 378)
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	337	368
CH11 Impôt sur les bénéfices	25	(60 161)	(34 212)
Résultat des activités ordinaires		128 265	102 395

PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 013)	(7 315)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(10 788)	(12 363)
Résultat net de l'exercice		109 464	82 717

Effet des modifications comptables (Net d'impôt) - -

Résultat après modification comptable **109 464** **82 717**

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIEPÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017
(UNITÉ EN MILLE DINARS)**ACTIVITÉ D'EXPLOITATION**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016 (*)
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)		770 164	612 645
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(435 649)	(320 566)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(28 713)	(9 735)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		257 264	501 940
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 841 607)	(522 976)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		756 756	393 326
Titres de placement		(37 956)	620 444
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		113 884	(97 292)
Sommes reçues des débiteurs divers		75 519	(283 580)
Impôt sur les bénéfices		(30 542)	(25 659)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(400 880)	868 547

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

	Notes	2017	2016
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 475	8 479
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(239 485)	(809 003)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(21 346)	(20 015)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(248 356)	(820 539)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

	Notes	2017	2016
Emission d'actions		102 000	-
Emission d'emprunts		401 854	(291 163)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(8 632)	(14 091)
Dividendes versés		(20 101)	(6 395)
Autres flux de financement		(38 334)	77 105
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		436 787	(234 544)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		35 811	14 237
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(176 638)	(172 299)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(607 307)	(435 007)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(783 945)	(607 307)

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2017

1- OPINION AVEC RÉSERVES

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVES

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
 - L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
 - L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
 - Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.
- Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créditeur) et 303 KDT (débitur) ;

2.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat

n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

2.3 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatif à l'exercice 2017.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat -BH- relatifs à l'exercice 2017.

3- QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe de la Banque de l'Habitat est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 8 049 793 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 100 758 KDT et à 197 720 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Groupe BH concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2 Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 524 891 KDT (soit 64% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par le Groupe Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3 Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4- PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- En levée de la réserve formulée au titre de l'exercice 2016 et comme explicité au niveau de la note aux états financiers n°3 « Eléments d'appréciation permettant la comparabilité », le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés.
- Certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées, les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.
- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société

«ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2017, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2017,

- Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,48 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 80 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2017, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Obligataire » arrêtés au 31 décembre 2017,

- La société « SICAV BH Obligataire » emploie 27,10% de son actif en liquidité, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

5- RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH.

7- RESPONSABILITÉ DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité Du Groupe BH à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 10 avril 2018

C.W.T
Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI



A.C.B
Audit & Consulting Business
Zied KHEDIMALLAH



NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN MILLE DINARS TUNISIENS)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers du groupe de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un PV de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2 Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 486 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 28 297 MD au titre de l'exercice 2017.

2.2.1 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêt comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.2.2 Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.2.3 Impôts sur le résultat

Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12. L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés. Par conséquent, certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées. Les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Présentation des états financiers consolidés de synthèse

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2017 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;

- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2017	2016		
Banque de l'habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,89	44,28	Mise en équivalence	France
Société STIMEC	43,01	43,01	Intégration Globale	Tunisie
Société BH Invest	62,27	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligatoire	7,01	5,14	Intégration Globale	Tunisie
Assurance SALIM(*)	33,88	33,88	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,84	52,84	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,40	58,40	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,32	77,34	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing (*)	52,63	52,77	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,83	71,17	Intégration Globale	Tunisie

(*) Sociétés cotées en bourse

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne. La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments

semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges

- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé « Titres mis en équivalence »
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence » en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

16

RÉSOLUTIONS

RESOLUTIONS

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'A.G.O DU 26 AVRIL 2018 EXERCICE 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2017 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017. Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 8 520 000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2016 : 2 344,362 D
 - Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 8 520 000,000 D
- d'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2017 est de : 8 522 344,362 D
Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

INTUTILE	EXERCICE 2017 Chiffres en dinar
RESULTAT DE L'EXERCICE	115 527 946.299
REPORT A NOUVEAU	8 522 344.362
1 ER RELIQUAT	124 050 290.661
RESERVE LEGALE	6 202 514.533
2 ER RELIQUAT	117 847 776.128
DIVIDENDE à prélever sur le résultat de l'exercice	20 040 000.000
DIVIDENDE à prélever en franchise d'impôt	8 520 000.000
3 EME RELIQUAT	89 287 776.128
FONDS SOCIAL	850 000.000
4 EME RELIQUAT	88 437 776.128
RESERVE EXTRAORDINAIRE	54 930 000.000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	30 000 000.000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3 500 000.000
5 EME RELIQUAT	7 776.128
REPORT A NOUVEAU	7 776.128
SOLDE	0.000

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 600 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 mai 2018 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du détenteur du compte dépositaire des titres.

Les dividendes prélevés en franchise d'impôt, soit 8 520 000 DT sont réservés en priorité aux personnes physiques. Cette résolution est adoptée à la majorité

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement ainsi que la nomination de madame et messieurs :

- Amel MDINI JEBARI.
- Abderraouf KLIBI.
- Ali RADHOUANI.
- Aymen RAIES.
- Mohamed Naceur HADJI.

En qualité d'Administrateurs représentant la participation publique, suivant la lettre du Ministre des du 25 avril 2018. Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du groupe Horchani représenté par monsieur Rached Horchani. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de :

- Monsieur Mongi Ben Tkhayat en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,
- Monsieur Achraf Ayadi en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour la même durée.

Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DIXIÈME RÉSOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité

